



JAIDA S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24/07/2026 sous la référence EN/EM/018/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 27/09/2023 sous la référence EN/EM/026/2023 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_BSF_Jaida_026_2023_1.pdf

ABREVIATIONS

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
IMF	Institution de microfinance
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APP	Agence de Partenariat pour le Progrès
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
ATIL	Association ATIL micro-crédit
BAM	Bank Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne d'investissement
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaire aux comptes
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CEC	Comité des établissements de crédit
CEN	Caisse d'Épargne Nationale
CGI	Code Général des Impôts
CMS	Centre Mohammed 6 de Soutien à la microfinance solidaire
CNCE	Conseil National de Crédit et de l'Épargne
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CPC	Compte de Produits et Charges
DAT	Dépôts à terme
DH	Dirham
ESS	Économie Sociale et Solidaire
EUR	Euro
FNAM	Fédération Nationale des associations de micro crédit
IFC	International Finance Corporation (ou SFI : Société Financière Internationale)
INMAA	Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise
KDH	Milliers de dirhams
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MBS	Micro Banking Software
MCC	Millennium Challenge Corporation

MDH	Millions de dirhams
MEF	Ministre de l'Economie et des Finances
MEUR	Millions de d'euros
Mrd DH	Milliards de dirhams
Mrd EUR	Milliards d'euros
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PAR180	Portefeuille à Risque à 180 jours
pbs	Points de base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
Pts	Points
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SA	Société Anonyme
SFDA	Société de Financement du Développement Agricole
SIDI	Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TEF	Tamwil El Fellah
TMP	Taux moyen pondéré
TND	Dinar Tunisien
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation
ZT	Zitouna Tamkeen

DEFINITIONS

Emprunts « Coopération italienne »	Prêts octroyés à JAIDA dans le cadre de la coopération entre le gouvernement italien et le gouvernement marocain.
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance.
Emetteur/La Société	JAIDA.
Millennium Challenge Corporation (MCC)	Créée par le Congrès américain, MCC est une agence gouvernementale américaine qui a pour mission de réduire la pauvreté à travers la croissance économique.
PARn ou PARn jours	Portefeuille à risque à n jours est un indicateur de la qualité d'un portefeuille de crédit, mesurant la part des crédits en retard de paiement ; il est défini par la formule : $PAR\ n = \frac{\text{Total de l'encours des prêts en retard de plus de n jours}}{\text{Total de l'encours de l'ensemble des prêts}}$ Précisons que l'on prend la totalité de l'encours du prêt en retard de paiement (et pas seulement la partie non payée du prêt). Ainsi PAR30 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 30 jours et PAR180 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 180 jours, etc.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus nette de la somme des montants remboursés.
TMP de refinancement	Taux moyen pondéré auquel les fonds sont levés sur le marché bancaire ou financier.

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
I.3. L'ORGANISME CONSEIL	11
I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	12
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA	13
II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	14
II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA	15
II.3. ENDETTEMENT	22
PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA	26
III.1. ASSEMBLEES GENERALES	27
III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION	27
III.3. ORGANES DE DIRECTION	32
III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA	35
PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA	36
IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA	37
IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA	38
IV.3. FILIALES DE JAIDA	40
IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE	41
IV.5. ACTIVITE DE JAIDA	53
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	65
V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE	66
V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE DE JAIDA	67
V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA	69
V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA	70
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE	73
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA	75
VII.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES	76
VII.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	78
VII.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2025	87
VII.4. INDICATEURS FINANCIERS 1ER TRIMESTRE 2026	106
PARTIE VIII. PERSPECTIVES	107
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS	109

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	111
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE	113
XI.1. RISQUES STRATEGIQUES	114
XI.2. RISQUE DE CREDIT ET DE CONCENTRATION	114
XI.3. RISQUE DE MARCHE	115
XI.4. RISQUE DU TAUX D'INTERET	115
XI.5. RISQUE DE LIQUIDITE	116
XI.6. RISQUE OPERATIONNEL	116
XI.7. RISQUE DE SECURITE SI	116
XI.8. RISQUES DE NON-CONFORMITE	116
XI.9. RISQUE DE CHANGE	117
XI.10. RISQUE DE CONCENTRATION DES PNB SUR LA MARGE D'INTERET	117
PARTIE XII. LISTE DES TABLEAUX	118
PARTIE XIII. ANNEXES	121

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	JAIDA
Représentant légal	M. Yassine HADDAOUI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	tazi@jaida.ma (Secrétariat de la Direction Générale)

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

M. Yassine HADDAOUI, Président du Conseil d'Administration de la société JAIDA atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

M. Yassine HADDAOUI

Président du Conseil d'Administration

I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Coopers Audit	Deloitte Audit
Prénoms et noms	M. Abdellah Laghchaoui	M. Mohammed Salah Eddine BENELCADI
Fonction	Associé	Directeur Associé
Adresse	83 Avenue Hassan II Casablanca	Bd. Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3 ^{eme} étage, La Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 42 11 90	05 22 22 40 25
Numéro de fax	05 22 27 47 34	05 22 22 40 78
Adresse électronique	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	mbenelcadi@deloitte.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2020
Date de renouvellement du mandat	2026	2026
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2028	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2028

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux de Jaïda pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence relatif à l'exercice 2025 en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit
M. Abdellah Laghchaoui
Associé

Deloitte Audit
M. Mohammed Salah Eddine
BENELCADI
Directeur Associé

I.3. L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	Abdeslam ABABOU
Fonction	Directeur Général
Adresse	Bureau 217, Centre d'affaires le Momentum Spaces, Avenue Main Street, Immeuble le Métropolitain, Casablanca Finance City
Numéro de téléphone	05 37 63 20 46/44
Numéro de fax	05 37 63 98 15
Adresse électronique	a.ababou@redmedcapital.com

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de JAIDA, à travers :

- Les commentaires et analyses du management de JAIDA notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées d'actionnaires de JAIDA pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les comptes sociaux de JAIDA pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports financiers annuels de JAIDA pour les exercices 2023, 2024, 2025 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2023, 2024, 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2023, 2024, 2025 ;
- Les rapports de gestion de JAIDA pour les exercices 2023, 2024, 2025 ;
- Les rapports et statistiques de l'APSF ainsi que le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2023, 2024, 2025 ;
- Les rapports du CMS et de la F NAM ;
- Les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de JAIDA ;
- Les indicateurs financiers relatifs aux premiers trimestres 2025 et 2026.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la société JAIDA hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

M. Abdeslam ABABOU

Directeur Général

I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	M. Iounousse AZAR
Fonction	Directeur ressources financières
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	iounousse@jaida.ma

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

JAIDA est une société anonyme à conseil d'administration opérant dans le secteur de la microfinance :

Dénomination sociale	JAIDA
Siège social	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Téléphone	05 37 56 97 00
Télécopie/Fax	05 37 71 63 17
Site internet	www.jaida.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	2007
Durée de vie	99 ans
Numéro de registre de commerce	67529 – Rabat
Exercice social	1er janvier au 31 décembre.
Objet social	L'article 3 des statuts de JAIDA stipule que la société a pour objet d'effectuer toutes opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales marocaines opérant dans le secteur du micro-crédit, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous emprunts et tous engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et vente en bourse ou autrement, de prendre des participations dans toute société ou entreprise opérant dans le micro-crédit dont l'activité serait similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement des activités de la société et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à objet. Par ailleurs, en 2023 JAIDA est habilitée par Bank Al Maghrib à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à un an.
Capital social au 30/06/2025	328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.
Textes législatifs et réglementaires applicables à JAIDA	- Du fait de sa forme juridique, JAIDA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts. - Du fait de son activité, JAIDA est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants : ▪ La Loi n°18-97 du 5 février 1999 relative au micro-crédit, telle que modifiée et complétée; ▪ La Loi n°103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;

	▪ Les circulaires de Bank Al Maghrib ; ▪ Les décrets concernant les établissements de crédit et organismes assimilés. Du fait de son appel public à l'épargne à travers son émission de titres de dettes, JAIDA est soumise aux textes législatifs suivants : ▪ L'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; ▪ La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, telle qu'elle a été modifiée et complétée ; ▪ La loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; ▪ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété; ▪ Les circulaires de l'AMMC.
Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Rabat
Régime fiscal	JAIDA est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 38,50% en 2024 et sera majoré comme suit : - 39,25%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 ; - 40%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026. Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 10%, sauf les cas d'exonération prévus par le CGI.

Source : JAIDA

II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA

II.2.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 juin 2026, le capital social de JAIDA s'établit à 328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune, entièrement libéré et de la même catégorie.

II.2.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

JAIDA, créée avec un capital social initial de 100 MDH, a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. Les augmentations de capital intervenues en 2007 et 2008 de 100 MDH chacune font toutes suite à la décision prise dans le cadre du pacte d'actionnaires initial pour porter le capital social de la Société à 300 MDH dans un délai de 5 ans à compter de sa date d'immatriculation en juin 2007.

L'historique de l'évolution du capital de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2026

Date	Evolution du capital	Capital initial (en DH)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en DH)	Prix d'émission (en DH)	Nombre d'actions final	Capital final (en DH)
2007	Création de JAIDA suite à la signature du pacte d'actionnariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA (Capital initial de 100 MDH).	-	-	100	100	1 000 000	100 000 000
2007	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH	100 000 000	1 000 000	100	100	2 000 000	200 000 000
2008	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH	200 000 000	1 000 000	100	100	3 000 000	300 000 000
2013	Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW)	300 000 000	280 279	100	110	3 280 279	328 027 900

Source : JAIDA

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 13 novembre 2007, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA de 100 MDH pour le porter à 200 MDH par l'émission d'un million d'actions nouvelles.

A fin 2008, une augmentation de capital par la création d'un million de nouvelles actions a été opérée suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA réunie le 12 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 07 décembre 2012, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA par apport en numéraire d'un montant de 30,8 MDH, prime d'émission incluse de 2,8 MDH. Ladite augmentation de capital a été réalisée en 2013 par l'émission de 280.279 actions nouvelles de 100 DH de nominal chacune au prix de 110 DH, soit une prime d'émission de 10 DH par action. Cette augmentation de capital s'inscrit dans la logique du renforcement des fonds propres de JAIDA pour lui permettre de développer son activité de financement des IMF.

II.2.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE JAIDA SUR LA PERIODE 2020-2025

L'évolution de l'actionnariat de JAIDA durant les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionnariat de JAIDA entre 2020 et 2025

Actionnaires	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%	1	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Source : JAIDA

Actionnaires	31/12/2023		31/12/2024	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	1	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Actionnaires	31/12/2025	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,00%
KfW	1 030 279	31,40%
CDC	600 000	18,30%
Barid Al Maghrib	300 000	9,10%
AFD	300 000	9,10%
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	1	0%
Total	3 280 279	100,00%

Source : JAIDA

En 2010 Barid Al Maghrib est entré dans le tour de table de JAIDA à travers l'acquisition de 10% du capital de JAIDA détenu par la CDG.

L'actionnariat de JAIDA est resté inchangé sur les 5 dernières années.

Au 31 décembre 2025, le capital social de JAIDA est détenu par la CDG (32,0%), KfW (31,4%), CDC (18,3%), l'AFD (9,1%) et Barid Al Maghrib (9,1%)

II.2.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 juin 2026, les principaux actionnaires de JAIDA sont les suivants :

Actionnaires	30/06/2026	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	1	0%
Total	3 280 279	100,0%

Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

CDG est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en vertu du Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959. La CDG a constitué pour les Pouvoirs Publics un organisme de sécurisation et de fructification de l'épargne nationale via une gestion rigoureuse des dépôts. Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le Groupe CDG est aujourd'hui le premier investisseur institutionnel du Royaume et un acteur majeur de l'économie nationale dont l'ambition est de contribuer activement au développement économique et social du pays. La CDG intervient dans de nombreux domaines d'activité au Maroc, en tant qu'investisseur institutionnel et acteur de développement, ses principaux domaines d'activités incluent l'aménagement du territoire, l'immobilier, les infrastructures, le tourisme, la banque, la finance, l'assurance et l'investissement.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDG :

Dénomination sociale	Caisse de Dépôt et de Gestion
Activité	Institution financière
Siège social	Place Moulay El Hassan – B.P 408 – Rabat - Maroc

Produit net bancaire consolidé au 31/12/2025	16 037 MDH
Résultat net part du Groupe au 31/12/2025	4 973 MDH
Capitaux propres consolidés au 31/12/2025	33 819 MDH
Actionnariat au 31/12/2025	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport d'activité 2025 – Caisse de dépôt et de Gestion

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) :

KfW est une institution allemande de droit public, créée en 1948, dont la vocation est de mettre en œuvre les missions d'intérêt public tel que le soutien aux PME et à la création d'entreprises, la mise à disposition de crédits d'investissement aux petites et aux moyennes entreprises ainsi que le financement de projet de création d'infrastructures et de logements, le financement de techniques permettant d'économiser l'énergie et le financement d'infrastructures communales. La KfW est également active dans les domaines du prêt d'étude, du financement de projets et des exportations ainsi que dans le domaine de l'aide au développement.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de KfW :

Dénomination sociale	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Activité	Institution financière
Siège social	Palmengartenstrasse 5-9 60325 Frankfurt Germany
Résultat opérationnel consolidé au 31/12/2025	1 903 MEUR
Résultat net consolidé du Groupe au 31/12/2025	1 359 MEUR
Capitaux propres consolidés Groupe au 31/12/2025	40,6 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2025	Etat Fédéral Allemand : 80,0 % ; Etats allemands : 20,0 %

Source : Rapport financier 2025 – KfW

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Le groupe CDC constitue un groupe public français au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat français et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. La CDC est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au financement du logement social, au développement des entreprises et à la transition écologique et énergétique.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDC :

Dénomination sociale	Caisse des Dépôts et Consignations
Activité	Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays
Siège social	56 Rue de Lille – 75356 PARIS 07 SP – France
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2025	42,1 Mrd EUR
Résultat net part du Groupe au 31/12/2025	2,6 Mrd EUR
Capitaux propres consolidés au 31/12/2025	58,3 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2025	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport financier 2025 de CDC

Agence Française de Développement (AFD) :

AFD a la mission, confiée par les autorités nationales françaises, de contribuer au développement économique et social dans les géographies de son intervention, par le financement et l'accompagnement de projets et de programmes de développement, par la participation au débat, à la recherche et au dialogue avec les acteurs concernés en la matière. L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières d'AFD :

Dénomination sociale	Agence Française de développement
Activité	Institution financière
Siège social	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12 France
Produit net du Groupe au 31/12/2025	1 168 MEUR
Résultat net du Groupe au 31/12/2025	388 MEUR
Capitaux propres consolidés au 31/12/2025	10,1 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2025	Etat Français : 100,0 %

Source : Résultats Groupe AFD 2025

Barid Al Maghrib :

Barid Al Maghrib (Poste Maroc), établissement public créé en 1997, et régi initialement par la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le Dahir n° 1-97-162 du 7 août 1997, a été transformé en 2010 en société anonyme. Aujourd'hui, Barid Al Maghrib est une entreprise multi-services fournissant des prestations dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers. Véritable lien social, Barid Al Maghrib assure également un lien de proximité grâce à la forte capillarité de son réseau d'agences contribuant au désenclavement des régions les plus reculées du Maroc. Barid Al Maghrib ambitionne de se renforcer dans les services financiers, notamment par le biais de sa filiale Al Barid Bank, et s'engage à s'ériger en tant qu'acteur majeur de la bancarisation, et du low income banking.

Dénomination sociale	Barid Al Maghrib
Activité	Courrier, messagerie et services financiers
Siège social	Avenue Moulay Ismail – 10020 Rabat Maroc
Actionnariat au 31/12/2025	Etat marocain : 100%

Source : Barid Al Maghrib

(*) Les agrégats financiers de Barid Al Maghrib pour l'année 2024 ne sont actuellement pas disponibles.

II.2.5. PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 18 décembre 2006, un pacte d'actionnaires a été signé entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA, et a été ultérieurement modifié et/ou complété par des avenants.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA.

Ledit pacte est sans limitation de durée, et s'impose aux parties signataires jusqu'à leur décision d'un commun accord de l'amender ou de le résilier. Ce pacte d'actionnaires régit notamment :

- ✓ Les organes de gouvernance de JAIDA et leur mode de fonctionnement prévoyant l'institution pour la durée de la Société d'un Comité Grands Risques, d'un Comité de Crédit, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'un Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- ✓ La capitalisation et les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires notamment la sortie conjointe des actionnaires ayant adhéré au pacte d'actionnaire, dans le cas où une cession d'actions est initiée par CDG ou tout affilié à CDG ; et
- ✓ Le droit applicable ainsi que les modalités de gestion des conflits.

Différents avenants relatifs au pacte ont été faits :

Avenant 1 signé le 13 décembre 2007 :

Objet de l'avenant 1 :

- Permettre l'accord de financement avec le MCC en modifiant le contenu de l'information des actionnaires sur le développement du secteur du microcrédit.
- Constater la souscription des actionnaires à l'augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 100 000 000 DH à 200 000 000 DH.

Avenant 2 signé le 17 décembre 2009 :

Objet de l'avenant 2 :

- Constater une deuxième augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 200 000 000 DH à 300 000 000 DH.

Avenant 3 signé le 10 mars 2011 :

Objet de l'avenant 3 :

- Constater la cession par la CDG de 10% du capital de la société à Barid Al Maghrib
- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Avenant 4 signé le 10 décembre 2019 :

Objet de l'avenant 4 :

- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Mode de gouvernance (principales dispositions) :

La société JAIDA est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs au moins. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Pendant la durée du pacte d'actionnaires, le Conseil d'Administration sera toujours composé de deux membres représentant la CDG en sa qualité d'actionnaire de référence, un membre par actionnaire autre que CDG et deux membres en qualité d'administrateurs indépendants.

Le quorum requis pour les délibérations du Conseil d'Administration est celui requis par les statuts, sachant que la CDG doit être obligatoirement représentée par au moins un de ses deux représentants.

Le pacte d'actionnaires prévoit également, dans son article 3 relatif à la gestion de la société, les pouvoirs de la direction générale ainsi que les dispositions de nomination :

Le directeur général aura à sa charge la gestion de la Société. Il dispose des seuls pouvoirs de représentation et/ou de direction de la Société qui lui sont expressément attribués dans le procès-verbal du Conseil d'Administration l'ayant désigné.

Par ailleurs, le Directeur Général est investi des pouvoirs de placement et refinancement à l'exclusion des tâches relevant du Comité Grands Risques et du Conseil d'Administration ou de son Président.

Le Directeur Général ne peut engager la Société que dans la limite des sommes arrêtés au budget.

Hypothèses de sortie des actionnaires :

Selon les statuts de JAIDA, tout projet de cession d'actions de la société par l'un des actionnaires est subordonné au respect préalable d'un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

En outre, le pacte d'actionnaires prévoit notamment les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires à travers différentes modalités notamment par le droit de cession conjointe proportionnelle tenant compte un ensemble de conditions.

II.2.6. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les organes sociaux de JAIDA.

II.2.7. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Les actions de JAIDA détenues par les cinq actionnaires CDG, KfW, CDC, Barid Al Maghrib et AFD ne font pas l'objet d'un nantissement.

II.2.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.2.10. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Les actions de l'émetteur ne font pas l'objet de cotation sur le marché boursier marocain.

II.2.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions statutaires :

Selon l'article 33 des statuts de JAIDA, le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi précitée, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Selon l'article 34 des statuts de JAIDA, les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Depuis sa création et à ce jour, JAIDA n'a jamais distribué de dividendes à ces actionnaires, ces derniers favorisant le renforcement des fonds propres de la Société et son développement dans le cadre de sa mission pour le soutien du secteur du micro-crédit.

II.3. ENDETTEMENT

II.3.1. DETTE PRIVEE DE JAIDA

II.3.1.1 OBLIGATIONS

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de ses ressources de financement, JAIDA a émis le 29 novembre 2021 des obligations ordinaires de maturité 6 ans pour un montant global de 200 MDH dans le cadre d'un placement privé suite à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 06 octobre 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission obligataire sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021

Instrument	Obligataire
Tranche	Fixe non cotée
Montant	200 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Fixe : 2,79 %
Prime de risque	85 points de base
Maturité	6 ans
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire
Date de jouissance	29/11/2021
Date d'échéance finale	29/11/2027
Encours au 30/06/2026	66 666 667

Source : JAIDA

II.3.1.2 BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

En 2023, Bank Al Maghrib a octroyé un nouvel agrément à JAIDA pour recevoir du public des fonds supérieurs à 1 an, dans le cadre de l'émission de bons de sociétés de financement (BSF). En septembre 2023, JAIDA a mis en place un programme d'émission de bons de sociétés de financement d'un plafond de 400 000 000 DH.

Tableau 4: Caractéristiques de l'émission des bons de sociétés de financement

Instrument	BSF
Plafond du programme	400 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Négociable de gré à gré déterminé au moment de chaque émission (fixe ou révisable)
Prime de risque	La prime de risque sera définie préalablement à chaque émission
Maturité	De 2 à 7 ans
Date de jouissance	A la date du règlement/livraison

Source : JAIDA

La mise en place du programme des Bons de Sociétés de Financement (BSF) par JAIDA est une initiative stratégique pour diversifier ses sources de financement et optimiser ses conditions d'accès aux marchés financiers. Avec un plafond de 400 MDH, ce programme permet à JAIDA de lever des fonds sur des maturités flexibles, adaptés aux conditions et aux besoins de financement du secteur de la microfinance.

Le programme renforce également la crédibilité de JAIDA sur les marchés financiers en diversifiant ses sources de financement au-delà des emprunts classiques et des émissions obligataires.

Tableau 5 : Caractéristiques des bons de sociétés de financement en circulation

Instrument	BSF
Montant	200 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Fixe : 3,90 %
Prime de risque	65 points de base
Maturité	2 ans
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire

Date de jouissance	21/12/2023
Date d'échéance	19/12/2025
Encours au 30/06/2026	0

Source : JAIDA

Le 21 décembre 2023, JAIDA a procédé au déblocage de 200 MDH, représentant la moitié du programme de Bons de Sociétés de Financement (BSF) initialement mis en place.

Les caractéristiques de ce programme apportent à JAIDA un financement à court terme et reflètent une stratégie prudente et structurée, permettant une gestion plus souple de ses besoins en liquidités.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune émission de titres de créances décidées par les instances de JAIDA non encore réalisée.

II.3.2. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de JAIDA sur la période 2023 – 2025 se présentent comme suit :

Tableau 6 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2023 – 2025

En KDH	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	75 283	107 754	+43,13%	214 976	+99,51%
<i>Dont. Dettes seniors</i>	75 283	107 754	+43,13%	214 976	+99,51%
<i>Dont. Crédits spot</i>	-	-	-	-	-

Source : JAIDA

A fin décembre 2023, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 75,3 MDH, suite au remboursement de la dette à hauteur de 125 MDH en 2023.

A fin décembre 2024, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 107,7 MDH. Cette évolution résulte du déblocage de la première tranche de la ligne de financement de 20 millions d'euro accordée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement ainsi que du remboursement de la dette pour un total de 240 MDH.

A fin décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 215 MDH. Cette évolution s'explique principalement par le maintien de la première tranche de la ligne de financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), débloquée en 2024, ainsi que par le second tirage de la ligne de financement espagnole intervenu le 15 octobre 2025.

Conventions auprès des organismes internationaux

JAIDA a renforcé sa capacité de refinancement pour soutenir les associations de microcrédit (IMF) en diversifiant ses sources de financement. Le 11 octobre 2022, le Conseil des ministres espagnol a autorisé l'octroi d'un prêt de 20 Millions d'Euros à JAIDA. Ce financement sera servi à travers le Fonds de Promotion du Développement (FONPRODE), un fonds espagnol géré par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). L'objectif est d'accroître et d'approfondir l'offre financière destinée aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi qu'à la population financièrement défavorisée et mal desservie, par l'intermédiaire de JAIDA.

Les négociations avec l'Agence de Coopération Espagnole ont abouti à la signature de l'accord de prêt entre JAIDA et le Secrétariat d'État à la Coopération Internationale (SEIC) le 20 novembre 2023, ainsi qu'au contrat de prêt entre JAIDA et l'Institution Officielle de Crédit (ICO) le 29 décembre 2023.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes de 2025 :

A la date du 30 mars 2025, JAIDA a mis en place une ligne de financement court terme de 10 MDH auprès d'Attijariwafa Bank afin de couvrir un besoin ponctuel de trésorerie d'une durée de deux mois.

Covenants auxquels JAIDA est assujettie en vertu de ses dettes :

Ratios	Définitions	Limites	31/12/2025
Utilisation des fonds	Production JAIDA / Montant débloqué auprès du bailleur espagnol	> 100%	Bilan en fin de contrat
	Production JAIDA auprès des petites et moyennes IMF/ Montant débloqué auprès du bailleur espagnol	≥ 10%	
Ratio d'endettement	Total endettement / Total FP	≤ 5	0,62
Position nette en devises	(Total de l'actif en devises étrangères – (Total Passif en devises étrangères et instruments des FP en devises étrangères) / Total des FP.	≥ -25% et ≤ 25%	0%
Ratio des actifs	(Résultat net d'exploitation – Impôts- subventions) / Montant moyen des Actifs	> 0	1,2%
Portefeuille à risque	Taux Portefeuille à risque (PAR) = Portefeuille à risque > 90 jours (PAR 90) + Portefeuille renégocié en vertu de la circulaire de Bank Al Maghrib) / total encours brut de crédit JAIDA	≤ 10%	1,7%
Ratio de capital non couvert	Portefeuille à Risque (selon la définition en haut) - Provision pour créances douteuses (poste du Bilan) / FP de base	≤ 10%	0%
Ratio de solvabilité 1	Fonds Propres de Base (ou FP de catégorie 1 et 2, selon le ratio) / Actifs pondérés par le risque, en vertu de la circulaire de Bank Al Maghrib).	≥ 8%	203%
		≥ 12%	204%

II.3.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'évolution des engagements hors bilan de JAIDA sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 7 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2023 – 2025

En KDH	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Engagements donnés	-	-	NA	100 000	100%
Engagements reçus	218 890	107 400	-50,9%	-	-100%

Source : JAIDA

Les engagements reçus correspondent aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Revue analytique 2023 –2024 :

Au terme de l'exercice 2024, JAIDA ne détient aucun engagement donné. En revanche, les engagements reçus sont passés de 219 MDH en 2023 à 107 MDH en 2024, soit une baisse de 51%. Cette diminution s'explique principalement par le premier déblocage de la ligne de financement espagnole intervenu en octobre 2024.

Revue analytique 2024 –2025 :

A fin décembre 2025, JAIDA clôture son exercice avec des engagements de financement donnés en faveur d'établissement de crédit et assimilés d'un montant de 100 MDH contre un montant nul en 2024. Les engagements reçus tombent quant à eux à zéro, soit une baisse de 107 MDH par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par le déblocage, au cours de l'exercice 2025, de la deuxième tranche de la ligne de financement espagnole, laquelle figurait auparavant parmi les engagements reçus hors bilan.

Notation :

L'émetteur ne fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA

III.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement :

Mode de convocation :

Selon l'article 25 des statuts de JAIDA, les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Rabat statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ou encore de tout intéressé en cas d'urgence.

Conditions d'admission :

Selon l'article 26 des statuts de JAIDA, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits au registre des actions nominatives à son nom depuis cinq jours calendaires au moins avant la date de la réunion.

Quorum et Majorité :

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à prendre les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote (chaque action donne droit à une voix). Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. L'AGO statue à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts, ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers sur première convocation, et le tiers sur deuxième convocation, des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION

III.2.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JAIDA est une société anonyme à Conseil d'Administration composé, conformément à l'article 15 des statuts de JAIDA, de huit (08) membres au moins, nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Selon l'article 15 des statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années, et selon l'article 16 chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Selon l'article 17 des statuts, le conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un président.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA. La durée du mandat du président du Conseil est égale à celle de son mandat de membre du Conseil, et il est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le président du Conseil est rééligible.

Les stipulations des statuts présentées sont à compléter par les dispositions de l'article 3 du pacte d'actionnaire.

III.2.2. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de JAIDA, au 30 juin 2026, est la suivante :

Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA

Membre	Qualité	Date de 1 ^{ère} nomination / Cooptation	Fin du mandat	Fonction
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	Président du conseil d'administration	03/10/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Directeur Général de CDG Invest
Agence Française de Développement (AFD), représentée par M. Bruno VINDEL	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Responsable du pôle « Institutions Financières et Collectivités territoriales » auprès de l'Agence de Rabat de l'AFD
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par Mme Khaoula LACHGUAR	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Directeur du Pôle Ressources et finance au sein de la CDG
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW) *	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), représentée par M. Frédéric SABATTIER	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Relations Institutionnelles, Extérieures et Gouvernance
Barid Al Maghrib, représentée par M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Administrateur	10/03/2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Directeur Général et membre du Directoire chez Al Barid Bank
M. Laidi EL WARDI	Administrateur indépendant	29/07/2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	-
Mme Zakia LALAOUI RACHIDI	Administratrice indépendante	24/02/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Consultante indépendante

(*) KfW ne dispose d'aucun représentant légal au conseil d'administration.

Source : JAIDA

Le Conseil d'Administration de JAIDA est composé de 8 administrateurs dont 2 administrateurs indépendant.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2024, il a été décidé de nommer Mme Zakia LALAOUI RACHIDI en tant qu'administratrice indépendante pour une durée de 3 exercices.

Présentation des membres du conseil d'administration :

M. Yassine Abderrazik HADDAOUI, Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Haddaoui est diplômé de Sciences Po Paris et de l'ISCAE et est titulaire d'un DESS en ingénierie financière de l'université Paris XII. Il a auparavant été directeur du pôle stratégie et développement au sein de la Caisse de Dépôt et de Gestion, directeur stratégie de CDG Capital et directeur chez Fipar Holding.

Monsieur Haddaoui est actuellement directeur général de CDG INVEST.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
FIPAR-HOLDING	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST GROWTH	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST MANAGEMENT	Président Directeur Général
CDG INVEST GROWTH	Représentant permanent de CDG Invest
CDG INVEST MANAGEMENT	Représentant permanent de CDG Invest
NAMA HOLDING	Président Directeur Général
ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC)	Administrateur
PREV INVEST	Représentant permanent du RCAR
CDG INCEPT (ex.FONDS MAROC FORETS)	Administrateur

M. Mhamed EL MOUSSAOUI, Administrateur, représentant de Poste Maroc (Barid Al Maghrib) :

Ingénieur d'Etat de l'Ecole Hassania des Travaux Publics, Monsieur El Moussaoui est depuis 2020 directeur général et membre du directoire chez Al Barid Bank. Il a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilités chez AttijariWafa Bank et Crédit du Maroc avant de rejoindre Barid Al Maghrib en 2008 en tant que directeur des services financiers.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
Al Barid Bank	Directeur Général et membre du Directoire
Barid Cash	Administrateur et Président du comité Stratégie et Investissements
SOFAC	Administrateur et Président du Comité des Risques
SOFAC Structured Finance	Administrateur
Union Postale Universelle	Président du groupe du développement des services postaux de paiement PosTransfer

M. Bruno VINDEL, Administrateur, représentant de l'Agence Française de Développement (AFD) :

Ingénieur diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'Ecole Nationale du Génie Rural Eaux et Forêts de Paris, Monsieur VINDEL est chargé de mission (secteur financier) auprès de l'agence de Rabat de l'AFD, organisation dans laquelle il évolue depuis 2008. Monsieur VINDEL a notamment occupé les fonctions d'économiste et de chargé de mission sur les politiques alimentaires. Il a par ailleurs été directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris sur le processus de négociation communautaire, de 1990 à 2021.

Il n'exerce aucun autre mandat d'administrateur.

Mme. Khaoula LACHGUAR, Administratrice, représentante de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

Mme LACHGUAR est actuellement Directrice du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Forte d'une expérience de plus de 13 ans au sein de cette organisation, elle a précédemment exercé les fonctions de Directrice Adjointe en charge de la Planification Financière de 2012 à 2023 au sein du Groupe CDG Développement. Avant de rejoindre le Groupe CDG, Mme LACHGUAR a été Consultante chez McKinsey & Company (2009-2012), Risk Manager à Arab Bank (2007-2009) et Project Manager à Bank Al-Maghrib (2005-2007). Elle a débuté sa carrière comme Risk Analyst chez BMCI (2004-2005). Ce parcours démontre son expertise et son engagement auprès de grandes institutions nationales et internationales.

Mme LACHGUAR est diplômée de l'ESCP Business School, où elle a obtenu un Master en Finance (1999-2002). En 2014, elle a enrichi son expertise en obtenant un Certificat des Administrateurs de Sociétés de l'Institut marocain des administrateurs, renforçant ainsi ses compétences en gouvernance d'entreprise.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
UIR	Représentante permanente CDG
CDG Capital	Représentante permanente CDG
CDG Incept	Membre du Conseil de Surveillance
CDG Invest	Représentante permanente CDG
CDG Développement	Membre du Conseil de Surveillance
CDG Capital Real Estate	Membre du Conseil de Surveillance

M. Frédéric SABATTIER, Administrateur, représentante de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Monsieur Frédéric Sabattier est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et titulaire d'un DEA en Histoire des Relations Internationales de l'Université Paris-Sorbonne. Il est également auditeur de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

Depuis plus de quinze ans au sein du groupe Caisse des Dépôts et Consignations, il a occupé plusieurs fonctions de responsabilité dans les domaines des relations institutionnelles, de la stratégie, de la gouvernance et du développement. Il intervient notamment sur les enjeux de pilotage stratégique, de représentation institutionnelle, de suivi des politiques d'investissement et de coordination de projets transverses.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
Agence Nationale d'Information pour le Logement	Membre du CA

SOGEPiB	Représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de Surveillance (en cours de désignation)
SOPARDIF (gestion de deux participations en Côte d'Ivoire et au Gabon)	Administrateur, en cours de désignation
SOETRAF (avec Air France, en extinction)	Administrateur, en cours de désignation

M. Laidi EL WARDI, Administrateur indépendant :

Monsieur EL WARDI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (option : analyse numérique et modélisation mathématique) et titulaire de plusieurs certificats professionnels.

Après un premier parcours en tant que consultant et expert en modélisation mathématique dans des industries de pointe en France, il rentre au Maroc pour accompagner le premier programme d'informatisation de la Direction Générale des Impôts.

Il rejoint ensuite, le Groupe Banque Populaire, au sein duquel il a occupé plusieurs postes de responsabilités où il a initié et mené plusieurs transformations d'envergure visant à renforcer davantage le positionnement des Banques Populaires sur leurs marchés traditionnels et à donner une autre dimension à leurs activités commerciales.

Entre 2012 et 2015, Monsieur EL WARDI a participé activement à la restructuration du mode de fonctionnement des Banques Atlantiques (réseau bancaire subsaharien acquis par le groupe Banque populaire) et au développement des activités de « Retail Banking » au sein de ce réseau. Ainsi que la supervision des travaux de création et de lancement d'une filiale bancaire dédiée aux activités de finance participative.

De juin 2019 à février 2021, Monsieur EL WARDI a supervisé en tant que Conseiller du Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire, le déploiement de la stratégie et du programme de restructuration des activités de paiements et de « mobile payment », pour renforcer davantage la position du groupe dans l'inclusion financière et le « retail banking » de masse.

Il n'exerce aucun autre mandat d'administrateur.

Mme Zakia LALAOUI RACHIDI, Administratrice indépendante :

Madame LALAOUI est diplômée de l'ISCAE en commerce et administration des entreprises, et titulaire d'un DESS en marketing de l'Université de Rennes. Elle a également complété plusieurs certifications professionnelles en microfinance et en analyse des chaînes de valeur.

Forte de plus de 30 ans d'expérience dans le management de projets et le développement de marchés grand public, Madame LALAOUI est reconnue comme une experte du développement de la microfinance et de la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, notamment dans les régions du Moyen-Orient et d'Afrique.

Elle a notamment occupé le poste de Directrice régionale Afrique au sein d'un fonds d'investissement spécialisé en microfinance, où elle a piloté plusieurs programmes d'inclusion financière.

Madame LALAOUI exerce aujourd'hui en tant que consultante indépendante et n'exerce actuellement aucun autre mandat d'administrateur.

Kreditanstalt fuer Wiederufbau (KfW) :

Depuis 2022, la KfW n'a pas nommé de représentant au sein du CA de JAIDA. L'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice 2024 a décidé le renouvellement du mandat de la KfW pour une durée de 3 exercices. A ce jour, l'actionnaire se réserve le droit de nommer un nouveau représentant au sein du conseil d'administration.

Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration :

Les membres permanents du Conseil d'Administration ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, exception faite des membres indépendants.

En 2024, le montant global de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, s'est élevé à 140 KDH. Ce montant est resté inchangé au terme de l'exercice 2025.

Tableau 9: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2023– 2025

En DH	2023	2024	2025
Rémunération brute	150 000	140 000	140 000

Source : JAIDA

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration :

Durant les années 2023, 2024 et 2025, JAIDA n'a accordé aucun prêt aux membres du conseil d'administration.

Politique relative à la parité Homme/Femme dans la composition du conseil d'administration :

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, en 2025 les femmes composent 25% du conseil d'administration de JAIDA.

Il est à noter que JAIDA s'engage à se conformer aux exigences de la loi relative aux sociétés anonymes, notamment celles prévues au 2ème alinéa l'article 105-1, en ce qui concerne la parité de genre au sein du conseil d'administration d'ici fin décembre 2026.

III.2.3. CRITERES ADOPTES EN MATIERE D'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

La qualité du membre indépendant du conseil de surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ✓ Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que ce dernier consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle membre des organes de direction ou d'administration de l'établissement, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ✓ Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ✓ Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de l'établissement au cours des trois dernières années ;
- ✓ Ne pas avoir exercé un mandat de Conseil de l'établissement au cours des trois dernières années précédentes ;
- ✓ Ne pas être membre de l'organe d'administration de l'établissement au cours des six dernières années.

III.2.4. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de JAIDA a institué en son sein des comités spécialisés chargés d'examiner des questions spécifiques et d'émettre des recommandations. JAIDA est dotée de trois comités spécialisés suivants :

Tableau 10: Comités spécialisés de JAIDA

Comités	Composition	Missions	Fréquence de réunion	Date de mise en place
Comité Grands Risques	Présidente : Mme Khaoula LACHGUAR Membre : M. Bruno VINDEL Membre : M. Laidi EL WARDI	- Ce comité est une instance de décision en matière de financement des grands risques et qui est chargée de l'étude des dossiers de crédit supérieurs à 10 MDH par contrepartie par an ainsi que de l'ensemble de leurs modalités financières ; - Le cas échéant analyse du portefeuille en cours et décisions des mesures à prendre en cas de défaut de paiement d'un des débiteurs de la Société.	- Selon la demande d'octroi pour les dossiers dépassant 10 MDH. - En 2025, le comité grands risques s'est réuni trois fois	2007
Comité d'audit et des risques	Président : M. Laidi EL WARDI Membre : Mme Khaoula LACHGUAR Membre : M. Frédéric SABATTIER	Ce comité est chargé de : - Assister le Conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne. - Accompagner en matière de stratégie de gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; - Veiller à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées pour l'établissement des comptes sociaux ; - Prendre en charge tous travaux relevant de son périmètre d'activité qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration et toute question jugée importante par le Conseil d'administration ; - Approbation de la charte d'audit et des risques interne.	Le comité d'audit et risques de JAIDA s'est réuni quatre fois en 2025.	2007
Comité de Nomination et de Rémunération	Président : M. Mhamed EL MOUSSAOUI Membre : M. Yassine Abderrazik HADDAOUI	- Ce comité est chargé de conseiller et d'assister le conseil d'administration dans le processus de nomination des mandataires sociaux ainsi que de préparer la politique générale de nomination et de rémunération ; - Le comité examine les propositions de cooptation ou de nomination des administrateurs indépendants et donne un avis sur la proposition de nomination ou de révocation des administrateurs indépendants et du Directeur général et proposer leur rémunération ; - S'assurer de l'intégrité de l'organisation du processus de nomination et de réélection et la conformité du système de rémunération avec la stratégie à long terme des risques, les performances et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires.	- Ponctuelle - En 2025, le comité de nominations et de rémunération s'est réuni deux fois.	Mars 2011

Source : JAIDA

III.3. ORGANES DE DIRECTION

Les comités émanant de la direction générale sont présentés ci-après :

- **Le Comité de Management** est l'instance de suivi de l'ensemble des activités et projets de JAIDA. Il est présidé par la Directeur Général et se tient une fois par semaine. Au 30 juin 2026, la composition du comité se présente comme suit :

Tableau 11: Composition du Comité de Management de JAIDA

Personnes	Poste	Date d'engagement au sein de JAIDA
M. Rachid MEDARHRI	Directeur Général	01/01/2026
Mme Sanae SOUITAT	Directrice Support	01/10/2007
Mme Safae AIT SI ABBOU	Directrice Risk Management	06/02/2020
M. Ahmed LAASRI	Directeur Développement Portefeuille	01/11/2010
M. Souliman BOUAZROU	Directeur Assistance Technique et Mesure d'Impact	18/05/2017
M. Azar IOUNOUSSE	Directeur Ressources Financières	02/11/2015

Source : JAIDA

Principaux dirigeants :

M. rachid MEDARHRI, Directeur Général :

Monsieur Rachid MEDARHRI est diplômé de l'Institut Supérieur International de Tanger en administration et gestion des entreprises. Il bénéficie de plus de 32 années d'expérience dans les secteurs de la banque et du financement, avec une expertise reconnue en développement commercial, gestion des risques, pilotage stratégique et conduite de transformations organisationnelles.

Il occupe actuellement la fonction de Directeur Général de JAIDA depuis janvier 2026. Avant de rejoindre JAIDA, il a exercé plusieurs fonctions de direction au sein de FINEA – Groupe CDG, notamment en qualité de Directeur Général Délégué et Directeur Général Adjoint, où il a contribué au développement des activités de financement, de refinancement et de cofinancement, ainsi qu'au pilotage des partenariats institutionnels et des dispositifs de gestion des risques.

Monsieur MEDARHRI a également réalisé l'essentiel de sa carrière au sein de Société Générale Maroc, où il a occupé plusieurs postes de responsabilité couvrant le financement des entreprises, le développement commercial, le management régional et le pilotage de réseaux bancaires.

Monsieur Rachid MEDARHRI n'exerce aucun mandat d'administrateur.

Mme Sanae SOUITAT, Directrice Support :

Madame Sanae SOUITAT est titulaire d'un Master en droit, économie et gestion, spécialité ressources humaines, obtenu à l'Université de Corse.

Elle a entamé sa carrière en 2000 en tant que gestionnaire à Atlanta et dans un centre de gestion mutuelle en 2001. En 2002, elle a intégré le Groupe Webhelp où elle a occupé le poste de chef de projet pendant 5 années.

En 2007, Madame SOUITAT a rejoint JAIDA en tant que chargée de mission. Elle a évolué ensuite au sein de l'organisation, occupant des postes de responsabilités en ressources humaines et en affaires administratives. Grâce à son expérience et son engagement, elle occupe désormais les fonctions de Directrice Support au sein de JAIDA.

Madame Sanae SOUITAT n'exerce aucun mandat d'administratrice.

Mme Safae AIT SI ABBOU, Directrice Risk Management :

Madame Safae AIT SI ABBOU est diplômée d'un Master en sciences de gestion – administration des affaires.

Elle a débuté sa carrière en 2004 au sein de Khalsa Holding en tant que responsable commerciale et marketing, avant de rejoindre la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation en 2006 en qualité de responsable

commerciale. En 2007, Madame AIT SI ABBOU a intégré Salafin, filiale de BMCE, où elle a occupé pendant sept années le poste de chargée d'examen des dossiers de crédit. En 2014, elle a évolué au sein de la même structure pour devenir responsable crédit automobile, fonction qu'elle a assuré jusqu'en 2020.

Depuis 2020, elle a intégré JAIDA, où elle a assuré la responsabilité du Risk Management. Son expérience l'a conduite à occuper aujourd'hui le poste de Directrice Risk Management.

Madame AIT SI ABBOU n'exerce aucun mandat d'administratrice.

M. Ahmed LAASRI, Directeur Développement Portefeuille :

Monsieur Ahmed LAASRI est titulaire d'un DESS en diagnostic économique des firmes de l'Université Pierre Mendès.

Monsieur Ahmed LAASRI a exercé diverses responsabilités au sein de la Fondation Banque Populaire, où il a dirigé une agence, supervisé des activités régionales et pris en charge le contrôle de gestion.

Monsieur Ahmed LAASRI a travaillé comme consultant indépendant en 2009, avant de rejoindre JAIDA en 2010, en tant qu'analyste financier. Dès 2013, Il a pris la responsabilité de l'investissement et de la gestion du portefeuille. Son parcours et son engagement l'ont conduit à assumer aujourd'hui les fonctions de Directeur Développement Portefeuille.

Monsieur Ahmed LAASRI n'exerce aucun mandat d'administrateur.

M. Souliman BOUAZROU, Directeur Assistance Technique et Mesure d'Impact :

Monsieur Souliman BOUAZROU est diplômé d'un Master en contrôle de gestion, audit et comptabilité de l'ISCAE.

Il a commencé sa carrière en 2014 comme consultant dans un cabinet de conseil juridique et fiscal. En 2016, il a intégré IMACAB en tant que cadre financier, avant de rejoindre JAIDA en 2017 comme cadre comptable puis responsable comptabilité et fiscalité en 2018. Sa connaissance de l'activité de JAIDA, associée à son engagement lui a permis d'accéder au poste de Directeur Assistance Technique et Mesure d'Impact.

Monsieur Souliman BOUAZROU n'exerce aucun mandat d'administrateur.

M. Azar IOUNOUSSE, Directeur Ressources Financières :

Monsieur Azar IOUNOUSSE est titulaire d'un Master spécialisé en comptabilité, contrôle et audit à l'université Mohammed V Souissi à Rabat.

Il a démarré sa carrière en 2013 en tant que consultant et auditeur au sein du cabinet Yassine Benkerroum, avant de rejoindre JAIDA en 2015. Il a d'abord été responsable comptabilité et finance, puis responsable financier en 2017. Grâce à son expérience et à son engagement, il assure aujourd'hui le poste de Directeur des Ressources Financières au sein de JAIDA.

Monsieur Azar IOUNOUSSE n'exerce aucun mandat d'administrateur.

Rémunération attribuée à la direction de JAIDA :

JAIDA a mis en place pour la direction générale une structure de rémunération basée sur une rémunération fixe et une rémunération variable. La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis par le Comité de Nomination et de Rémunération. Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

La rémunération annuelle de la direction générale s'élève à 3,5 MDH en 2025.

Tableau 12: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA

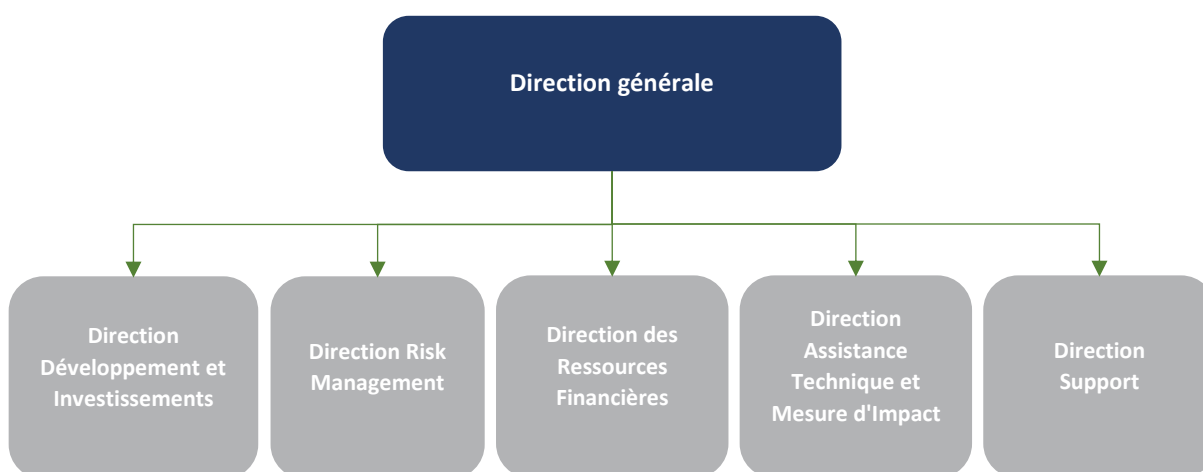
En KDH	2023	2024	2025
Rémunération	437	2 000	3 500

Source : JAIDA

JAIDA ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel.

III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA

Au 30 juin 2026, JAIDA est structurée en cinq entités dont les attributions sont décrites ci-après :



Source : JAIDA

Direction Développement et Investissements

Assure le développement de l'activité de financement, la gestion des relations avec les institutions partenaires (notamment les IMF et acteurs ESS), l'instruction et le suivi des investissements, ainsi que la veille sectorielle et le suivi de la performance des portefeuilles.

Direction Risk Management

En charge de la gestion globale des risques, incluant l'identification, la mesure et la prévention des risques, le suivi des engagements, le contrôle interne ainsi que la diffusion d'une culture du risque au sein de l'institution.

Direction des Ressources Financières

Pilote les ressources et les équilibres financiers de JAIDA, en assurant le refinancement, la gestion de la trésorerie, la tarification, la production des états et des reporting financiers, ainsi que la planification budgétaire et le suivi de la performance annuelle.

Direction Assistance Technique et Mesure d'Impact

Conduit les activités d'assistance technique en appui aux partenaires, développe les partenariats institutionnels et assure la structuration et le suivi des dispositifs de mesure d'impact, en lien avec les nouvelles orientations stratégiques.

Direction Support

Regroupe les fonctions support, notamment les ressources humaines, les achats, les systèmes d'information, la communication interne et externe, ainsi que l'appui aux instances de gouvernance et la gestion administrative.

PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA

IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA

Créée en 2007 avec la volonté de grandes institutions de soutenir efficacement et durablement le secteur de la microfinance, la société JAIDA a pour mission de mobiliser les ressources, apporter les moyens et accompagner les programmes destinés à accroître les opportunités de développement économique au Maroc au profit des activités génératrices de revenu.

JAIDA traduit ainsi l'engagement de contribuer à la structuration du secteur de la microfinance grâce au soutien de la CDG, fondateur et actionnaire de référence, et de développer des synergies entre les institutionnels grâce à l'appui des autres actionnaires fondateurs, la KfW, la CDC, l'AFD et Barid Al Maghrib,

JAIDA est devenue un partenaire de référence pour les institutions de microfinance, drainant de nouveaux capitaux privés vers le secteur du microcrédit, améliorant la coordination des bailleurs de fonds et renforçant le partenariat public privé.

2003 – 2004	Lancement des études de faisabilité pour la création d'un fonds d'investissement de microfinance par la KfW, la FNAM et la CDG avec l'appui du ministère des Finances.
2005	Signature d'un accord de Co-investissement intégrant le projet de fonds d'investissement de microfinance par la CDG et la Caisse des dépôts et consignations française.
2006	Signature du pacte d'actionariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA.
2007	- Obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib en tant que société de financement spécialisée dans le financement des IMF, et démarrage de l'activité du fonds JAIDA ; - Désignation des membres des comités de gouvernance ; - Signature des premières conventions de prêt avec AL KARAMA et INMAA pour un montant total de 11 MDH ; - Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 200 MDH.
2008	- Signature d'une convention de garantie avec IFC pour un montant de 170 MDH, en couverture de crédits octroyés à JAIDA par un consortium de banques marocaines ; - Signature d'une convention de prêt avec la BMCE et la BCP, l'accord porte sur un financement de 100 MDH de chaque banque ; - Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 300 MDH.
2009	L'Agence de Partenariat pour le Progrès (créée par la loi n° 35-07 en 2008 en tant qu'établissement public pour la mise en œuvre du programme objet de l'accord « Millenium Challenge Compact ») accorde à JAIDA un prêt subordonné pour un montant de 25 millions de dollars.
2010	- Elargissement du tour de table avec l'entrée du Groupe Barid Al Maghrib dans le capital de JAIDA (suite à la cession par CDG en faveur de Barid Al Maghrib de 10% du capital de JAIDA) ; - Signature d'une convention de prêt entre le Ministère de l'Economie et des Finances et JAIDA portant sur un montant de 6 millions d'euros destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. La signature de cette convention a été mobilisée dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Italienne (conformément au Protocole d'accord relatif à « Assistance Technique et financière au profit de cinq IMF » et à l'avenant au memorandum d'entente relatif à la ligne de crédit pour le soutien du secteur privé, signés par les deux gouvernements) ; - Renforcement des relations avec le groupe CAM par la signature avec SFDA et ARDI de contrats de prêts senior et subordonné pour une enveloppe globale de 300 MDH.
2013	- Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW) pour le porter à 328 MDH ; - Obtention de l'autorisation Bank Al Maghrib pour le financement de la société de financement pour le développement agricole « SFDA¹ » ; - Signature de l'avenant N° 1 à l'accord de prêt du 31 mars 2009 entre l'APP et JAIDA permettant d'augmenter le montant initial de l'engagement ; - Validation de la nouvelle stratégie de JAIDA.
2014	- Signature d'une convention de prêt entre SILATECH² et JAIDA pour un montant de 1 million de dollars pour développer les produits de microcrédit destinés aux jeunes ; - Développement de la plateforme technologique JAIDA.
2015	Première levée obligataire de JAIDA par placement privée.
2016-2017	- Création juridique de la filiale MBS (spécialisée en SI). - Prise de participation minoritaire dans l'acteur de la microfinance participative tunisien Zitouna Tamkeen, à hauteur de 5% du capital social de celui-ci ; - Nouvelle émission obligataire par appel public à l'épargne de 300 MDH.
2019	- Signature de contrat de prêts séniors avec 3 IMF pour un montant total de 214 MDH ; - Signature de contrat de prêts thématiques pour un montant de 5 MDH.

² SILATECH est une organisation sociale régionale (région Moyen Orient et Afrique du Nord) qui œuvre pour la création d'emplois et pour l'expansion des opportunités économiques pour les jeunes des pays Arabes ; elle favorise la création d'emplois à grande échelle, l'esprit d'entreprise, l'accès au capital et les marchés, ainsi que la participation et l'engagement des jeunes dans le développement économique et social.

2020	▪ Déclenchement et déclinaison du Plan de Continuité d'Activité en mars 2020 suite à la déclaration de l'état d'urgence par les autorités du Royaume afin d'assurer la continuité des activités de JAIDA et la sécurité de ses collaborateurs ; ▪ Signature de 7 nouvelles conventions d'ouverture de crédit avec 5 IMF pour un montant global de 480 MDH ; ▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ; ▪ Validation de la nouvelle feuille de route de JAIDA déclinée de la stratégie arrêtée par le CA et qui intègre le lancement des nouveaux fonds thématiques et fonds régionaux en partenariat avec les écosystèmes ; ▪ Signature d'une convention de prêt avec la Banque Européenne d'investissement (BEI) destinée au financement des institutions de microfinance pour un montant de près de 10 millions d'euros.
2021	▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) ; ▪ Encaissement des fonds de la ligne subordonnée du Millennium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF ; ▪ Nouvelle émission obligataire privée de 200 MDH sur une maturité de 6 ans amortissable.
2022	▪ Demande d'agrément de JAIDA auprès de la BAM pour obtenir l'approbation d'émettre des bons de sociétés de financement (BSF). ▪ Approbation du dossier de financement de JAIDA par les comités de gouvernance de l'Agence de Coopération Espagnole (AECID) pour un financement de 20 Millions Euros sur 4ans. ▪ Acceptation par l'AECID d'une demande de mise en place d'une ligne d'assistance technique en faveur de JAIDA, pour un budget de 1 million d'Euro, en vue de soutenir le développement de son portefeuille et la création de nouveaux produits avec ses IMF clientes. ▪ Sortie de JAIDA de l'actionnariat de ZT ainsi que son départ du Conseil d'Administration suite à sa dilution due à l'absorption totale des pertes et à l'annulation totale des actions initiales. ▪ Mise en place d'un fonds de garantie par Tamwilcom au profit des bailleurs de fonds locaux y compris JAIDA. Le fonds de garantie couvre les nouvelles lignes de financement ainsi que les programmes de restructuration des créances accordées aux petites et moyennes IMF en difficulté.
2023	▪ BAM a accordé à JAIDA un nouvel agrément pour recevoir des fonds du public d'une durée supérieure à un an, dans le cadre de l'émission de bons de sociétés de financement (BSF). Suite à cette approbation, le programme d'émission de BSF a été enregistré auprès de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) le 27 septembre 2023, permettant ainsi à JAIDA de lever des fonds sur le marché des capitaux. ▪ Signature de l'accord de prêt avec l'Agence de Coopération Espagnole. ▪ Déploiement de l'assistance technique en partenariat avec la BEI pour soutenir le secteur des coopératives au Maroc et contribuer au renforcement des normes de reporting des IMF au Maroc.
2024	▪ Le 28 mai, la ligne de crédit de 20 millions d'euros, issue du partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et l'Instituto de Crédito Oficial (ICO), a été approuvée. Ce financement est destiné à soutenir la production de financement des IMF partenaires. ▪ Le 7 octobre, un premier décaissement de 10 millions d'euros a été réalisé dans le cadre de contrat avec l'AECID, renforçant la capacité de financement de JAIDA au service des IMF. ▪ Tenue en Mai du Conseil d'Administration dédié à la validation des grandes orientations de la stratégie 2030 de JAIDA et lancement opérationnel des chantiers de transformation. ▪ Validation de la nouvelle stratégie 2030 de soutien de l'Economie Sociale et Solidaire et dépôt auprès de la Banque Centrale d'une demande d'extension d'agrément. ▪ JAIDA a soutenu, en partenariat avec le Ministère du Tourisme de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'ODCO, le Prix Génération Solidaire, valorisant les projets portés par les jeunes dans l'économie sociale. ▪ JAIDA a également approuvé 220 millions de dirhams de financements au cours de l'année, portant son volume cumulé à 4,5 milliards de dirhams depuis sa création.
2025	▪ Au cours de l'exercice 2025, JAIDA a enregistré 235 millions DH de décaissements, dans une logique de complémentarité avec les financements des bailleurs de fonds et du secteur bancaire. ▪ En marge des 5e assises nationales de l'ESS, tenues à Benguerir le 17 juin, JAIDA et le Secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire ont signé un Mémoire d'entente visant à renforcer l'accès au financement et la capacité des acteurs de l'ESS, à accompagner les initiatives des structures actives du secteur, ainsi qu'à promouvoir l'inclusion financière et le développement des compétences. ▪ En septembre 2025, Bank Al-Maghrib a accordé à JAIDA un nouvel agrément autorisant l'élargissement de son activité au financement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette évolution marque une étape structurante qui consacre l'intégration formelle du financement de l'ESS dans le périmètre d'intervention de JAIDA et élargit son champ d'action, en plus des IMF, aux agrégateurs, fonds nationaux et régionaux et aux coopératives, structures jusque-là peu desservies par les circuits financiers traditionnels. ▪ Dans le cadre de son partenariat stratégique avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), JAIDA a procédé en octobre 2025 au déblocage du reliquat de la ligne de financement, pour un montant de 10 millions d'Euro destiné à soutenir le financement des IMF.

Source : JAIDA

IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA

Au 30 juin 2026, le capital social de JAIDA est détenu par la CDG à hauteur de 32,01%.

IV.2.1. PRESENTATION DU GROUPE CDG

La Caisse de Dépôt et Gestion (CDG) est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'établissement a pour vocation de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne institutionnelle requérant (de par leur nature ou leur origine) une protection spéciale, et cherche à ainsi la convertir en investissements à long terme.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure également la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Les statuts et les missions de la CDG en font le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés, contribuant notamment à la dynamisation et au développement des marchés financiers au Maroc.

Le développement des ressources de la CDG depuis sa création s'est accompagné d'un élargissement de ses missions ainsi que d'une modernisation continue tant de ses modes de fonctionnement que de son organisation.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne réglementée collectée, tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

IV.2.2. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL SUR LA CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : • D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ; • De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ; • De gérer les caisses ou services spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables	Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants : • Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ; • La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ; • La loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution. Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

Source : CDG

IV.2.3. FLUX FINANCIERS ENTRE JAIDA ET SES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il n'y a eu aucun flux financiers (ni dividendes, ni commissions, ni emprunt bancaire) entre JAIDA et ses actionnaires au titre des trois derniers exercices.

IV.2.4. SYNERGIES ENTRE JAIDA ET SES ACTIONNAIRES

Du fait de leur dimension internationale et la portée de leurs projets dans le domaine du développement social en particulier, les actionnaires de JAIDA apportent, au sein du Conseil d'Administration de la Société, un échange et un partage de point de vue précieux, et sont notamment considérés comme de vraies forces de proposition. La présence d'institutionnels de renom dans le tour de table de la Société et leur engagement permanent, notamment pour le développement de partenariats, peuvent être considérés comme un avantage et un atout de taille pour la société.

Le retour d'expérience que procure JAIDA à ces mêmes actionnaires est apprécié par ces derniers, leur fournissant, entre autres, des benchmarks pour certains de leurs autres projets, au Maroc ou dans d'autres pays.

Par ailleurs, rien n'interdit aux actionnaires de JAIDA de développer ou soutenir d'autres actions dans le micro-crédit au Maroc, que ce soit le financement d'IMF ou de projets spécifiques.

IV.2.5. FLUX ENTRE JAIDA ET LES ENTITES DU GROUPE CDG

Tableau 13: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2023

2023					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	112	• Prestation de services
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	588	Location d'un espace de bureaux.
EXPROM S.A	Convention réglementée	Octobre 2023	-	24	• Prestation de services

Source : JAIDA

Tableau 14: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2024

2024					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	117	• Prestation de services
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	627	Location d'un espace de bureaux.
EXPROM S.A	Convention réglementée	Octobre 2023	-	106	• Prestation de services

Source : JAIDA

Tableau 16 : Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2025

2025					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	103	• Prestation de services
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	647	Location d'un espace de bureaux.
EXPROM S.A	Convention réglementée	Octobre 2023	-	110	• Prestation de services

Les flux présentés incluent l'ensemble des transactions entre JAIDA et les filiales du Groupe CDG.

IV.3. FILIALES DE JAIDA

En 2022, JAIDA a été totalement diluée, quittant ainsi l'actionnariat de Zitouna Tamkeen ainsi que son Conseil d'Administration. L'absorption des pertes accumulées par Zitouna Tamkeen a entraîné l'annulation de toutes les actions initialement détenues par JAIDA.

En 2023, JAIDA a procédé à la liquidation complète de sa filiale MBS, dont elle détenait 100 % du capital, marquant ainsi la fin des activités de cette entité.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, JAIDA ne détient plus de filiale.

IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.1. DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A JAIDA

IV.4.1.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE JAIDA :

Les sociétés de crédit (de type société de financement, plus précisément, société de financement d'associations de micro-crédit) sont soumises à un cadre réglementaire régi par loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103- 12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille. JAIDA fait partie de la catégorie des sociétés de financement.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

IV.4.1.2. AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit :

- Les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- Les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- Les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- Selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - 50 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;

- 40 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - 30 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - 10 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - 1 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
 - Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

IV.4.1.3. CONTROLE

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maxima des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés »

IV.4.1.4. AUTRES ORGANISMES DE CONTROLE :

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC joue un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF)

L'APSF a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

IV.4.1.5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CAC)

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al Maghrib.

Les modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les sociétés de financement sont fixés par circulaire du Wali de Bank Al-Maghreb selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al- Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- De contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;

- De s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- De vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- À affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- À mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- À entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

IV.4.1.6. REGLES DE GESTION

Ratios prudentiels

La loi bancaire a édicté des règles prudentielles permettant de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou un ensemble de bénéficiaires ayant entre eux des liens juridiques ou financiers, en définissant des ratios prudentiels et en leur fixant des seuils limites. Les règles prudentielles sont les suivantes :

- i. Ratio des fonds propres CET1 : le montant des fonds propres de base doit à tout moment être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- ii. Ratio des fonds propres T1 : le montant des fonds propres de catégorie 1 doit à tout moment être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- iii. Ratio des fonds propres total : le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés
- iv. Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres. Le taux de pondération est fixé par la circulaire n° 8/G/2012 de Bank Al Maghrib.

Les fonds propres de base et les fonds propres de catégorie 1 et 2 sont définis par les dispositions des circulaires de Bank Al Maghrib.

Provisionnement des créances en souffrances

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

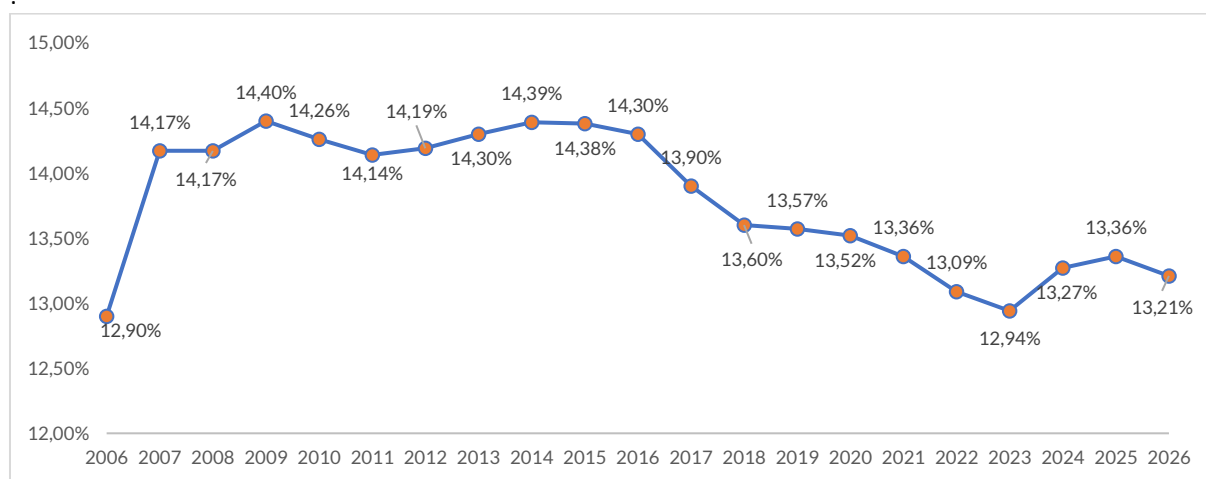
Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 du 23 décembre 2003 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, et est applicable depuis le 30 juin 2003. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Protection de la clientèle

Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,36%.

Le graphique suivant donne l'évolution du Taux Maximum des Intérêts Conventionnels (TMIC) entre 2006 et 2026 :



Source : Bank Al Maghrib

IV.4.2. PANORAMA DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.2.1. APERÇU GENERAL³ :

Les activités de microcrédit au Maroc ont commencé au début des années 1990, avec la création de plusieurs fondations et associations (octroi du premier prêt en 1993). Le secteur a bénéficié du soutien du gouvernement et des organismes internationaux à la fin des années 1990, notamment avec une subvention de 100 MDH du fonds Hassan II pour le Développement économique et social, et l'assistance financière et technique du PNUD et de l'USAID.

Entre 2007 et 2011, l'encours global a connu une baisse de 17%, pour passer de 5,5 Mrd DH à fin décembre 2007 à 4,8 milliards de dirhams à fin décembre 2011 ; le nombre de clients actifs a baissé de 39% en raison des dysfonctionnements qui ont touché le secteur.

En effet, après une croissance spectaculaire entre 2005 et 2007, le secteur du micro-crédit a connu une crise au Maroc à partir de l'automne 2008, suite à la hausse des défauts de paiement dont le déclenchement est dû au ralentissement de la croissance économique et de la production agricole en 2007, et dont les causes sont liées à deux facteurs de vulnérabilité du secteur : la compétition agressive favorisant l'endettement multiple des clients

³ Sources : CMS, FNAM, APSF, JAIDA

(« prêts croisés », estimés à 30% entre 2008 et 2009 et ramené à 15% à partir de 2010) et la limite des systèmes de contrôle des IMF dépassés par la croissance du secteur.

Le début du redressement du secteur a coïncidé avec l'établissement d'une centrale des risques par les principales IMF, permettant de réduire en 2009 les prêts croisés de 37 % à 20%. La fusion de l'IMF Zakoura avec la Fondation Banque Populaire (ultérieurement renommée Attawfiq) a permis d'éviter une crise du secteur potentiellement plus longue et d'ampleur plus grande.

Pendant la période 2009-2011, et sous l'impulsion des autorités de tutelle, à savoir Bank Al Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances, les IMF ont activement révisé leurs politiques d'octroi de prêt, renforcé les contrôles internes et déployé des méthodes de recouvrement des prêts en souffrance pour redevenir ainsi rentables en 2010.

Ainsi, l'encours des micro-crédits a connu une progression continue de 2011 à 2016, enregistrant un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 6,3% sur cette période (et un TCAM de 3% pour le nombre de clients).

Le nombre des clients actifs servis par la microfinance nationale en 2017 a atteint 937.599 (+2% par rapport à 2016) pour un encours des micro-crédits de 6,7 milliards de dirhams.

L'année 2019 a été caractérisée par la poursuite du processus de professionnalisation et de renforcement des Institutions de Microfinance (IMF) dans le monde, par l'utilisation croissante et innovante des nouvelles technologies, ainsi que par la multiplication des produits financiers et des services non financiers offerts.

Au Maroc, le nombre de clients actifs servis par la microfinance nationale a atteint environ 936.000 en 2019 contre 922.000 en 2018, soit une hausse de 1,5%. L'encours des micro-crédits est passé à 7,4 milliards de dirhams, contre 6,7 milliards de dirhams une année auparavant, soit un accroissement d'environ 10%. L'encours moyen des prêts par client actif a connu une évolution de 8%, en atteignant 7.940 dirhams en 2019, contre 7.321 dirhams en 2018.

En 2020, à l'instar d'autres secteurs d'activités économiques du Royaume, la microfinance marocaine a subi les effets nuisibles de la crise sanitaires et socio-économique de 2020, due à la propagation de la pandémie mondiale du covid-19.

A fin 2022, la microfinance nationale a servi 797 112 clients actifs, principalement des emprunteurs individuels (74%), devant les emprunteurs solidaires (21,9%) et les TPE (4,1%). La majorité des clients en milieu urbain (61,8% contre 33,1% en milieu rural). L'encours global des micro-crédits a atteint 8,54 milliards de dirhams contre 8,2 milliards de dirhams fin 2021.

A fin 2023, la microfinance nationale a servi 767.900 clients actifs, principalement des emprunteurs individuels (72,8%), devant les emprunteurs solidaires (22%) et les TPE (5,1%). La majorité des clients en milieu urbain (64,7% contre 35,2% en milieu rural). L'encours global des micro-crédits a atteint 8,64 milliards de dirhams contre 8,54 milliards de dirhams fin 2022.

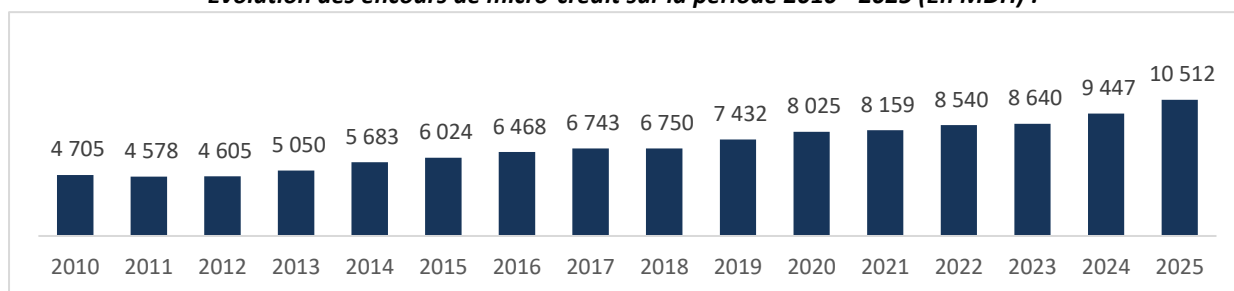
A fin 2024, la microfinance nationale a servi 742.000 clients actifs, en baisse par rapport aux années précédentes. Cette contraction progressive confirme la tendance des financements des prêts de montants plus élevés, attribués à un nombre plus restreint de bénéficiaires.

A fin 2025, la microfinance nationale a servi 736.000 clients actifs, en baisse par rapport aux années précédentes. La divergence entre la hausse des encours et la baisse progressive du nombre de clients traduit une augmentation de la taille moyenne des crédits et confirme un repositionnement croissant vers les segments productifs, en particulier les TPE.

Tamwilcom continue de se positionner comme un acteur clé, via la garantie et le cofinancement des crédits destinés aux très petites entreprises (TPE).

Le graphique suivant présente l'évolution des encours de micro-crédit sur la période 2010 - 2025 :

Evolution des encours de micro-crédit sur la période 2010 - 2025 (En MDH) :



Source : CMS

Pour leur part, les bailleurs de fonds internationaux ont multiplié cette dernière décennie leurs actions visant à soutenir le secteur de la micro finance au Maroc, que ce soit dans le cadre d'accord bilatéraux entre des gouvernements étrangers et le gouvernement marocain, ou par l'intermédiaire d'agences de développement international, ou même d'Organisations Non-Gouvernementales.

Ce soutien a pris diverses formes, notamment à travers les programmes d'assistance technique d'IMF, ou de financement de celle-ci en fonds propres ou en dette. Ainsi, le financement des IMF par des bailleurs de fonds internationaux a fortement baissé ces dernières années, passant d'une moyenne annuelle d'environ 350 MDH pendant la période 2009-2013, à une moyenne annuelle de près de 100 MDH pendant la période récente 2019-2024, la part de marché des bailleurs de fonds internationaux a été absorbée par les banques locales.

IV.4.2.2. SOURCES DE FINANCEMENTS DES IMF :

Les différentes sources de financement sont JAIDA, les banques locales et les bailleurs de fonds étrangers :

Tableau 15 : Sources des financements des IMF

Sources de financement des IMF (MDH)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
JAIDA	252	100	-60%	115	15%
Bailleurs de fonds internationaux	73	115	58%	225	95%
Banques locales	1 307	630	-52%	1 370	117%

Source : JAIDA & CMS

IV.4.2.3. PRINCIPAUX INTERVENANTS DU MICRO-CREDIT :

A fin 2025, le secteur du micro-crédit au Maroc compte douze IMF et une société anonyme (Tamwil El Fellah ou TEF) décrites ci-dessous et classées par ordre alphabétique :

Les IMF de taille nationale :



Al Amana Microfinance : Association de microcrédit de taille nationale (partenaire de l'ONG Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, ou « SIDI »), créée en 1997, disposant, à fin décembre 2024 de 645 agences ; son encours de crédit à fin décembre 2024 est d'environ 3 milliards de dirhams.



ARDI : La Fondation ARDI a été créée en 2001 par le Crédit Agricole du Maroc sous forme d'association d'intérêt économique et social, sans but lucratif. Elle a pour mission de lutter contre l'exclusion financière et de promouvoir la microentreprise particulièrement en milieu rural, à travers l'exercice et la promotion du microcrédit.



Arrawaj (ex-FONDEP) : Organisme de microcrédit créé en 1996 par un ex-Président-Directeur-Général de l'Omnium Nord-Africain disposant de 260 agences à fin décembre 2024 avec plus de 20 milliards de Dirhams de projets financés.



Attawfiq Microfinance : Association à but non lucratif créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire, après avoir obtenu l'agrément par décret ministériel du 1er mars de l'an 2000. Elle constitue une réponse citoyenne du Groupe Banque Populaire qui vise à contribuer efficacement, aux côtés de l'Etat et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.

Les IMF de taille régionale :



Al Karama-mc est issue de l'Association Marocaine pour l'Appui au développement Local ; elle a évolué d'une IMF locale en 2000 à une IMF de dimension régionale en 2006, disposant aujourd'hui de plus de 87 agences à fin 2024. Depuis sa création, Al Karama-mc s'est donnée pour mission de répondre aux besoins de financement des populations les plus vulnérables de la région de l'oriental et des autres régions du Maroc, qui sont exclues du système de financement classique



Attadamoune microfinance (ex-Association Marocaine Solidarité Sans Frontière/Microcrédit ou « AMSFF/MC ») : est une association de taille régionale, opérant principalement dans la région Centre Nord Marocain. A fin décembre 2024, son encours est de 88 MDH.



INMAA : Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise, ayant démarré ses activités à Ouarzazate, se fixe comme mission l'appui à la micro-entreprise marocaine par l'offre des services financiers et l'accompagnement de proximité. Son intervention s'étale sur tout le territoire marocain notamment dans les zones rurales. INMAA a un encours de l'ordre de 2 MDH à fin septembre 2024.

Les IMF de taille locale :

AMOS	Association de Microfinance Oued Srou créée en vue d'apporter une réponse locale aux problèmes de l'accès au financement pour les populations les plus démunies notamment pour le milieu rural.
Ismaïlia	L'Association Ismaïlia pour le Micro-Crédit, créée en 1998, a pour mission d'aider les femmes démunies dans le milieu urbain et rural (ville de Meknès et sa région).
Fondation du Nord	Créée à l'initiative des membres du ROTARY CLUB de Tanger et qui lutte contre la pauvreté et contribue à l'éradication de l'immigration clandestine (ville de Tanger et sa région).
Bab Rizq Jameel	Association de microcrédit créée en 2011 et basée principalement à Casablanca et Mohammedia. « Bab Rizq Jameel » s'est donnée pour mission de fournir à ses clients des produits financiers et services favorisant leur intégration dans le tissu économique.

Les autres institutions de microfinance :



Tamwil El Fellah TEF (ex-Société de Financement du Développement Agricole, SFDA) : est une société de financement de droit privé créée par le groupe Crédit Agricole du Maroc en partenariat avec l'Etat en 2008, avec pour mission, entre autres, l'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du Plan Maroc Vert.

Source : FNAME (Fédération Nationale des Associations de Microcrédit) et CMS (Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance)

IV.4.2.4. CATEGORIE DE PRODUITS :

Produits classiques

Les produits proposés par les intervenants du micro-crédit peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

- **Le prêt solidaire** : s'adresse à un groupe de plusieurs personnes ou micro-entrepreneurs majeurs ou aux adhérents des coopératives ; Il repose sur la responsabilité conjointe des membres du groupe ;
- **Le prêt individuel** : destiné aux porteurs de microprojets qui exercent des activités génératrices de revenus ;
- **Le prêt individuel au logement** : ce produit est destiné essentiellement à l'amélioration des conditions d'habitation (rénover son logement, construction partielle ou totale d'un logement, financement partiel pour l'acquisition d'un logement et/ou les frais d'enregistrement et les honoraires du notaire) ;
- **Le prêt TPE** : s'adresse aux Très Petites Entreprises déjà formalisées, sous forme de personnes morales. Il a pour objectif principal de soutenir leur développement à travers deux leviers essentiels : le renforcement du fonds de roulement, afin de répondre aux besoins de trésorerie liés à l'activité courante, et le financement

d'investissements destinés à améliorer leur productivité, élargir leur offre ou consolider leur position sur le marché.

▪ **Micro-assurance** : plusieurs types d'assurance sont proposées aux clients, les IMF sont considérées comme des intermédiaires entre les clients et les compagnies d'assurance, il s'agit notamment :

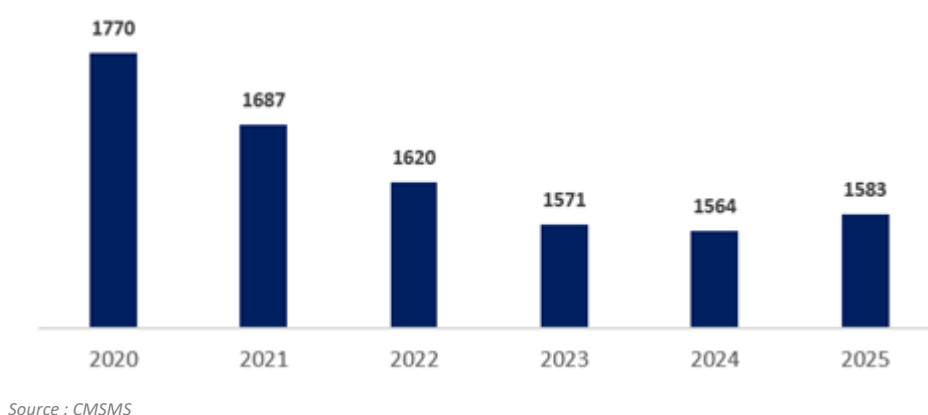
- ✓ Décès emprunteurs, frais d'obsèques : assurer, en cas de décès de l'assuré ou d'invalidité absolue et définitive, les engagements financiers de l'assuré (capital restant dû), la sécurité financière des proches de l'assuré et participer au financement des obsèques de l'assuré décédé ;
- ✓ Hospitalisation (indemnités journalières) : couvrant l'assuré contre sa perte de revenu en cas de maladie ou d'accident ;
- ✓ Incendie – Explosion et Inondation : couvrant les dommages matériels résultant de l'un des événements : incendie, explosion, fumée consécutive à l'incendie ou à l'explosion, dommages matériels causés par des inondations, frais et préjudices subis résultant d'un sinistre garanti ;
- ✓ Multirisque habitation / Multirisque professionnelle : combinaison de garanties offrant une couverture complète tant pour les biens que pour les responsabilités de l'assuré (la multirisque englobe : la garantie Incendie Explosion ; le vol et actes de vandalisme et la responsabilité civile chef de famille et la responsabilité Civile Exploitation).

Notons que la micro-assurance et les activités de microfinance autres que le micro-crédit (micro-transfert d'argent, micro-banking en association avec des banques, etc.) sont considérés comme des produits de diversification par les IMF, les indicateurs de ces activités sont peu significatifs.

Réseaux de distribution

Les IMF sont pratiquement présentes sur toutes les régions du pays. Elles sont typiquement constituées d'agences (ou antennes) fixes ou mobiles couvrant des zones rurales ou urbaines, certaines IMF possèdent un grand parc de véhicules mobiles pour desservir les zones (rurales) enclavées.

L'évolution du réseau fixe des associations de micro-crédit entre 2020 et 2025 se présente comme suit :



A fin 2025, le Maroc compte un réseau global de 1583 agences fixes, dont 545 sont dans le milieu rural et de 1038 agences mobiles.

IV.4.2.5. PERFORMANCES DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le tableau suivant présente l'évolution sur la période décembre 2023 à 2025 des encours des microcrédits, de la production annuelle, des clients actifs et de l'encours moyen par client actif des IMF au Maroc :

Tableau 16 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2023-2025

Indicateurs micro-crédit	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var. 25/24
Encours bruts micro-crédits (en MDH)	8 642	9 447	9,3%	10 512	11,27%
Production brute annuelle (en MDH)	7 019	7 207	2,6 %	7 304	1,35%
Clients Actifs (en Milliers)	769	742	-3,5%	736	-0,81%
Encours moyen par client (DH)	11 237	12 734	13,3%	14 283	12,16%
Encours net du secteur (en MDH)	8 197	8 997	9,7%	9 997	11,11%
Durée moyenne des prêts	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans	-	3 mois à 5ans	-

Source : JAIDA et FNAME

Entre 2024 et 2025, les encours bruts ont enregistré une progression, passant de 9,4 à 10,5 milliards de dirhams. Cette dynamique a eu un effet favorable sur plusieurs indicateurs clés, notamment l'encours net du secteur et l'encours moyen par client, qui ont également augmenté en 2025.

Les encours :

L'évolution des encours bruts des associations de microcrédit, sur la période allant de décembre 2023 à décembre 2025, ressort comme suit :

Tableau 17: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2023-2025

En MDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Encours Microcrédit	8 642	9 447	9,3%	10 512	11,3%

Source : FNAME

Revue Analytique 2023 – 2024 :

L'encours de microcrédit a évolué de 9,3% entre décembre 2023 et décembre 2024. Il est passé de 8,6 milliards de dirhams à 9,4 milliards de dirhams. L'encours a évolué par le biais de la production brute annuelle. Cette évolution témoigne d'un recentrage stratégique des IMFs sur le financement des TPE en se basant sur l'offre Tamwilcom.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

L'encours de microcrédit a évolué de 11,3% entre décembre 2023 et décembre 2025 à 10,5 milliards de dirhams. L'encours a évolué par le biais de la production brute annuelle. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation de la taille moyenne des crédits et l'orientation des IMF vers le financement des TPE.

La production :

L'évolution de la production brute des IMF, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

Tableau 18: Evolution de la production brute annuelle 2023-2025

En MDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Production brute annuelle	7 019	7 207	2,6%	7 304	1,3%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

La production brute annuelle au 31/12/2024 a enregistré une hausse de 2,6% par rapport à l'année 2023, confirmant la dynamique amorcée l'année précédente.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

La production brute annuelle au 31/12/2025 a enregistré une hausse de 1,3% par rapport à l'année 2024 traduisant une croissance modérée mais régulière de l'activité.

Encours moyen de la clientèle :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours moyen par client :

Tableau 19: Evolution de l'encours moyen par client 2023-2025

En DH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Encours moyen par client	11 237	12 734	13,3%	14 283	12,2%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin décembre 2024, l'encours moyen des crédits par client a augmenté de 13,3% pour atteindre 12 734 dirhams contre 11 237 dirhams un an auparavant.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

À fin décembre 2025, l'encours moyen des crédits par client a enregistré une hausse de 12,2%, pour s'établir à 14 283 dirhams, contre 12 734 dirhams un an plus tôt.

Encours net du secteur :

Tableau 20 : Evolution de l'encours net du secteur

En MDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Encours net du secteur	8 197	8 997	9,7%	9 997	11,11%

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin décembre 2024, l'encours net du secteur a augmenté de 9,7% pour atteindre 9 milliards de dirhams contre 8,2 milliards de dirhams un an auparavant.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin décembre 2025, l'encours net du secteur a augmenté de 11,11% pour atteindre 9,9 milliards de dirhams contre 8,9 milliards de dirhams un an auparavant.

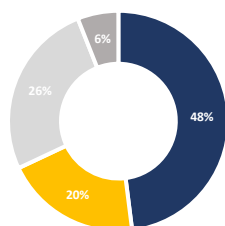
IV.4.2.6. CONCENTRATION DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le secteur du microcrédit est caractérisé par une forte concentration. En effet, à fin 2025, les trois grandes IMF à savoir Attawfiq, Al Amana et Arrawaj cumulent 91% de parts de marché sachant que Attawfiq concentre 49% de l'endettement du secteur.

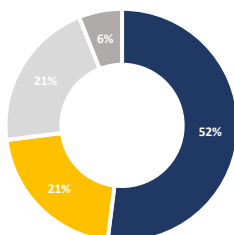
Les grandes IMF du secteur ont réussi à adopter des règles et des pratiques aux standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion des risques, leur donnant une assise financière solide, des moyens adéquats ainsi qu'un soutien constant de leur partenaire de référence.

L'évolution de la concentration de la dette relative au secteur entre les principales IMF, sur la période décembre 2022 – décembre 2025 se présente comme suit :

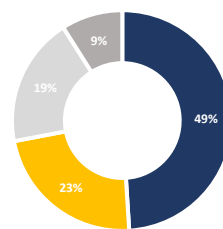
Décembre 2023



Décembre 2024



Décembre 2025



■ Attawfik ■ Al Amana ■ Arrawaj ■ Autre AMC

Source : JAIDA

Les données du graphique ne comprennent pas les statistiques de Tamwil El Fellah

IV.4.2.7. CREANCES EN SOUFFRANCE

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Elles sont constituées de :

- Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de 30 jours.
- Créances pour lesquelles l'institution de microfinance estime qu'il est improbable que la contrepartie honore intégralement ses engagements, indépendamment de l'existence de tout impayé.

Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°5/w/2023 du 01 février 2023 relative à la classification des créances des institutions de microfinance et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance :

- Classe 1 au taux de 25% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 30 jours à 60 jours.
- Classe 2 au taux de 50% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 60 jours à 90 jours.
- Classe 3 au taux de 75% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 90 jours à 180 jours.
- Classe 4 au taux de 100% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 180 jours.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de suivi des créances en souffrance entre décembre 2023 et décembre 2025, des clients actifs, et l'évolution du taux de créances en souffrance :

Tableau 21: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 sur 2023-2025

Indicateurs micro-crédit	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Encours micro-crédits (en MDH)	8 642	9 447	9,3%	10 512	11,27%
Clients Actifs (en Milliers)	769	742	-3,5%	736	-0,81%
Taux de PAR 30j Net	5,15%	4,76%	-0,39 pts	4,90%	0,14 pts

Source : JAIDA, BAM & CMS

En 2024, les taux de PAR30 net s'est établi à 4,76 %, poursuivant ainsi l'amélioration amorcée depuis 2023, où ils étaient à 5,15 %.

En 2025, les taux de PAR30 net s'est établi à 4,90 %, en légère hausse par rapport à 2024. Cette évolution traduit tout de même une stabilisation du risque de crédit à un niveau globalement maîtrisé notamment par rapport à 2023.

IV.5. ACTIVITE DE JAIDA

IV.5.1. METIERS DE JAIDA

JAIDA est une société anonyme de droit marocain agréée par Bank Al-Maghrib en qualité de société de financement. Depuis sa création en 2007, elle exerce une mission de financement et de refinancement au service de l'inclusion financière et du développement économique à impact.

Initialement créée pour répondre aux besoins de refinancement des institutions de microfinance (IMF), JAIDA a joué un rôle déterminant dans la structuration et le développement du secteur du microcrédit au Maroc. Son intervention a permis d'améliorer l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers à travers le soutien apporté aux institutions de microfinance et aux dispositifs de financement des activités génératrices de revenus.

Dans le cadre de son développement stratégique, JAIDA a obtenu en septembre 2025 un nouvel agrément de Bank Al-Maghrib lui permettant d'élargir son périmètre d'intervention au financement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette extension marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'institution, tout en préservant son activité historique de refinancement de la microfinance.

Ainsi, JAIDA intervient désormais en faveur :

- Refinancement des IMF ;
- Financement de Tamwil El Fellah ;
- Financement des acteurs de l'ESS.

En complément de son activité de financement, JAIDA développe des programmes d'assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles de ses partenaires, améliorer leurs dispositifs de gouvernance et de gestion, favoriser l'innovation financière et renforcer la mesure de l'impact économique, social et environnemental de leurs interventions.

IV.5.2. VISION STRATEGIQUE

À travers l'évolution de son modèle d'intervention, JAIDA ambitionne de devenir un acteur de référence du financement à impact au Maroc, en mobilisant des ressources financières nationales et internationales au profit des acteurs de l'inclusion financière et de l'économie sociale et solidaire.

Sa stratégie repose notamment sur les orientations suivantes :

- Assurer la continuité et le développement de son activité historique de refinancement des institutions de microfinance ;
- Accompagner l'émergence et le développement de nouveaux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire;
- Renforcer les dispositifs d'assistance technique et d'accompagnement des bénéficiaires ;
- Développer des outils de mesure et de pilotage de l'impact économique, social et environnemental ;
- Mobiliser des ressources financières diversifiées auprès d'investisseurs nationaux et internationaux ainsi que sur les marchés de capitaux ;
- Renforcer les partenariats avec les institutions publiques, les bailleurs de fonds et les acteurs privés engagés dans le financement du développement.

Offre de refinancement des IMF :

JAIDA offre une gamme de produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des IMF. Les prêts proposés varient en montant en fonction de plusieurs critères. JAIDA dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- 1) Les critères d'éligibilité de l'IMF cliente ;
- 2) Les limites réglementaires de concentration de JAIDA par bénéficiaire ;
- 3) Les limites internes à JAIDA ;
- 4) Exigences des covenants des bailleurs dans le cas de prêts spéciaux.

Cette gamme de prêts est déclinée en deux catégories :

- Prêts génériques ;
- Produits spécifiques.

Prêts génériques :

Prêt Sénior

Destiné aux grandes Associations de Microcrédits (AMC) et aux AMC de taille intermédiaire qui souhaitent financer leur croissance et qui ne bénéficient pas d'accès aux ressources commerciales.

Prêt Subordonné

Destiné aux grandes AMC en priorité ayant un besoin de renforcer leur structure de bilan en vue d'améliorer leur aptitude à continuer à se financer directement via le secteur privé.

Produits spécifiques :

Les prêts spécifiques concernent principalement les lignes du programme « coopération italienne » d'une durée moyenne de 5ans. Ces lignes de financement thématiques sont destinées exclusivement au monde rural.

JAIDA est également en mesure d'offrir des prêts spécifiques comme :

Le produit régional

Destiné à être développé sur une région en particulier pour tenir compte des spécifications singulières de la région.

Le produit laboratoire

Destiné à être testé sur le marché avec de petits volumes et à être reproduit sur grande échelle dès qu'il prouvera sa rentabilité.

Le Produit thématique

Encourage les AMC à financer des activités spécifiques, ces prêts sont destinés à financer des activités particulières ou peuvent avoir une approche tenant compte du genre.

Offre de financement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire :

À la suite de l'obtention de son nouvel agrément, JAIDA développe progressivement une gamme de produits dédiée aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette offre est actuellement en phase de structuration avec des coopératives, structures d'agrégation, entreprises sociales et autres organisations à impact.

Les expérimentations en cours permettront d'affiner les mécanismes de financement, les modalités d'intervention et les critères d'éligibilité avant le déploiement progressif d'un catalogue de produits ESS à plus grande échelle.

IV.5.4. STRUCTURE DE LA PRODUCTION

L'évolution de la production de JAIDA, sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 22: Structure de la production de JAIDA 2023-2025

Indicateurs micro-crédit de JAIDA	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var 25/24
Prêts Seniors (en MDH)	216	100	-53,7%	235	>100%
Prêts Subordonnés (en MDH)	0	0	NA	0	NA
Prêts Spéciaux (en MDH)	0	0	NA	0	NA
Production annuelle brute (en MDH)	216	100	-53,7%	235	>100%
Production annuelle nette (en MDH)	22	-139	-731%	-108	22%
Production brute cumulée depuis la création de JAIDA (en MDH)	4 222	4 322	2,4%	4 557	5%
Part de marché JAIDA	12,8%	11,8%	-1	9%	3
Nombre de clients servis indirectement par des prêts JAIDA	83 673	62 390	-25,4%	108 069	73%
Nombre d'IMF financées	6	6	-	6	-

Source : JAIDA

La production brute cumulée représente la somme totale des prêts accordés par JAIDA à ses clients depuis sa création (y compris Tamwil El Fellah). Le volume de la production est fortement lié aux besoins de financement cycliques du secteur.

Revue Analytique 2023 – 2024 :

En 2024, la production annuelle brute de JAIDA s'établit à 100 MDH, en recul de 53,7 % par rapport aux 216 MDH réalisés en 2023. Cette baisse s'explique principalement par le report au premier trimestre 2025 d'un financement de 120 MDH en faveur d'une grande IMF, ainsi que par la fragilité persistante des petites IMF, limitant leur capacité à bénéficier de nouveaux financements. Depuis sa création, la production cumulée de JAIDA s'élève à 4,3 milliards de dirhams.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

En 2025, la production annuelle brute de JAIDA affiche une hausse de 135 MDH pour s'établir à 235 MDH contre 100 MDH en 2024. Cette progression s'explique principalement par la concrétisation, au cours de l'exercice 2025, d'engagements de financement qui figuraient en hors bilan à fin 2024. En particulier, le déblocage d'une opération de financement de 120 MDH, précédemment engagée mais non décaissée à fin 2024.

IV.5.5. STRUCTURE DES ENCOURS

L'évolution sur les trois derniers exercices, des encours des crédits aux IMF de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 23: Structure des encours des crédits aux IMF de JAIDA 2023-2025

Type de crédit (en MDH)	2023	2024	Var. 24/23	2025	Var 25/24
Encours Senior	820	684	16,5%	597	-13%
Encours Subordonnés	105	105	-	86	-18%
Encours Spéciaux	8	6	-25%	5	-17%
Total	933	795	-14,8%	688	-13%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts s'établit à 795 MDH, en recul par rapport à fin 2023, sous l'effet d'une évolution nette négative de 139 MDH. Cette diminution s'explique principalement par des remboursements sur les lignes senior. L'activité de JAIDA présente un caractère contracyclique. De plus, les contrats signés ne donnent pas toujours lieu à des décaissements sur le même exercice. Ainsi, en 2024, JAIDA a engagé 220 MDH de financements, mais seuls 100 MDH ont été effectivement débloqués d'ici la fin de l'année. Cette situation a conduit à des remboursements supérieurs à la production réalisée, accentuant la baisse de l'encours.

Le reliquat de 120 MDH sera intégré à la production de l'exercice 2025.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au 31 décembre 2025, l'encours des prêts s'établit à 688 MDH, contre 795 MDH à fin 2024, soit une baisse de 107 MDH. Cette évolution résulte principalement de la poursuite des remboursements sur les financements seniors, qui demeurent majoritaires dans le portefeuille de JAIDA.

L'encours des prêts senior recule ainsi de 684 MDH à 597 MDH, tandis que les encours subordonnés diminuent de 105 MDH à 86 MDH. Les encours des produits spécifiques poursuivent également leur amortissement pour s'établir à 5 MDH à fin 2025.

IV.5.4.1. ENCOURS PAR CLIENT :

L'évolution sur les trois derniers exercices de la répartition de l'encours de JAIDA par client, y compris TEF, se présente comme suit :

Tableau 24: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2023-2025

Entité	2023	2024	2025
IMF 1 : taille nationale	42,4%	50,3%	39,98%
IMF 2 : taille nationale	28,3%	16,2%	16,49%
IMF 3 : taille nationale	21,4%	25,2%	32,36%
IMF 4 : taille régionale	2,2%	1,8%	3,54%
IMF 5 : taille régionale	4,6%	5,4%	6,28%
IMF 6 : taille régionale	1,0%	1,2%	1,35%

Encours brut par client

Source : JAIDA

À fin 2025, trois IMF concentrent près de 89 % de l'encours total des prêts de JAIDA. Les IMF 1, 2 et 3 absorbent à elles seules l'essentiel de la production annuelle.

La part de l'IMF 1 dans l'encours global recule sensiblement, passant de 50,3 % en 2024 à 39,9 % en 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'absence de nouveaux financements accordés à cette institution au cours de l'exercice, combinée aux remboursements intervenus sur les encours existants.

À l'inverse, la part de l'IMF 2 recule légèrement passant de 16,2 % à 16,5 %.

S'agissant de l'IMF 3, sa part passe de 25,2 % à 32,4 %. Cette hausse résulte principalement du décaissement d'un financement de 120 MDH au cours de l'exercice, renforçant ainsi son poids relatif dans le portefeuille de JAIDA.

Tableau 25: Evolution de la part de marché de JAIDA par IMF 2023-2025

Part de marché JAIDA dans le financement des IMF*, y compris TEF	2023	2024	2025
IMF 1 : taille nationale	33,9%	35,3%	23%
IMF 2 : taille nationale	15,3%	10,2%	13%
IMF 3 : taille nationale	25,8%	26,2%	31%
IMF 4 : taille régionale	22,7%	21,8%	35%
IMF 5 : taille régionale	62%	71,5%	77%
IMF 6 : taille régionale	95,8%	95,8%	ND

Source : JAIDA

() : la part de marché JAIDA dans le financement d'une IMF est définie par le rapport Encours client brut JAIDA_IMF/Endettement total de l'IMF.*

(ND) : INMAA a cessé d'exercer en qualité d'institution de microfinance à la suite du retrait de son agrément par BAM

En 2025, la part de marché de JAIDA auprès de l'IMF 1 recule significativement, passant de 35,3 % à 23 %. Cette évolution s'explique principalement par l'absence de nouveaux financements accordés à cette institution au cours de l'exercice, combinée à la poursuite de l'amortissement des encours existants.

À l'inverse, la part de marché de JAIDA progresse auprès de l'IMF 3 pour atteindre 31 % contre 26,2 % en 2024. Cette augmentation résulte principalement du décaissement d'un financement de 120 MDH intervenu au cours de l'exercice, renforçant ainsi le poids de JAIDA dans la structure de financement de cette institution.

L'IMF 2 présente une légère amélioration de la part de marché de JAIDA, qui passe de 10,2 % à 13 %, traduisant une évolution favorable de l'encours JAIDA par rapport à l'endettement global de l'institution.

S'agissant des institutions régionales, la part de marché de JAIDA auprès de l'IMF 4 progresse sensiblement pour atteindre 35 % contre 21,8 % un an auparavant. Cette évolution résulte principalement du décaissement d'un financement intervenu au cours de l'exercice, renforçant ainsi le poids de JAIDA dans la structure de financement de cette institution.

La part de marché de JAIDA auprès de l'IMF 5 poursuit sa progression pour atteindre 77 % à fin 2025, contre 71,5 % à fin 2024. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place d'un rééchelonnement de la créance accordé par JAIDA et TAMWILCOM dans le cadre d'un plan d'accompagnement visant à restaurer progressivement les équilibres financiers de l'institution dans la perspective d'un retour à une situation plus favorable à compter de 2026.

Enfin, l'IMF 6 (INMAA) ne figure plus dans l'analyse à fin 2025 à la suite du retrait de son agrément par Bank Al-Maghrib et de la cessation de son activité en tant qu'institution de microfinance.

Malgré un environnement marqué notamment par l'intervention de Tamwilcom et des établissements bancaires, JAIDA conserve une position significative dans le refinancement du secteur de la microfinance, en particulier auprès des institutions de taille régionale et des acteurs présentant un accès plus limité aux ressources financières traditionnelles.

En 2024, l'IMF 1 a procédé à un tirage, entraînant une hausse de la part de marché de JAIDA dans son refinancement.

En revanche, la part de marché de JAIDA dans les dettes des IMF 2 et 4 a diminué sur la période 2023-2024, aucun tirage n'ayant été réalisé par ces deux institutions en 2024.

Concernant l'IMF 3, la part de marché de JAIDA a légèrement augmenté, malgré une baisse du niveau de refinancement par rapport à l'encours maintenu, ce dernier étant resté élevé en raison d'un différé accordé.

Par ailleurs, les IMF 5 rencontrent des difficultés de remboursement, ce qui a conduit à une contraction de leur activité et de la taille de leur bilan, en raison d'un accès limité aux ressources. Cette situation a renforcé l'exposition de JAIDA.

Et de son côté, l'IMF 6, dont le portefeuille est très limité, a été particulièrement affectée par les conséquences de la pandémie sur sa capacité à mobiliser des fonds. Malgré les efforts d'accompagnement déployés, JAIDA demeure aujourd'hui son unique bailleur, cette institution étant en phase d'extinction.

Globalement, la part de marché de JAIDA est passée de 13,4 % en 2022 à 12,8 % en 2023, pour s'établir à 11,8 % en 2024. Cette contraction s'explique par l'intervention de Tamwilcom dans le secteur, qui octroie des financements assortis de garanties aux IMF, ainsi que par le maintien des marges bancaires, en particulier celles du groupe Banque Populaire, qui conserve une position dominante à travers sa filiale Attawfiq.

IV.5.4.2. CREANCES EN SOUFFRANCE :

L'évolution sur les trois derniers exercices des créances en souffrance de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 26: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
ATIL (*)	1 934	1 934	-	1 934	-
IMF 5 : taille régionale	35 314	-	-100%	-	-

INMAA (*)	9 313	11 065	19%	11 065	-
Total	46 561	12 999	-72%	12 999	-

Source : JAIDA

(*) Retrait d'agrément à l'institution ATIL par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 108. L'institution est en phase de liquidation judiciaire.
Retrait d'agrément à l'institution INMAA par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 153. L'institution est en phase de liquidation judiciaire.

Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Deux IMF de taille moyenne et petite rencontrent des difficultés de remboursement. Pour les soutenir, le comité Grands Risques de JAIDA, lors de sa réunion en décembre 2022, a accordé un plan de restructuration et de financement dans le cadre du fonds de garantie TAMWILCOM destiné à ces institutions.

Grâce à l'accord de TAWMLICOM en septembre 2023, JAIDA a pu mettre en œuvre son plan de restructuration et débloquer une ligne de financement supplémentaire en faveur de l'IMF 5. En revanche, le plan de restructuration proposé pour l'Inmaa n'a pas été approuvé par TAMWILCOM et les engagements pris par cette IMF concernant les facilités et le report de recouvrement des montants impayés n'ont pas été respectés. JAIDA a donc engagé une procédure judiciaire à son encontre.

Les créances en souffrance, qui s'élevaient à 46 MDH en 2023, ont enregistré une baisse significative de 72 % pour atteindre 13 MDH à fin 2025. Cette amélioration résulte de la mise en œuvre du plan de restructuration conclu avec l'IMF 5 et TAMWILCOM, ainsi que du respect régulier des échéances observées au cours de l'année.

La politique de provisionnement et de gestion du risque repose sur une évaluation de chaque IMF. Au 31 décembre 2025, les créances en souffrance font l'objet d'une provision sur actifs de 13 MDH, à laquelle s'ajoutent 38 MDH de provisions pour risques et charges.

- 360 jours → Provision CES : 13 MDH

Procédure de remboursement :

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, JAIDA a mis en place, en décembre 2020, une nouvelle procédure de gestion des crédits incluant une procédure de recouvrement.

La procédure de suivi des remboursements des prêts prévoit l'envoi des lettres de rappel de paiement aux IMF clientes avant chaque échéance, ainsi que le suivi des encaissements et les rapprochements.

En cas de constatation d'impayé, JAIDA procède aux actions suivantes :

- Envoi d'une lettre de relance dans un délai de 3 jours après la constatation et la confirmation de l'impayé ;
- Suivi de la situation de l'IMF cliente en défaut et l'évolution de son dossier ;
- Application des pénalités de retard après extinction de la période de remédiation convenue selon les conditions prévues par le contrat signé avec l'IMF ;
- Recours en justice suite à la non-récupération de la créance auprès du client après de vaines tentatives de recouvrement.

IV.5.6. POSITIONNEMENT DE JAIDA

L'évolution des parts de marchés de JAIDA sur la période 2023 à 2025 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 27: Evolution des parts de marché de JAIDA 2023-2025

En %	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Parts de marché JAIDA y compris TEF (*)	12,8%	11,8%	-1 pts	9%	-2,8 pts
Parts de marché JAIDA hors TEF (*)	11,4%	10%	-1,4 pts	6,5%	-3,5%

Source : JAIDA

(*) JAIDA a été autorisée par BAM pour financer Tamwil elfellah (TEF) constituée sous forme d'une société anonyme.

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin décembre 2024, la part du marché global de JAIDA, y compris TEF, s'élève à 11,8% contre 10% pour le financement international direct, 43% pour le groupe Banques populaires (Principal bailleur de Attawfiq, la plus grande IMF au Maroc), 10% pour la BMCE 6% pour TAMWILCOM et 9% pour Crédit Agricole du Maroc.

Parallèlement, les parts de marché des banques locales poursuivent leur progression, tandis que TAMWILCOM renforce sa présence, se substituant progressivement à certains bailleurs de fonds internationaux.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin décembre 2025, la part du marché global de JAIDA, y compris TEF, s'élève à 9% contre 6,5% pour le financement international direct.

Le Groupe Banque Populaire maintient sa position dominante avec environ 45% de part de marché, principalement à travers sa filiale Attawfiq.

Tamwilcom poursuit également sa dynamique de cofinancement, représentant environ 5% du marché.

IV.5.7. POLITIQUE DE TARIFICATION

La tarification de JAIDA est déterminée sur la base du coût de la ressource disponible (fonds propres ou endettement) à laquelle le prêt IMF sera adossé. Une prime de risque est appliquée en fonction de la situation financière de chaque IMF ainsi que les perspectives d'évolution des taux des bons du trésor et des banques locales.

En matière de taux d'intérêt maximum, JAIDA est soumise à la réglementation, notamment la circulaire de Bank Al Maghrib n° 16/G/2006 du 23 octobre 2006, concernant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédits, telle que modifiée par la circulaire n° 18/G/2013 du 19 août 2013.

Pour la période 2023-2025, le taux de rendement de l'encours de JAIDA, incluant les placements de trésorerie en OPCVM monétaires et à court terme, a augmenté de 40 points de base dans un contexte de baisse du taux directeur en 2024 et début 2025.

L'évolution du taux de rendement des emplois de JADA, y compris les placements, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

Tableau 28: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2023-2025

En %	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Taux de rendement des emplois y compris les placements	4,3%	4,5%	0,20 pts	4,4%	-0,10 pts

Source : JAIDA

Tableau 31 : Evolution du taux de refinancement des ressources 2023-2025

En %	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Taux de refinancement des ressources	3,09%	3,27 %	0,18 pts	2,63%	-0,64 pts

Source : JAIDA

IV.5.8. POLITIQUE DE REFINANCEMENT

Durant ces trois dernières années, JAIDA a adopté une stratégie de refinancement axée sur la diversification de ses ressources et l'optimisation de leur répartition et de leurs coûts. Le financement de JAIDA a été assuré par ses fonds propres, des émissions obligataires, des dettes subordonnées, et des ressources bancaires ponctuelles.

A ses débuts (2007 et 2008), JAIDA contractait principalement des emprunts bancaires de type long terme et de rang senior. Actuellement, JAIDA privilégie des emprunts bancaires de maturités courtes (entre 3 mois et 2 ans). Ces emprunts sont utilisés comme solution d'appoint et de relais pour couvrir les nouvelles demandes de tirages des clients en attendant le déblocage de fonds en cours d'instruction conformément au plan budgétaire.

L'année 2021 a connu la réalisation de la mission sur la structuration du passif de JAIDA. Cette même mission a permis de dresser une feuille de route refinancement pour l'optimisation du coût de la dette de la société.

En application des directives de la feuille de route, JAIDA a levé 200 MDH sur une opération d'émission obligataire privée réalisée en novembre 2021. Les conditions favorables des bons du trésor ont permis d'améliorer la maturité et de sortir avec un taux en parfaite concordance avec les objectifs d'optimisation fixés par le Conseil d'Administration de JAIDA.

L'année 2021 a également été marquée par l'encaissement des fonds du programme Millenium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF. Cet emprunt à caractère subordonné permet à JAIDA de renforcer sa capacité à financer le secteur.

En 2022, JAIDA a sécurisé son besoin en refinancement du 2^{ème} semestre 2022 à travers la mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales.

Au 31 décembre 2022, les ressources d'endettement de JAIDA s'élevaient à 485 MDH constitué de 41% dettes bancaires, 34% émissions obligataires et 24% dettes subordonnées.

Afin de diversifier davantage ses ressources de financement, JAIDA a déposé une demande d'agrément auprès de BAM le 10 juin 2022 pour recevoir des fonds du public supérieur à 1an. Il s'agit d'une obligation réglementaire imposée par le régulateur afin de remplir les prérequis juridiques nécessaires à l'émission de BSF.

En 2023, JAIDA a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour lever des fonds auprès du public avec une maturité supérieure à un an. Suite à cette approbation, le programme d'émission BSF, plafonné à 400 MDH, a été enregistré auprès de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) le 27 septembre 2023. La première levée de fonds, s'élevant à 200 MDH, a été réalisée le 21 décembre 2023.

À la clôture de l'exercice 2023, JAIDA a enregistré des capitaux propres de 484 MDH, soit une augmentation d'environ 1 million de DH par rapport à décembre 2022. Parallèlement, les ressources d'endettement ont atteint 466 MDH, marquant une baisse de 20 MDH par rapport à décembre 2022. Cette évolution reflète le maintien d'une structure financière équilibrée face aux fluctuations discontinues et cycliques des demandes de financement des IMF.

Au 31 décembre 2023, les ressources d'endettement de JAIDA sont réparties 72% émissions obligataires/BSF, 16% dettes bancaires et 12% dettes subordonnées.

La stratégie de refinancement de JAIDA ne se limite pas à diversifier ses sources de financement au niveau national, mais vise également à mettre en place des lignes de crédit accompagnées de programmes d'assistance technique fournis par des bailleurs de fonds étrangers.

Dans ce cadre, JAIDA a réussi à négocier une ligne de financement de 10 millions d'euros à taux variable avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Toutefois, en raison de la hausse des taux d'intérêt, JAIDA n'a pas pu procéder au déblocage de cette ligne de crédit. Cette situation a conduit JAIDA à chercher des alternatives plus avantageuses pour ses besoins financiers.

En décembre 2023, JAIDA a établi une seconde ligne de crédit, cette fois avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), pour un montant équivalent de 20 millions d'euros à taux fixe.

JAIDA a poursuivi en 2024 le développement de nouveaux instruments de refinancement adaptés aux besoins du secteur. La ligne de financement espagnole est devenue pleinement opérationnelle, avec un premier décaissement de 10 millions d'euros, contribuant au renforcement de l'encours de la dette.

En parallèle, JAIDA conserve une capacité confortable de mobilisation de ressources à travers son reliquat de 10 millions d'euros sur la ligne espagnole ainsi qu'un potentiel de 200 MDH disponible sur son programme de BSF, lui offrant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de financement du secteur de la microfinance, tout en explorant de nouvelles opportunités dans l'économie sociale et solidaire.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de JAIDA s'établissent à 496 millions DH, en progression de 4 millions DH par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la performance enregistrée au titre de l'exercice et l'amélioration du résultat net.

Les ressources d'endettement ont enregistré une diminution de 30 millions DH par rapport à décembre 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par le remboursement intégral du programme de Bons de Société de Financement (BSF) émis en décembre 2023 et le remboursement de l'échéance de novembre relative à l'emprunt obligataire. Par ailleurs, le second tirage de la ligne de financement espagnole est intervenu le 15 octobre 2025. Une couverture du risque de change à terme a été mise en place sur l'ensemble des échéances de ce financement.

IV.5.9. POLITIQUE D'OCTROI DE CREDIT

Le processus d'octroi de crédit par JAIDA reflète les attentes des actionnaires de JAIDA, ses créanciers, son organisme de supervision (Bank Al Maghrib), ainsi que celles des clients de JAIDA. Ce processus fait intervenir deux instances : Le Comité de Crédit pour les montants inférieurs à 10 MDH et le Comité des Grands Risques - émanant du Conseil d'Administration- pour les montants de plus de 10 MDH.

Les critères généraux d'éligibilité à un crédit JAIDA sont :

- Être une personne morale opérant dans le secteur du microcrédit depuis au moins deux ans ;
- Disposer d'un agrément autorisant à exercer son activité ;
- Disposer de comptes audités pour les deux derniers exercices précédant la demande de crédit ;
- Facultatif : Rating financier.

A ces critères se rajoutent des limites spécifiques à JAIDA qui prennent en considération son exposition en fonction de la taille du portefeuille de l'IMF, les fonds propres de l'IMF et les fonds propres de JAIDA.

Après analyse de l'éligibilité, JAIDA propose à l'IMF les caractéristiques de la ligne de financement (Montant, taux, maturité, délai de grâce, conditions de déblocages, période de tirage, reportings et engagements attendus de l'emprunteur, etc.) Cette proposition de financement est formalisée par l'envoi d'un « term sheet ».

La tarification indiquée dans le term sheet est réputée à titre indicatif jusqu'à la production par JAIDA d'un rapport de due diligence (revue financière et institutionnelle approfondie de l'IMF). Les modalités de cette due diligence (Liste des documents, planning et durée de la mission etc.) sont communiquées par écrit au client. Le dossier de crédit dont fait partie le rapport de due diligence est transmis aux membres du Comité de Crédit (ou Comité des Grands Risques si le montant du crédit dépasse 10 MDH) pour étude avant la prise de la décision lors d'une réunion dudit comité.

En cas d'avis favorable, JAIDA établit un contrat définitif, dont la pièce centrale est la convention de crédit, devant être signé par les deux parties (JAIDA et le client). JAIDA peut appliquer des covenants (engagements) dans le cadre du contrat de prêt, et ce en fonction de la taille et de la situation financière de l'institution cliente. Ces covenants sont exprimés par des seuils limites pour un certain nombre d'indicateurs ou de ratios.

IV.5.10. RESEAU DE DISTRIBUTION

JAIDA couvre sa clientèle à partir de ses nouveaux locaux à Casablanca.

IV.5.11. RESSOURCES MATERIELLES

JAIDA dispose d'un système d'information intégré (SAGE1000) contenant deux modules interconnectés : un module financement/refinancement et un module comptabilité. Ce système permet d'effectuer les opérations suivantes : saisie des lignes de crédit accordés, saisies des déblocages effectués, saisies des remboursements des échéances, calcul automatique et recalcul des tableaux d'amortissement en cas de modifications apportées aux contrats.

Elle dispose également d'outils distincts pour le traitement de la paie « AGIRH » et des solutions développées en interne pour la préparation des impôts et la transmission des reporting réglementaires.

Un suivi extra-comptable est assuré sur Excel pour contrôle.

IV.5.12. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La politique de développement de JAIDA durant les trois dernières années s'est basée sur la consolidation de son positionnement stratégique de Financier / Expert auprès des IMF avec un mode d'intervention plus ciblé :

- Permettre aux petites IMF d'augmenter leur compétitivité sur le marché notamment à travers le lancement du fonds de garantie pour le soutien des petites et moyennes IMF et en mettant à disposition de ces acteurs l'expertise de JAIDA;
- Encourager les IMF à se positionner sur des segments inexploités ;
- Accompagnement des services d'assistance technique permettant aux IMF de former les agents sur les nouveaux segments / produits et d'améliorer la gestion des risques en interne

L'année 2023 a été marquée par la forte contribution de JAIDA dans le soutien aux institutions de microfinance (IMF) au Maroc en les accompagnant à travers le Fonds de Garantie mis en place par TAMWILCOM. Cette initiative vise principalement à soutenir les petites et moyennes structures du secteur. JAIDA a ainsi débloqué de nouvelles lignes de financement et a fourni un accompagnement et des plans de restructuration spécifiques à toutes les IMF en difficulté.

En 2024, dans un contexte de reprise inégale du secteur, JAIDA a poursuivi sa mission en finançant des IMF engagées dans l'inclusion financière des populations vulnérables. L'année a ainsi été marquée par l'approbation de deux opérations de financement pour un montant total de 220 MDH. JAIDA a également renforcé son ancrage territorial à travers la gestion d'une ligne de crédit dédiée aux zones rurales, mise en œuvre dans le cadre du programme de Coopération Italienne qui a dépassé les objectifs avec un taux de réalisation de 136%.

L'année 2025 constitue une étape structurante dans l'évolution de JAIDA. À la suite de l'obtention d'un nouvel agrément de Bank Al-Maghrib, l'institution a élargi son périmètre d'intervention au financement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), tout en maintenant son activité historique de refinancement des institutions de microfinance et de Tamwil El Fellah.

Cette évolution s'est accompagnée de l'adoption d'un nouveau plan de développement stratégique visant à positionner JAIDA comme un acteur financier spécialisé dans le financement inclusif et à impact. Ce nouveau positionnement repose sur le renforcement de son rôle de financer, capable de mobiliser des ressources de long terme, de développer des solutions adaptées aux besoins des territoires et d'intégrer progressivement des dispositifs de mesure d'impact économique, social et environnemental.

À travers cette transformation, JAIDA entend répondre à l'émergence de nouveaux besoins de financement portés par les coopératives, les structures d'agrégation, les entreprises sociales et les initiatives entrepreneuriales à impact. L'objectif est de favoriser l'orientation des capitaux vers des projets créateurs de

valeur économique, sociale et territoriale, tout en assurant la pérennité et la soutenabilité de son modèle d'intervention.

IV.5.13. POLITIQUE DE PARTENARIAT

La politique de partenariat de JAIDA repose sur le partage des objectifs en termes de développement social conformément à la mission de la Société. Celle-ci est par conséquent partenaires de plusieurs opérateurs : locaux ou étrangers, Organisations Non-Gouvernementales, entreprises publique ou privées, administrations ... etc.

Depuis sa création, JAIDA a signé des conventions de partenariats avec des parties prenantes multiples nationales et internationales. Les partenariats se font en général autour d'un ou de plusieurs projets, les critères les plus importants pour JAIDA sont l'intérêt dudit projet et ses objectifs en termes de développement social, et l'utilité ainsi que la capacité du partenaire de répondre à ses engagements.

Au 31 décembre 2025, JAIDA consolide quatre partenariats stratégiques majeurs contribuant à la réalisation de sa mission :

La Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM)

Le 24 décembre 2020, la FNAM et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à :

- Financer la croissance des IMF ;
- Apporter une assistance technique au profit des IMF ;
- Renforcer la capacité de la FNAM ;
- Développer des espaces de veille, d'information, d'échange et de diffusion des meilleures pratiques de la microfinance ;
- Développer des moyens et outils à mettre à la disposition des acteurs pour faciliter la prise de décision ;
- Organiser de manière périodique des actions et des événements liés au secteur de la Microfinance.

Le partenariat de JAIDA avec la FNAM se concentre sur le suivi régulier de la situation du secteur du microcrédit au Maroc. L'horizon de ce partenariat est axé sur une collaboration continue pour comprendre les besoins sectoriels, discuter des défis rencontrés et du potentiel de croissance du secteur. L'objectif est de contribuer de manière significative au développement durable du secteur en partageant des informations, en favorisant le dialogue et en explorant des moyens de renforcer la microfinance au Maroc.

JAIDA contribue chaque année au développement du secteur à travers des partenariats avec son écosystème notamment avec la Fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM) ou le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire (CMS).

Le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS)

Le 18 mars 2021, le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à renforcer la relation stratégique entre les deux institutions et à développer des actions communes en matière d'accompagnement du secteur de la microfinance au Maroc.

JAIDA travaille en étroite collaboration avec le CMS pour fournir un accompagnement et un soutien technique au secteur de la microfinance. L'horizon de ce partenariat est axé sur la mise en place d'actions concrètes, telles que le parrainage de projets et la création de programmes de formation en partenariat avec d'autres acteurs. Ces actions visent à renforcer les compétences du personnel et la gouvernance des Associations de Microcrédit Marocaines. Le partenariat est conçu pour être à long terme, offrant un soutien continu au secteur.

La Fondation CDG

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes qui s'inscrit dans une volonté collective de mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale des groupes de jeunes défavorisés, la Fondation CDG, JAIDA, le CMS et la FNAM, ont conclu, le 24 juin 2020, une convention de partenariat visant à contribuer collectivement à apporter des

solutions adaptées aux besoins des jeunes confrontés à des difficultés d'accéder au financement de leur microprojet. Ce programme annuel se caractérise, chaque année, par un appel à candidature lancé auprès des IMF en vue d'identifier des projets en cours de création ou de création récente éligibles au soutien du programme.

Le partenariat entre JAIDA et la Fondation CDG a pour objectif la promotion de l'impact socio-économique de la microfinance. L'horizon de ce partenariat vise à mettre en place des ateliers pour explorer les opportunités de collaboration. L'accent est mis sur la manière dont les deux entités du Groupe CDG peuvent travailler ensemble pour répondre aux besoins des activités génératrices de revenu à l'échelle nationale. Ce partenariat stratégique a une portée à long terme, avec un engagement continu pour améliorer les conditions socio-économiques à travers la microfinance.

Dans le cadre de son objectif de promotion de l'impact socio-économique, JAIDA a participé, en partenariat avec la Fondation CDG, au 1er forum national de l'emploi associatif qui a eu lieu les 5 et 6 mai 2024 au complexe administratif et culturel des Habous et Affaires Islamiques.

Cet événement, organisé par le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Relations avec le Parlement, était l'occasion de promouvoir l'emploi associatif et de sensibiliser les jeunes sur l'importance de l'engagement citoyen. Les participants ont assisté à des conférences et à des ateliers animés par des experts, sur les métiers et les compétences du travail associatif ainsi que le cadre juridique et réglementaire régissant l'emploi associatif.

Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouvel agrément autorisant le financement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), JAIDA a conclu, le 17 juin 2025, une convention de partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce partenariat vise à accompagner le développement de mécanismes de financement adaptés aux besoins des acteurs de l'ESS, notamment les coopératives, les structures d'agrégation, les porteurs de projets à impact et, à terme, les futures entreprises sociales qui seront reconnues par le cadre législatif en cours d'adoption au Maroc.

Cette convention prévoit notamment de renforcer la coordination entre les deux institutions autour de plusieurs axes :

- L'identification des besoins de financement des acteurs de l'ESS ;
- Le développement de solutions financières adaptées aux spécificités du secteur ;
- L'accompagnement des initiatives à fort impact économique et social sur les territoires ;
- Le partage d'expertise et la contribution aux réflexions relatives au financement de l'ESS au Maroc ;
- La promotion de l'inclusion économique des populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les acteurs du monde rural.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE

La mission de JAIDA consiste à financer les associations de microcrédit en vue de promouvoir le financement des activités génératrices de revenu de manière à lutter activement contre la pauvreté. JAIDA, depuis 2007, remplit cette mission en apportant les concours financiers et techniques aux institutions de microfinance qui développent, elles, une offre de microcrédit adaptée au profil de ses clients.

En outre, JAIDA met toute son expertise au service de ses partenaires à travers la mise en œuvre de programmes d'assistance technique pour appuyer le développement des IMF et améliorer leur efficacité opérationnelle. Convaincu que la microfinance est un outil puissant de développement social et de réduction de la pauvreté, JAIDA contribue également au développement structurel du secteur par la coordination et l'harmonisation des activités des bailleurs de fonds internationaux.

JAIDA combine ainsi le financement et l'accompagnement conformément à son plan stratégique et intervient en complémentarité avec les autres acteurs du secteur (système bancaire, capitaux privés...) pour accompagner le développement structurel du secteur. En réalisant ses missions et sa raison d'être JAIDA prône par le simple fait de ses activités l'inclusion financière et endosse de fait un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

Le dialogue régulier initié par JAIDA avec ses parties prenantes a permis de formaliser, dans une cartographie appelée « matrice de matérialité », les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) les plus importants pour les principales parties prenantes de JAIDA et pour l'organisation, et de les hiérarchiser en fonction des objectifs et des attentes de ceux-ci.

Conduite en 2021, l'analyse de matérialité a permis d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus significatifs pour notre organisation et nos parties prenantes.

Pour l'identification des enjeux potentiels, JAIDA s'est appuyée sur des standards internationaux tels que Global Reporting Initiative (GRI) et Sustainability Accounting Standards Board (SASB), ainsi que sur un benchmark des acteurs de référence à l'échelle mondiale. 21 enjeux sont ainsi apparus comme potentiellement pertinents, relatifs à quatre thématiques : Gouvernance, Social, Sociétal & Economique et Environnement.

JAIDA a ensuite engagé un processus de consultation auprès de ses parties prenantes internes et externes, afin de hiérarchiser ces enjeux, sur la base d'une double évaluation :

- l'importance perçue pour la société, telle qu'exprimée par nos parties prenantes externes (axe vertical) ;
- l'impact sur notre modèle de création de valeur à horizon cinq ans (axe horizontal).

Un questionnaire structuré a été élaboré et diffusé auprès de nos parties prenantes, avec un taux de réponse élevé de 89 %, portant le nombre de répondants à 31 sur les 35 consultés. Ces dernières ont été invitées à évaluer 21 enjeux identifiés en amont par JAIDA, à l'aide d'une échelle de notation. Les résultats ont ensuite été consolidés selon une méthode d'équipondérations, assurant une représentation équilibrée de l'ensemble des parties prenantes consultées.

LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE JAIDA



À partir de cette matrice et des risques extra-financiers inhérents à l'activité de l'entreprise, JAIDA a classé les enjeux selon le résultat de la matrice (du plus important au moins important) et a élaboré son rapport selon dix priorités identifiées et regroupées dans les quatre engagements ESG qui guident les actions de JAIDA.

V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE DE JAIDA

La microfinance est un axe stratégique défini par les Nations Unis comme étant un outil d'inclusion financière favorisant l'accès aux services de base comme la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'énergie et l'habitat. Ce secteur confère à JAIDA un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

JAIDA est ainsi engagée à contribuer à l'effort mondial pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, et ce, pour un monde économiquement stable et viable pour les générations futures.

En termes de cibles financées, les activités génératrices de revenus (AGR) féminines représentent 44% du portefeuille, tandis que 51% des financements ont été orientés vers les zones rurales.

L'inclusion financière promue par JAIDA à travers la microfinance touche une variété de secteurs. En 2024, la répartition moyenne des activités financées est la suivante : le commerce (46%), l'agriculture (40%), l'artisanat (8%) et autres (6%).

JAIDA s'engage dans la réalisation des ODD à travers 3 priorités sociétales et économiques essentielles :

- Diversifier ses offres aux clients
- Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables ;
- Agir pour le milieu rural.

Diversifier ses offres aux clients

JAIDA offre un panel de produits et de services diversifiées et innovants tout en accompagnant l'ensemble du secteur de la microfinance au Maroc par son implication auprès de parties prenantes de la société civile nationale et internationale. L'objectif principal de JAIDA est d'offrir des lignes de financements selon des thématiques régionales et diversifiées.

JAIDA accompagne son offre de financement par une assistance technique : les clients bénéficient d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs processus de gestion, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles, maîtriser le risque et mieux exploiter les ressources.

Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables

JAIDA participe, depuis 2014, au programme national d'appui aux activités génératrices de revenus (AGRs) via le microcrédit, organisé par la Fondation CDG en partenariat avec le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

Il a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes par la promotion de l'auto-emploi, contribuant ainsi à leur insertion et leur autonomie économique. Cette initiative volontariste permet l'identification et le soutien financier d'initiatives en matière d'AGRs portées par des micro-entrepreneurs, femmes et hommes, accompagnés par les IMF, et dont la viabilité et la pertinence ont valu à ces projets un préfinancement de la part de ces dernières.

En 2024, une édition spéciale Al Haouz a été lancée pour appuyer la relance économique dans les zones touchées par le séisme du 8 septembre 2023. Cette édition a ciblé les AGR existantes ayant subi un recul d'activité lié au séisme, selon des critères de pertinence, viabilité à long terme, agilité opérationnelle et équilibre financier. 40 micro-projets ont été retenus dont 50% portés par des femmes avec une moyenne d'âge des bénéficiaires de 36 ans.

Agir pour le milieu rural.

Le milieu rural a toujours été un axe stratégique d'intervention pour JAIDA. Dès 2010, soit 3 ans après sa création, JAIDA a signé une convention de prêt avec le Ministère de l'Economie et des Finances portant sur un montant de 6 millions d'euros accordé par la République italienne à travers son instance de Coopération Internationale et exclusivement destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural à travers le soutien au secteur du micro-crédit.

JAIDA a le rôle central d'opérateur de financement afin d'optimiser l'affectation des fonds aux 2 programmes suivants :

- Le premier programme consiste en l'affectation d'un million d'euro au profit de cinq IMF destiné à doter ces institutions des moyens nécessaires pour développer de nouveaux produits de microcrédits en zone rurale ;
- Le deuxième programme est destiné à toutes les associations marocaines qui auront besoin d'un appui financier pour octroyer des microcrédits en milieu rural avec une priorité donnée aux entrepreneurs des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, avec à la clé un montant de 5 millions d'euro.

Depuis son démarrage, 7 IMF ont bénéficié de la ligne (Al Amana, Attawfiq, Arrawaj, Attadamoune, Al Karama, Inmaa et Atil). JAIDA continue de promouvoir le programme de coopération italienne auprès des IMF qui interviennent dans le rural. Au 31 décembre 2025, l'encours de cette ligne est de 20 MDH.

Depuis 2013, JAIDA finance un acteur de référence en matière de financement de la petite agriculture, TAMWIL EL FELLAH. A travers cette relation, JAIDA et TEF réitèrent leurs engagements dans le cadre du soutien au Plan MAROC VERT en promouvant des petites et moyennes exploitations agricoles présentant des projets rentables et viables mais exclues du financement bancaire classique.

Tableau 29: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Part des AGRs financées féminines	45%	44%	-1 pts	31%	-13 pts
Part des AGRs financées dans le milieu rural	52%	51%	-1 pts	55%	+4 pts
Encours (en millions de DH)	933	795	-14,8%	686	-13,7%

Source : JAIDA

Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts s'établit à 795 MDH, en recul par rapport à fin 2023, sous l'effet d'une évolution nette négative de 139 MDH. La part des AGRs financées féminines passe de 45% en 2023 à 44% en 2024. La part des AGRs financées dans le milieu rural passe de 52% en 2023 à 51% en 2024.

Au 31 décembre 2025, l'encours des prêts s'établit à 686 MDH, en recul par rapport à fin 2024, sous l'effet d'une évolution nette négative de 109 MDH. La part des AGRs financées féminines passe de 44% en 2024 à 31% en 2025. La part des AGRs financées dans le milieu rural passe de 51% en 2024 à 55% en 2025.

V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA

Conformité aux bonnes pratiques en matière de responsabilité environnementale :

Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain de 9 collaborateurs dénote une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

Un certain nombre de mesures sont également prises pour éviter le gaspillage des ressources comme :

- La réduction de la consommation de papier grâce au recours à la digitalisation des documents internes et la dématérialisation, autant que possible, des réunions des comités internes de JAIDA ainsi que celles de ses instances de gouvernance ;
- Les économies d'énergie et la limitation du matériel jetable grâce à la mise à disposition d'équipements réutilisables (cuisine, ustensiles) et ce, afin de réduire la production de déchets.

Financer des projets à impact positif sur l'environnement :

JAIDA a inclus dans sa convention d'ouverture de crédit plusieurs axes portant sur la promotion des pratiques pour le respect de l'environnement, par lesquels l'emprunteur s'engage à adopter des pratiques qui contribuent positivement à la planète.

En effet, une clause environnementale impose à l'emprunteur de s'engager à communiquer au prêteur l'ensemble des procédures et diligences qu'il conduit en matière de protection de l'environnement et à effectuer ses propres diligences et analyses sur les projets aux fins de s'assurer que ceux-ci n'aient pas un impact négatif fort et irréversible sur l'environnement.

Les fonds de JAIDA ne peuvent pas être utilisés pour financer les projets pouvant induire un danger pour l'environnement, la santé ou la sécurité. Ainsi, les financements ne peuvent concerner la production, la passation de marché ou une décharge intentionnelle de polluants organiques persistants (POP) identifiés comme étant de grande préoccupation pour la communauté mondiale, tout pesticide ou produit chimique industriel ou du consommateur qui est classé comme « interdit » ou « strictement réglementé » dans le cadre du « Programme Avant le Consentement Informé » ; ou un produit (y compris une émission ou un effluent) qui est interdit ou strictement contrôlé parce que ses effets toxiques sur l'environnement créent un risque sérieux pour la santé publique.

Soutenir les populations rurales et agricoles face au changement climatique :

Depuis des années, dans le monde entier, une agriculture nouvelle se développe combinant les nouvelles pratiques, plus respectueuses pour l'environnement, répondant bien aux besoins de la population rurale et favorisant une alimentation saine. JAIDA contribue au développement des nouvelles pratiques agricoles et ne demandant pas un investissement financier lourd. Le microcrédit accompagné de JAIDA est adapté pour soutenir

le démarrage de ces nouvelles filières. La stratégie adoptée par JAIDA concernant le domaine de l’agriculture a pour ambition de combiner la poursuite de la sécurité alimentaire (ODD 2) avec le développement économique et social (ODD 8), tout en respectant l’environnement.

V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA

La politique de ressources humaines :

Le capital humain porte le cœur de la mission de JAIDA qui est de mettre toute son expertise au service de ses clients que sont les institutions de microfinance, de renforcer ses accompagnements et son rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif. Pour cela, JAIDA veille à renforcer les compétences métiers et développer les compétences transverses de ses collaborateurs.

Par ses politiques de recrutement, de formation et de gestion des carrières, JAIDA se donne les moyens de créer un environnement propice au développement individuel.

La politique de ressources humaines de JAIDA englobe des directives qui constituent une base saine pour une gestion efficace de son capital humain. Ces directives inspirent tous les collaborateurs dans leurs actions et leurs relations aux autres.

La première responsabilité des ressources humaines est de contribuer à la qualité de la gestion des ressources humaines en proposant des politiques appropriées et en veillant avec équité à la cohérence de leur application.

Priorités sociales :

JAIDA veille à améliorer les compétences et l’employabilité de ses collaborateurs et les accompagner dans leur évolution professionnelle à travers :

- **La mise en place d’un plan de formation pour le développement des compétences :** Le plan de formation 2024 s’est articulé à la fois autour de formations métiers prévues pour répondre à un besoin lié à la maîtrise du poste et à la progression professionnelle, mais aussi autour de la formation d’aptitudes transversales pour développer les compétences comportementales et de leadership des collaborateurs de JAIDA. Le budget de formation 2024 s’est élevé à 250 KDH dont 100% ont été consommés sur l’année. Les collaborateurs ont bénéficié de sessions d’apprentissage via l’Académie CDG et dans d’autres académies spécialisées.

Les formations qui ont eu lieu entre 2023 et 2025 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 30: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	2025
Budget de formation (En KDH)	250	250	500
Part de l'effectif formé	100%	100%	100%

Source : JAIDA

- **Offrir des conditions favorables pour un meilleur développement des salariés.**

L’inclusion, la diversité et l’égalité des chances sont essentielles pour créer un milieu de travail enrichissant pour tous, mais aussi pour favoriser une variété de points de vue qui stimule l’innovation au sein des équipes et la performance de l’entreprise. JAIDA privilégie ainsi l’égalité des chances en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d’affectation et d’évolution professionnelle.

Pour cet objectif et lutter contre les stéréotypes, JAIDA se base sur des critères objectifs, comme les compétences, l’expérience et la qualification professionnelle des candidats et des collaborateurs et s’applique au quotidien à demeurer fidèles à ces valeurs.

L’inclusion, la diversité et l’égalité des chances sont définis au sein de JAIDA comme suit :

- **Inclusion** : JAIDA propose à ses collaborateurs un environnement de travail excluant toute forme de discrimination. La politique des ressources humaines s'appuie sur le Code du Travail Marocain ainsi que les décrets d'application afférents en matière de non-discrimination pour définir ses orientations en la matière ;
- **Diversité** : JAIDA mise sur des équipes diversifiées par leur expérience, leur histoire, leurs points de vue et leur genre. La richesse des équipes repose sur leurs différences, qui sont des sources de complémentarités.
- **Égalité des chances** : JAIDA fait la promotion de l'égalité des chances et favorise l'inclusion dans tout le cycle de vie des collaborateurs (de leur recrutement à leur départ de l'entreprise) et des projets. Ce faisant, l'entreprise mise sur l'équité salariale et propose de nombreuses possibilités de perfectionnement, de développement et de formation. Afin d'offrir les mêmes possibilités aux personnes qui ont des responsabilités familiales, personnelles ou autres, JAIDA encourage la flexibilité des horaires de travail, et favorise le télétravail quand cela est possible.

Evolution de l'effectif de JAIDA

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif par genre de JAIDA sur la période 2023-2025 :

Tableau 31: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	2025
Effectif global	8	9	10
<i>Dont Femmes</i>	3	3	3
<i>Dont Hommes</i>	5	6	7

Source : JAIDA

L'effectif de JAIDA reste stable entre 2023 et 2025 et s'élève à 10 en 2025. Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain adapté de 10 collaborateurs dénote une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

La répartition par catégorie professionnelle sur la période 2023 - 2025 se présente comme suit :

Tableau 32: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2023-2025

En KDH	2023	2024	2025
Effectif	8	9	10
Part des directeurs	-	6	-
<i>Dont Femmes</i>	-	2	-
Part des responsables	5	-	6
<i>Dont Femmes</i>	2	-	2
Part des cadres	1	1	2
<i>Dont Femmes</i>	-	-	-
Part des employés	2	2	2
<i>Dont Femmes</i>	1	1	1

Source : JAIDA

La répartition par type de contrat sur la période 2023 - 2025 se présente comme suit :

Tableau 33: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2023-2025

En KDH	2023	2024	2025
Effectif	8	9	10
<i>Nature de contrat CDI</i>	100%	100%	100%

Source : JAIDA

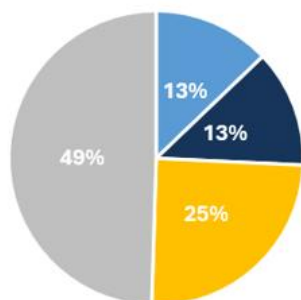
Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 34: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2023-2025

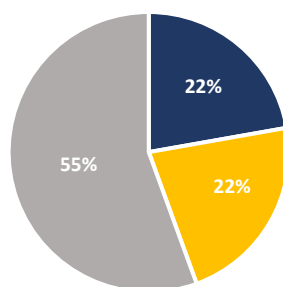
En KDH	2023	2024	2025
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	1	0	1
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 2 et 5 ans	1	2	2
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 6 et 10 ans	2	2	2
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 10 ans	4	5	5

Source : JAIDA

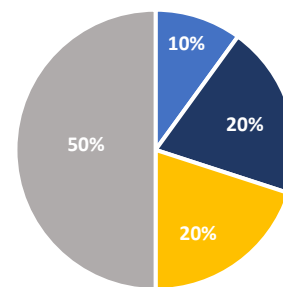
Répartition de l'effectif par ancienneté en 2023



Répartition de l'effectif par ancienneté en 2024



Répartition de l'effectif par ancienneté en 2025



■ < 2 ans ■ Entre 2 et 5 ans ■ Entre 6 et 10 ans ■ 10 ans et +

L'évolution des principaux indicateurs concernant les ressources humaines de JAIDA sur la période 2023- 2025 se présente comme suit :

Grèves	2023	2024	2025
Nombre de jours de grèves	0	0	0

Source : JAIDA

Accidents de Travail	2023	2024	2025
Nombre accidents de travail	0	0	0

Source : JAIDA

Licenciements	2023	2024	2025
Nombre de licenciements	0	0	0

Source : JAIDA

Démissions	2023	2024	2025
Nombre de démissions	0	0	0

Source : JAIDA

Recrutements	2023	2024	2025
Nombre de recrutements	1	0	0

Source : JAIDA

Litiges sociaux	2023	2024	2025
Nombre de litiges sociaux	0	0	0

Source : JAIDA

En prenant en considération son effectif actuel, qui est de 10 personnes, JAIDA ne remplit pas les conditions pour avoir des représentants de personnel.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE

L'évolution des investissements effectués par JAIDA, durant la période 2023-2025 se présente comme suit :

En DH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Mobilier de bureau	-	-	-	-	-
Matériel Informatique	33 858	42 670	26,0%	45 380	6%
Divers aménagements des locaux	-	-	-	-	-
Logiciel et étude	134 980	78 464	-41,9%	126 855	64%
Investissement financier	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	4 439 411	100%
Total	168 838	121 134	-28,3%	4 611 546	43,8%

Source : JAIDA

En 2023, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 169 KDH. L'essentiel des investissements nets (80%) concerne les logiciels & études et (20%) le matériel informatique.

En 2024, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 121 KDH. L'essentiel des investissements nets (65%) concerne les logiciels & études et (35%) le matériel informatique.

En 2025, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 4 611 KDH. L'essentiel des investissements nets (96%) concerne les autres immobilisations corporelles hors exploitation qui correspondent essentiellement aux travaux d'aménagement et d'équipement des nouveaux locaux de JAIDA au sein de Casablanca Finance City et (3%) les logiciels & études.

Sur la période 2023-2025, l'investissement financier de JAIDA était nul.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA

VII.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte des produits et charges de JAIDA sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

Tableau 35: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2023- 2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produit net bancaire	26 875	28 337	5,44%	29 040	2,48%
Résultat brut d'exploitation	18 043	16 393	-9,14%	13 049	-20,40%
Résultat net	726	7 274	>100%	4 404	-39,45%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2024 :

- Le produit net bancaire a augmenté de 5,4% pour s'établir à 28,3 MDH en 2024 contre 26,9 MDH en 2023. Cette progression résulte principalement de l'augmentation des encours moyens de financement octroyés aux institutions de microfinance, qui ont enregistré une hausse de 23 MDH par rapport à l'année précédente. Elle reflète également une amélioration notable du rendement des placements OPCVM réalisés en 2024, après une faible performance conjoncturelle en 2023. Le stock moyen des placements a ainsi progressé de 13 MDH, contribuant positivement à l'évolution du produit net bancaire.
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA a enregistré une baisse de 9,1% pour s'établir à 16 MDH en 2024 contre 18,0 MDH un an auparavant. Cette évolution s'explique par une progression des charges de personnel, en lien avec la reprise des rémunérations de la direction générale, absente des comptes sur une grande partie de l'exercice 2023. Hors cet effet ponctuel, les charges d'exploitation sont restées globalement maîtrisées.
- Le Résultat net de JAIDA ressort à 7 MDH au titre de 2024, soit une hausse de plus de 100% par rapport à 2023. Cette progression s'explique par un contexte de comparaison particulier, l'année précédente ayant été impactée par des volumes significatifs de dotations et de reprises de provisions.

Au titre de l'exercice 2025 :

- Le produit net bancaire a augmenté de 2,48% pour atteindre 29 MDH. Cette progression résulte principalement de la baisse des encours des clients qui est passé de 858 MDH au 31 décembre 2024 à 750 MDH au 31 décembre 2025, enregistrant une baisse de 108 MDH. Ainsi que la Hausse du stock moyen des placements passant de 82 MDH en 2024 vers 114 MDH en 2025, accompagné d'un retour à un rendement standard de 2,57 % sur les instruments monétaires et obligataires de court terme.
- Parallèlement, l'encours global de la dette a été réduit de 98 MDH par rapport à 2024. Cette diminution résulte de plusieurs remboursements effectués en 2024, notamment sur l'endettement subordonné et bancaire, ainsi que sur l'émission de BSF dont le capital a été amorti de moitié en décembre 2024.
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA continue de diminuer puisqu'il a enregistré une baisse de 20,4% pour s'établir à 13 MDH en 2025 contre 16,3 MDH un an auparavant. Cette évolution s'explique par une progression des charges de personnel expliquées par plusieurs facteurs combinés : recrutement, revalorisation de la retraite et primes variables, ainsi qu'une augmentation des charges d'impôts et taxes. Hors cet effet ponctuel, les charges d'exploitation sont restées globalement maîtrisées.
- Le Résultat net de JAIDA tombe à 4,4 MDH en 2025, soit une baisse d'environ 40% par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat représente un taux de réalisation budgétaire supérieur à 100% et traduit un repli de 39% par rapport au bénéfice de la même période de l'exercice précédent.

Les principaux indicateurs bilantiels de JAIDA sur la période sous revue se présentent comme suit :

Tableau 36: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2023 - 2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	965 048	858 331	-11,06%	775 942	-9,60%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,51%
Titres de créance émis	333 873	200 351	-39,99%	66 830	-66,64%
Total bilan	985 915	868 687	-11,89%	845 131	-2,71%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2024 :

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 858 MDH contre 965 MDH en 2023, soit une baisse de 11,06% expliquée par :

- La baisse des créances à terme qui sont passés de 921,4 MDH au 31 décembre 2023 à 789,5 MDH au 31 décembre 2024.

A fin décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 107 MDH correspondant au 1^{er} décaissement d'un montant de 10 millions d'euros, réalisé dans le cadre de la ligne de financement conclue avec le bailleur espagnol AECID.

A fin décembre 2024, les titres de créance émis ont enregistré une baisse de 40% en 2024, passant de 334 MDH à 200 MDH. Cette diminution résulte principalement du remboursement de l'emprunt obligataire souscrit par l'APE en 2017, amorti sur 6 ans, ainsi que du remboursement partiel de l'émission de Bons de Société de Financement (BSF) réalisée sur une durée de 2 ans, dont la moitié, soit 100 MDH a été intégralement remboursée en décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2025 :

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 776 MDH contre 858 MDH en 2024, soit une baisse de 9,6% expliquée par :

- L'augmentation du poste Comptes ordinaires débiteurs, qui passe de 68 MDH en 2024 à 92 MDH à 2025 ;
- Compensée par,
- Un recul des prêts financiers de 13,7% par rapport à 2024.

A fin décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 215 MDH suite au second tirage de la ligne de financement espagnole est intervenu le 15 octobre 2025. Une couverture du risque de change à terme a été mise en place sur l'ensemble des échéances de ce financement.

A fin décembre 2025, les titres de créance émis ont connu un recul de plus de 66%, passant de 200 MDH à 67 MDH. Cette diminution par rapport à 2024 s'explique essentiellement par le remboursement intégral du programme de Bons de Société de Financement (BSF) émis en décembre 2023 et le remboursement de l'échéance de novembre relative à l'emprunt obligataire.

VII.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 515 538 KMAD dont un bénéfice net de 4 404 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA S.A au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.
L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance ;	

- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA. Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 11 MMAD, il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de 684 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

- En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

COOPERS AUDIR MAROC S.A

Sakina BENSOUA KORACHI

Abdellah LAGHCHAOU

Associée

Associé

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 514.700 dont un bénéfice net de 7.274 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ; - Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ; - Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 11 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 790. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

COOPERS AUDIR MAROC S.A

Sakina BENSOUA KORACHI

Abdellah LAGHCHAOU

Associée

Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 540.911 dont un bénéfice net de 726 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ; - Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ; - Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MDH 18 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MDH 921. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

COOPERS AUDIT MAROC

Sakina BENSOUDA KORACHI
Associée

Abdellah LAGHCHAOU
Associée

VII.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2025

VII.3.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET DES CHARGES (CPC)

Le compte d'exploitation de JAIDA, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Tableau 37: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produits d'exploitation bancaire	39 168	42 723	9,1%	38 253	-10,5%
Charges d'exploitation bancaire	12 293	14 386	17%	9 213	-36%
Produit Net Bancaire (PNB)	26 875	28 337	5,4%	29 040	2,5%
Produits d'exploitation non bancaire	-	-	NA	-	NA
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	NA	-	NA
Charges générales d'exploitation	8 832	11 943	35,2%	15 990	33,9%
Résultat brut d'exploitation	18 043	16 393	-9,1%	13 049	-20,4%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	10 747	2 000	-81,4%	3 000	50%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	8 462	-	-100%	-	NA
Résultat courant	15 757	14 393	-8,7%	10 049	-30,2%
Résultat non courant	-8 391	-738	91,2%	-527	28,5%
Résultat avant impôt	7 367	13 656	85,4%	9 522	-30,3%
Impôts sur les résultats	6 641	6 381	-3,9%	5 118	-19,8%
Résultat net	726	7 274	>100%	4 404	-39,4%

Source : JAIDA

VII.3.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 38: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Intérêts et produits assimilés des opérations avec les établissements de crédit	37 237	39 342	5,65%	35 179	-10,6%
Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et produits assimilés des titres de créance	1 930	3 380	75,13%	3 074	-9,1%
Produits des titres de propriété	-	-	NA	-	NA
Produits des immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Commissions sur prestations de service	-	-	NA	-	NA
Autres produits bancaires	-	-	NA	-	NA
Produits d'exploitation bancaire	39 168	42 723	9,08%	38 253	-10,5%

Source : JAIDA

La répartition des produits d'exploitation bancaire par origine est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 39: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Prêts aux IMF	37 237	39 342	5,65%	35 179	-10,6%
Placements	1 930	3 380	75,13%	3 074	-9,1%
DAT	-	-	NA	-	NA
OPCVM	1 930	3 380	75,13%	3 074	-9,1%
Autres produits bancaires	-	-	NA	-	NA
Produits d'exploitation bancaire	39 168	42 723	9,08%	38 253	-10,5%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024

Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 9,08% passant de 39,1 MDH à 42,7 MDH entre 2023 et 2024. Cette évolution reflète le renforcement des encours et l'optimisation du rendement des placements.

L'encours moyen des clients s'est élevé à 858 MDH en 2024, contre 835 MDH en 2023, soit une hausse de 23 MDH. Par ailleurs, le taux moyen de financement a enregistré une amélioration de 15 points de base sur la période.

Concernant les placements, le stock moyen s'établit à 82 MDH à fin 2024, contre 69 MDH un an auparavant. Cette hausse a été accompagnée d'une amélioration de 91 points de base en termes de rendement.

Revue Analytique 2024 – 2025

Les produits d'exploitation bancaires ont reculé de 4,5 MDH à fin décembre 2025, sous l'effet de deux principaux facteurs :

L'encours moyen des clients est passé de 858 MDH au 31 décembre 2024 à 750 MDH au 31 décembre 2025, soit une baisse de 108 MDH.

Concernant le stock moyen des placements est passé de 82 MDH en 2024 vers 114 MDH en 2025, accompagné d'un retour à un rendement standard de 2,57 % sur les instruments monétaires et obligataires de court terme.

VII.3.1.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 40: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Intérêts et charges assimilés des opérations avec les établissements de crédit	7 507	3 050	-59,37%	2 676	-12,3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	4 782	11 331	>100%	6 480	-42,8%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Autres charges bancaires	4	4	0,00%	57	>100%
Charges d'exploitation bancaire	12 293	14 386	17,02%	9 213	-36%

Source : JAIDA

La répartition des charges d'exploitation bancaire par type est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 41: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Dettes seniors	4 586	2 054	-55,2%	2 032	-1,1%
Emprunts subordonnés	2 920	995	-66%	565	-43,2%
Titres de créances émis	4 783	11 333	>100%	6 480	-42,8%
Crédits SPOT	-	-	NA	79	>100%
Autres charges bancaires	4	4	0%	57	>100%
Charges d'exploitation bancaire	12 293	14 386	17%	9 213	-36%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023– 2024 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 17% passant de 12,2 MDH à fin décembre 2023 à 14,3 MDH à fin décembre 2024.

Cette variation est principalement due à l'impact de la levée des Bons de Sociétés de Financement (BSF) en décembre 2023, qui a contribué à une augmentation du coût moyen de l'endettement. Ce dernier a progressé de 18 points de base en 2024. La dette moyenne s'est inscrite en hausse, atteignant 436 MDH d'encours moyen, soit une augmentation de 41 MDH sur un an.

Revue Analytique 2024– 2025 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 36% passant de 14,4 MDH à fin décembre 2024 à 9,2 MDH à fin décembre 2025. Cette amélioration est principalement due à une réduction notable du coût moyen de l'endettement de 64 pb par rapport au niveau précédent.

Parallèlement, l'encours global de la dette a été réduit de 98 MDH par rapport à 2024. Cette diminution résulte de plusieurs remboursements effectués en 2024, notamment sur la dette MCC, le crédit bancaire avec AWB, ainsi que sur l'émission BSF dont le capital a été amorti de moitié en décembre 2024. Ces flux sortants ont été partiellement compensés par l'entrée de la ligne espagnole en octobre 2024.

VII.3.1.3. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 42: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produits d'exploitation bancaire (1)	39 168	42 723	9%	38 253	-11%
Charges d'exploitation bancaire (2)	12 293	14 385	17%	9 213	-36%
Produit Net Bancaire (1) - (2)	26 875	28 337	5%	29 040	2,5%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Le produit net bancaire est passé de 26,9 MDH en 2023 à 28,3 MDH en 2024, soit une hausse de 5%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné d'une hausse de 9% des produits d'exploitation bancaires compensée par une hausse de 17% des charges d'exploitation bancaires.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Le produit net bancaire est passé de 28,3 MDH en 2024 à 29,0 MDH en 2025, soit une hausse de 2,5%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné d'une baisse de 36% des charges d'exploitation bancaires et d'une baisse de 11% des produits d'exploitation bancaires.

VII.3.1.4. MARGE D'INTERET

La marge d'intérêt, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 43: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Intérêts et produits assimilés (hors intérêts sur placements)	37 237	39 342	5,65%	35 179	-10,58%
Intérêts et charges assimilés	12 289	14 381	17,02%	9 156	-36,33%
Marge d'intérêt	24 948	24 960	0,05%	26 023	4,25%
<i>Taux de marge d'intérêt*</i>	<i>66,99%</i>	<i>63,44%</i>	<i>-0,5 pts</i>	<i>73,97%</i>	<i>42,5 pts</i>

Source : JAIDA

(*) Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC (hors intérêts sur placement)

Revue Analytique 2023 – 2024 :

En 2024, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 24,96 MDH contre 24,94 MDH en 2023, soit une hausse de 0,05% expliquée par :

- La hausse de 5,65% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 37,2 MDH en 2023 à 39,3 MDH en 2024 atténuée par la hausse de 17% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 12,3 MDH en 2023 à 14,4 MDH en 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

En 2025, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 26,02 MDH contre 24,96 MDH en 2024, soit une hausse de 4,25% expliquée par :

- La baisse de 36,33% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 14,3 MDH en 2024 à 9,2 MDH en 2025.
- La baisse de 10,58% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 39,3 MDH en 2024 à 35,2 MDH en 2025 ;

Le tableau ci-dessous résume l'évolution, sur la période 2023-2025, des taux moyens des emplois (y inclus les placements) et de refinancement :

Tableau 44: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Rendement des emplois*	4,4%	4,5%	0,1 pts	4,4%	-0,1 pts
Coût des ressources**	2,6%	3,3%	0,7 pts	2,6%	-0,7 pts
Taux de marges	1,8%	1,2%	-0,6 pts	1,7%	0,5 pts

Source : JAIDA

(*) Rendement moyen des emplois = intérêts et produits assimilés perçus sur une année / encours client brut

(**) Coût des ressources = intérêts et produits assimilés payés sur une année / encours annuel moyen des ressources

VII.3.1.5. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation évoluent comme suit sur la période 2023 - 2025 :

Tableau 45: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Charges de personnel	4 295	6 663	55,11%	10 010	50,24%
Impôts et taxes	10	13	29,00%	119	>100%
Charges externes	4 080	4 584	12,35%	4 438	-3,18%
Loyer	701	740	5,56%	738	-0,28%
Entretien et réparations	722	689	-4,57%	707	2,66%
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	446	907	103,36%	454	-49,97%
Transport et déplacements	142	130	-8%	234	79,72%
Mission et réception	81	154	90,12%	275	79,13%
Publicité et publications	176	223	26,70%	416	86,55%
Autres charges externes	1 812	1 738	-4,08%	1 614	-7,16%
Autres charges générales d'exploitation	176	391	122,16%	1 106	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	270	292	8,15%	318	8,71%
Charges générales d'exploitation	8 832	11 943	35,22%	15 990	33,88%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 11,9 MDH au 31 décembre 2024 contre 8,8 MDH au 31 décembre 2023, soit une hausse de 35,22%. Cette hausse s'explique par :

- La hausse de 12,35% des charges externes expliquée par la hausse des charges sur les honoraires et rémunérations des intermédiaires ;
- La hausse des charges de personnel représentant plus de 55,78% des charges générales d'exploitation.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Les charges générales d'exploitation s'établissent à un peu moins de 16 MDH au 31 décembre 2025 contre 12 MDH au 31 décembre 2024, soit une hausse de 33,88%. Cette hausse des charges générales d'exploitation par rapport à 2024, s'explique principalement par :

- La hausse des charges du personnel, qui représentent plus que 62% des charges générales d'exploitation cette hausse est principalement expliquée par plusieurs facteurs combinés : recrutement, revalorisation de la retraite et primes variables ;
- La baisse de 3,18% des charges externes expliquée par la baisse des honoraires et rémunérations des intermédiaires, et des autres charges externes.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA évolue comme suit sur période 2023 – 2025 :

Tableau 46: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produit Net Bancaire (1)	26 875	28 337	5,44%	29 040	2,48%
Charges générales d'exploitation (2)	8 832	11 943	35,22%	15 990	33,88%
Résultat brut d'exploitation (3)	18 043	16 393	-9,14%	13 049	-20,40%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	32,86%	42%	9,14 pts	55,06%	13,06 pts
Marge d'exploitation (3)/(1)	67,14%	57,85%	-9,29 pts	44,93%	-12,92 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le coefficient d'exploitation a enregistré une hausse de 9,29 points passant de 32,86% à fin 2023 à 42% à fin 2024 sous l'effet combiné de la hausse du PNB de 5,44% et la hausse des charges d'exploitation de 35,22%.

La marge d'exploitation ressort à 57,9% contre 67,1% enregistrée en 2023. Cette baisse est principalement expliquée par la baisse de 8,66% du résultat brut d'exploitation, qui est passé de 18 MDH en 2023 à 16,4 MDH en 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le coefficient d'exploitation a enregistré une augmentation de 13 points passant de 42% à fin 2024 à 55% à fin 2025 sous l'effet combiné de la hausse du PNB de 2,48% et la hausse des charges d'exploitation de 33,88%.

La marge d'exploitation ressort à 44,93% en 2025 contre 57,85% en 2024, soit un recul de 12,92 points. Cette baisse est principalement expliquée par la baisse de 20,4% du résultat brut d'exploitation, qui est passé de 16,4 MDH en 2024 à 13,0 MDH en 2025.

VII.3.1.6. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut évolue comme suit sur les trois derniers exercices :

Tableau 47: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produit net bancaire	26 875	28 337	5,44%	29 040	2,48%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	NA	-	NA

+ Autres produits divers d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Autres charges diverses d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Charges générales d'exploitation	8 832	11 943	35,22%	15 990	33,88%
Résultat brut d'exploitation	18 043	16 394	-9,14%	13 049	-20,40%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'établit à 16,4 MDH en 2024 en chute de 9,14% comparé à 18 MDH réalisé en 2023. Cette évolution explique principalement par :

- La hausse des charges générales d'exploitation qui passent de 8,8 MDH en 2023 à 11,9 MDH en 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'établit à 13 MDH en 2025 en régression de 20,4% comparé à 16,4 MDH réalisé en 2024. Cette évolution explique principalement par :

- La hausse de 2,48% du produit net bancaire, qui passe de 28,3 MDH en 2024 à 29,0 MDH en 2025 ;
- La hausse des charges générales d'exploitation qui passent de 11,9 MDH en 2024 à 16 MDH en 2025.

VII.3.1.7. RESULTAT COURANT

Le résultat courant se présente comme suit sur la période 2023 - 2025 :

Tableau 48: Evolution du résultat courant de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Résultat brut d'exploitation	18 043	16 394	-9,14%	13 049	-20,40%
- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	10 747	2 000	-81,39%	3 000	50,00%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7 417	-	NA	-	NA
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	NA	-	NA
Autres dotations aux provisions	3 330	2 000	-39,94%	3 000	50,00%
+ Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	8 462	-	NA	-	NA
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-	NA	-	NA
Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
Autres reprises de provisions	8 462	-	NA	-	NA
Résultat courant	15 757	14 393	-8,66%	10 049	-30,18%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Entre 2023 et 2024, le résultat courant est passé de 15,7 MDH à 14,4 MDH soit une baisse de 8,7%. Cette évolution est principalement expliquée par la baisse du résultat brut d'exploitation passant de 18 MDH en 2023 à 16,4 MDH en 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Entre 2024 et 2025, le résultat courant est passé de 14,4 MDH à 10,0 MDH soit une baisse de 30,2%. Cette évolution est principalement expliquée par la baisse du résultat brut d'exploitation qui passe de 16,4 MDH en 2024 à 13 MDH en 2025.

VII.3.1.8. RESULTAT NON COURANT

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat non courant de JAIDA sur la période 2023 – 2025 :

Tableau 49: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Produits non courants	52	10	-80,77%	66	>100%
Charges non courantes	8 443	748	-91,14%	594	-20,67%
Résultat non courant	-8 391	-738	91,20%	-527	28,53%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Entre 2023 et 2024, le résultat non courant est passé de -8 391 KDH à -738 KDH, cette amélioration est principalement expliquée par la baisse des charges non courantes qui avaient été exceptionnellement élevées en 2022 et 2023 en lien avec les pertes constatées sur les titres de participation de Zitouna et la liquidation de la société MBS. En 2024, les charges non courantes se limitent essentiellement à la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Entre 2024 et 2025, le résultat non courant est passé de -738 KDH à -527 KDH. Cette progression est principalement expliquée par l'augmentation de plus de 100% des produits non courants, combinée à la baisse des charges non courantes qui correspondent principalement à la contribution sociale de solidarité.

RESULTAT NET

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat net de JAIDA sur la période 2023 – 2025 :

Tableau 50: Evolution du résultat net de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Résultat courant	15 757	14 393	-8,66%	10 049	-30,18%
Résultat non courant	-8 391	-738	91,20%	-527	28,53%
Résultat avant impôts	7 367	13 655	85,35%	9 522	-30,24%
Impôts sur les résultats	6 641	6 381	-3,92%	5 118	-19,80%
Résultat net	726	7 274	>100%	4 404	-39,40%
Marge nette (RN/PNB)	2,70%	25,67%	22,97 pts	15,18%	-10,49 pts
- Bénéfices distribués	-	-	NA	-	NA
Autofinancement	-4 135	9 566	>100%	7 722	-19,28%

En KDH Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le résultat net de JAIDA a fortement redressé à la hausse pour s'établir à 7 274 KDH. La marge nette est également en hausse significative de 23 points passant de 2,7% à fin 2023 à 25,7 % à fin 2024.

Le résultat non courant est passé de -8,4 MDH en 2023 à -0,73 MDH en 2024 principalement due à la constatation d'une perte sur les immobilisations incorporelles et corporelles liée à la filiale MBS durant l'exercice 2023.

L'impôt sur les résultats a légèrement varié à la baisse, passant de 6,6 MDH en 2023 à 6,3 MDH en 2024.

L'autofinancement de l'exercice ressort positif à 9,5 MDH en 2024 contre - 4,1 MDH en 2023.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net de JAIDA s'établit à 4,4 MDH contre 7,3 MDH en 2024, soit une baisse de 39% sur la période. La marge nette est également en baisse de plus de 10 points passant de 25,67% à fin 2024 à 15,18% à fin 2025.

Le résultat non courant est passé de -0,74 MDH en 2024 à -0,53 MDH en 2025, en raison des pertes exceptionnelles constatées sur les titres de participation de Zitouna et la liquidation de la société MBS.

L'impôt sur les résultats a légèrement reculé, passant de 6,3 MDH en 2024 à 5,1 MDH en 2025.

L'autofinancement de l'exercice ressort positif à 7,7 MDH en 2025 contre 9,6 MDH en 2024, soit une baisse de 19,3%.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2025.

VII.3.2. ANALYSE BILANTIELLE

Le bilan de JAIDA sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 51: Evolution du bilan de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	0	<100%	2	>100%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	965 048	858 331	-11,06%	775 942	-9,60%
Créances sur la clientèle	28	-	NA	-	NA
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA
Titres de transaction et de placement	13 125	-	NA	52 633	>100%
Autres actifs	6 518	9 331	43,16%	11 235	20,40%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	NA	-	NA
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	781	691	-11,52%	625	-9,66%
Immobilisations corporelles	414	332	-19,81%	4 693	>100%
Total Actif	985 915	868 687	-11,89%	845 131	-2,71%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	NA	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,51%
Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créance émis	333 873	200 351	-39,99%	66 830	-66,64%
Autres passifs	9 763	10 834	11,0%	9 739	-10,11%
Provisions pour risque et charges	26 085	35 047	34,36%	38 047	8,56%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	NA	-	NA
Dettes subordonnées	56 663	23 177	-59,10%	19 612	-15,38%
Ecart de réévaluation	-	-	NA	-	NA
Réserves et primes liées au capital	10 437	10 437	0,00%	10 837	3,47%
Capital	328 028	328 028	0,00%	328 028	0,00%
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-	NA	-	NA
Report à nouveau (+/-)	145 058	145 747	0,47%	152 657	4,74%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	NA	-	NA
Résultat net de l'exercice (+/-)	726	7 274	>100%	4 404	-39,45%
Total Passif	985 915	868 687	-11,89%	845 131	-2,71%

Source : JAIDA

Au 31 décembre 2025 le total bilan de JAIDA s'élève à 845 MDH contre 868 MDH à fin décembre 2024 en baisse de 24 MDH (-2,71%).

VII.3.2.1. CREDITS

L'encours des crédits par catégorie a évolué comme suit sur la période 2023 – 2025 :

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	0	<100%	2	>100%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (1)	965 048	858 331	-11,06%	775 942	-9,60%
A vue	43 679	68 783	57,47%	92 089	33,88%
A terme	921 369	789 547	-14,31%	683 854	-13,39%
Créances sur la clientèle (2)	28	-	NA	-	NA
Total crédits (1) + (2)	965 076	858 331	-11,06%	775 942	-9,60%

Source : JAIDA

Le tableau suivant présente le détail des créances sur les établissements de crédit et assimilés pendant la période 2023 – 2025 :

Tableau 52: Evolution des créances de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Créances sur les établissements de crédit et assimilés, Dont :	965 048	858 331	-11%	775 942	-9,60%
A vue	43 679	68 783	57%	92 089	33,88%
Dépôts à termes (DAT)	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir sur DAT	-	-	-	-	-
Prêts aux IMF	889 911	785 319	-11,75%	677 393	-13,74%
Intérêts courus à recevoir sur prêts aux IMF	3 899	4 228	8,44%	6 461	52,79%
Créances en souffrance nets	27 559	-	-100%	-	NA

Source : JAIDA

Sur la période 2023-2025, les créances sur les établissements de crédit et assimilés représentent quasiment 100% des crédits.

Revue Analytique 2023 – 2024 :

En 2024, le total crédits s'établit à 858 MDH contre 965 MDH en 2023, soit une baisse de 11%. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des encours de prêts accordés aux IMF, dont les encours ont passé de 890 MDH à 798 MDH sur la période. Ce repli résulte d'un volume de remboursements supérieur à la production de nouveaux financements au cours de l'exercice.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

En 2025, le total crédits, dont la quasi-totalité (99,99%) sont des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établit à 775,9 MDH contre 858,3 MDH en 2024, soit une baisse de 9,6% principalement expliquée par la baisse enregistrée de plus de 13,7% des créances aux IMF qui sont passées de 785 MDH en 2024 à 677 MDH en 2025 compensé par la hausse des intérêts à recevoir sur prêts aux IMF qui sont passés de 4,2 MDH en 2024 à 6,5 MDH en 2025 soit une augmentation de 52,8%.

VII.3.2.2. ACTIFS DIVERS

Les actifs divers de JAIDA ont évolué comme suit sur la période 2023-2025 :

Tableau 53: Evolution des actifs divers de JAIDA 2023-2025

KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA
Titres de transaction et de placement	13 125	0	-100%	52 633	NA
Autres actifs	6 518	9 331	43,16%	11 235	20,40%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	NA	-	NA
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	781	691	-11,52%	624	-9,66%
Immobilisations corporelles	414	332	-19,81%	4 693	>100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023-2024 :

Entre 2023 et 2024, les titres de transaction et de placement sont passés de 13,1 MDH à 0 MDH, soit une baisse de 100%.

Entre 2023 et 2024, les immobilisations incorporelles sont passées de 0,78 MDH à 0,69 MDH, soit une baisse de 11,52%.

Entre 2023 et 2024, les immobilisations corporelles sont passées de 0,4 MDH à 0,33 MDH, soit une baisse de 19,81%.

Entre 2023 et 2024, les autres actifs sont passés de 6,5 MDH à 9,3 MDH, soit une hausse de 43,16%.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Entre 2024 et 2025, les titres de transaction et de placement sont passés de 0 MDH à 52,6 MDH.

Entre 2024 et 2025, les immobilisations incorporelles sont passées de 0,69 MDH à 0,62 MDH, soit une baisse de 9,7%.

Entre 2024 et 2025, les immobilisations corporelles sont passées de 0,33 MDH à 4,69 MDH, soit une hausse de plus de 100% justifiée par l'acquisition d'immobilisations hors exploitation en cours d'une valeur de 4,43 MDH en 2025.

Entre 2024 et 2025, les autres actifs sont passés de 9,33 MDH à 11,24 MDH, soit une hausse de 20,4% expliquée par la combinaison d'une augmentation des produits à recevoir et d'une augmentation des charges à répartir.

VII.3.2.3. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont évolué comme suit sur la période 2023 – 2025 :

Tableau 54: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
A vue	-	-	NA	-	NA
A terme	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,51%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,51%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

En 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés totalisent 107 MDH après le remboursement de l'encours de la dette courte terme auprès des banques marocaines de 75 MDH et le décaissement de la dette en devise auprès du bailleur espagnol.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

En 2025, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés totalisent 215 MDH, après le second tirage de la ligne de financement accordée dans le cadre du partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), intervenu le 15 octobre 2025 pour un montant de 107 MDH.

VII.3.2.4. TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution des titres des créances émis sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 55: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Titres de créance émis	333 333	200 351	-40%	66 830	-67%
Certificats de dépôt émis	-	-	NA	-	NA
Bons de sociétés de financement émis	200 000	100 000	-50%	-	-100%
Emprunts obligataires émis	133 333	100 000	-25%	66 830	-33%
Autres titres de créance émis	-	-	NA	-	NA
Intérêts courus à payer	540	351	-35%	163	-54%
Total Titres de créance émis	333 873	200 351	-40%	66 830	-67%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, les titres de créances émis, composés des BSF et des obligations, s'élèvent à 200,4 MDH contre 333,3 MDH à fin 2023, soit une baisse de 40%. Cette diminution s'explique par les remboursements d'échéances effectués par JAIDA à partir de novembre 2024, conformément au calendrier d'amortissement prévu.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, les titres de créances émis, s'élèvent à 66,8 MDH contre 200,4 MDH à fin 2024, soit une baisse de 67%. Cette variation s'explique principalement par l'absence d'émission des bons de sociétés de financement en 2025 en comparaison aux deux exercices précédents.

VII.3.2.5. PASSIFS DIVERS

L'évolution des passifs divers sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 56: Evolution des passifs divers de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Autres passifs	9 763	10 834	11,0%	9 739	-10,11%
Provisions pour risque et charges	26 085	35 047	34,4%	38 047	8,56%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, les autres passifs s'élèvent à 10,8 MDH contre 9,7 MDH à fin 2023, soit une hausse de 11%.

Les provisions pour risque et charges ont enregistré une hausse de 34,4% passant de 26 MDH à fin 2023 à 35 MDH à fin 2024. Cette évolution s'explique d'une part par une dotation forfaitaire de 2 MDH, traduisant une approche prudente en matière de gestion des risques, et d'autre part par le reclassement d'une provision initialement affectée aux actifs. Ce reclassement fait suite au respect par l'IMF 5 de ses échéances de mai et novembre 2024, permettant ainsi son retrait des créances en souffrance et la requalification comptable de la provision concernée en PRG.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin 2025, les autres passifs s'élèvent à 9,7 MDH contre 10,8 MDH à fin 2024, soit une baisse de 10%. Cette baisse est justifiée principalement par une baisse au niveau des créiteurs divers.

Les provisions pour risque et charges ont enregistré une hausse de 8,56% passant de 35 MDH à fin 2024 à 38 MDH à fin 2025. Cette hausse s'explique par l'intégration d'une dotation forfaitaire d'un montant de 3 MDH.

VII.3.2.6. STRUCTURE DES RESSOURCES DE JAIDA

La structure des ressources de JAIDA sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Tableau 57: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Capitaux propres, dont :	484 249	491 522	1,50 %	495 926	0,90%
Capital	328 028	328 028	0,00%	328 028	0,00%
Réserves et primes liées au capital	10 437	10 437	0,00%	10 837	3,47%
Résultat net de l'exercice	726	7 274	>100%	4 404	-39,45%
Report à nouveau	145 058	145 747	0,47%	152 657	4,74%
Ressources, dont :	465 819	331 282	-28,88 %	301 418	-9,01%
Etablissements de crédit	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,50%
<i>A vue</i>	-	-	NA	-	NA
<i>A terme</i>	75 283	107 754	43,13%	214 976	99,50%
Clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créances émis	333 873	200 351	-39,99%	66 830	-66,64%
Dettes subordonnées	56 663	23 177	-59,10%	19 612	-15,38%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, les capitaux propres totalisent 491 MDH, marquant une hausse de 7 MDH par rapport à 2023.

Les ressources de JAIDA s'établissent à 331 MDH à fin 2024 contre 465 MDH à fin 2023, en baisse de 28,88% sur la période.

- Le remboursement des échéances annuels des bons de sociétés de financement, pour un montant de 100 MDH, ainsi que celles la dette obligataire, pour un montant de 33 MDH ;
- Le remboursement des crédits envers les EC, d'un montant de 75 MDH et la mobilisation de l'équivalent de 10 millions d'euros, soit 107 MDH, une opération qui fait l'objet d'une couverture à terme sur l'intégralité de la durée d'amortissement ;
- Le remboursement des dettes subordonnées, d'un montant de 33 MDH, qui passent de 57 MDH en 2023 à 23 en 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, les capitaux propres totalisent 495,9 MDH, marquant une hausse de 4,4 MDH par rapport à 2024.

Les ressources de JAIDA s'établissent à 301 MDH à fin 2025 contre 331 MDH à fin 2024, en baisse de 9,01% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le remboursement des dettes subordonnées, d'un montant de 3,6 MDH, qui passent de 23,2 MDH en 2024 à 19,6 MDH en 2025 ;
- L'absence d'émission des bons de sociétés de financement en 2025 par rapport à 2024 (100 MDH).

VII.3.3. MAITRISE DU RISQUE

VII.3.3.1. RATIOS PRUDENTIELS

Le tableau suivant détaille l'évolution, sur la période 2023-2025, des différents ratios prudentiels et réglementaires, illustrant le respect par JAIDA des limites imposées pour ces ratios :

Tableau 58: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2023-2025

Ratio	Définition	Limite	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Coefficient maximum de division des risques CMDR	Risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ≤ 20% du total des fonds propres, y inclut les fonds propres de base, de catégorie 1 et de catégorie 2	≤ 20%	16%	16%	11%
Ratio de solvabilité CET1	Les fonds propres de base / Actifs pondérés ≥ 8%	≥ 8%	227%	271%	203%
Ratio de solvabilité Tier1	Les fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés ≥ 9%	≥ 9%	227%	271%	203%
Ratio de solvabilité Total	Total des fonds propres, y inclut les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 / Actifs pondérés ≥ 12%	≥ 12%	228%	272%	204%

Source : JAIDA

(*) JAIDA a obtenu la dérogation de BAM jusqu'au mois d'avril 2023 sur le dépassement du ratio de division des risques sur une unique contrepartie

Tableau 59: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2023-2025

En KDH	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	VAR 24/23	VAR 25/24
Risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire	79 183	79 942	54 898	1%	-31,33%
Actifs pondérés	213 094	181 331	243 750	-14,9%	34,42%
Les fonds propres de base	482 957	490 831	495 302	1,6%	0,91%

Les fonds propres de catégorie 1	482 957	490 831	495 302	1,6%	0,91%
Total des fonds propres y inclut les fonds propres de base, de catégorie 1 et de catégorie 2	485 621	493 097	498 348	1,5%	1,06%

L'actif pondéré est calculé en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM

Revue analytique 2023 – 2024

En 2024 le coefficient de division des risques maximal (CMDR) s'est maintenu à un niveau stable de 16 %.

En 2024 les ratios de solvabilité CET 1 et solvabilité totale se sont améliorés de 44 points. Les deux ratios se situent largement au-dessus de la limite réglementaire respectivement de 8% et de 12%. Cette variation est justifiée par la baisse de l'actif pondéré de 213 MDH en 2023 à 181 MDH en 2024.

Revue analytique 2024 – 2025

En 2025, le coefficient de division des risques (CMDR) s'établit à 11 %, contre 16 % à fin 2024. Cette amélioration résulte principalement de la diminution du niveau de concentration des risques sur le principal bénéficiaire, les risques pondérés sur un même bénéficiaire passant de 79,9 MDH à 54,9 MDH, soit une baisse de 31 %.

Par ailleurs, les ratios de solvabilité de JAIDA demeurent à des niveaux largement supérieurs aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib. Les fonds propres prudentiels ont continué à se renforcer pour atteindre 498,3 MDH à fin 2025, contre 493,1 MDH.

VII.3.3.2. COUT DU RISQUE

Les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance appliquées par JAIDA sont conformes aux dispositions régissant les établissements de crédit.

Le tableau suivant retrace l'évolution du coût du risque sur la période 2023 – 2025 :

Tableau 60: Evolution du coût du risque de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Charges de provisions (1)*	10 747	2 000	-81,39%	3 000	50,00%
Encours des crédits (2)**	889 911	785 319	-11,75%	677 393	-13,74%
Coût du risque (1)/(2)	1,21%	0,25%	-0,96 pts	0,44%	0,19 pts

Source : JAIDA

(*) Charges de provisions = dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance + pertes sur créances irrécouvrables + autres dotations aux provisions - reprises de provision pour créances et engagements par signature en souffrance – récupérations sur créances amorties.

(**) Prêts financiers aux IMF (encours nets hors créances en souffrance).

Entre 2023 et 2025, le coût de risque de JAIDA reste faible et s'établit à des niveaux inférieurs à 2%.

VII.3.3.3. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2023– 2025 :

Tableau 61: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Encours brut	935 405	798 205	-14,6%	690 280	-13,5%
Créances en souffrance	46 561	12 999	-72%	12 999	-
Créances en souffrance (en % de l'encours brut)	4,98%	1,6%	3,38 pts	1,9%	0,28 pts

Source : JAIDA

En 2023, le portefeuille à risque de JAIDA s'est maintenu à un niveau élevé de 46,6 MDH, représentant 5 % de l'encours brut. Cette situation reflète principalement les difficultés rencontrées par certaines IMF régionales à la suite de la crise sanitaire, ayant entraîné une dégradation de leurs équilibres financiers et l'apparition d'impayés.

En 2024 et 2025, grâce à une restructuration encadrée par la garantie de TAMWILCOM et au respect des échéances, l'une des IMF en difficulté est sortie des créances en souffrance. Le ratio de JAIDA recule ainsi fortement pour s'établir à 1,9 % en fin d'année.

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Provisions pour créances	19 002	12 999	-32%	12 999	-
Créances en souffrance	46 561	12 999	-72%	12 999	-
Taux de couverture	41%	100%	59 pts	100%	-

Source : JAIDA

En 2023, la restructuration des créances de l'une des IMF en difficulté, réalisée dans le cadre du fonds de garantie Tamwilcom, a permis de mieux absorber les risques liés à cette institution. Pour la seconde IMF, dont le dossier de restructuration a été rejeté par Tamwilcom, JAIDA a renforcé ses provisions conformément aux exigences réglementaires. Ainsi, les provisions ont été portées à 19 MDH, tandis que le montant des créances en souffrance est resté stable à 46,6 MDH, portant le taux de couverture à 41%.

En 2024, JAIDA dispose d'une couverture de 100% des créances en souffrance après 360 jours d'impayés concernant l'IMF Atil et l'IMF Inmaa.

En 2025, JAIDA a maintenu une couverture de 100 % de ses créances en souffrance. Le stock de créances en souffrance est resté stable à 13 MDH, principalement constitué des dossiers déjà provisionnés.

VII.3.4. ANALYSE DE LA RENTABILITE

VII.3.4.1. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

L'évolution de la rentabilité des fonds propres sur la période 2023 – 2025 est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 62: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Résultat net (1)	726	7 274	>100%	4 404	-39,40%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	483 523	484 248	0,15%	491 522	1,50%
ROE = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	0,15%	1,5%	1,35 pts	0,90%	-0,6 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, la rentabilité des fonds propres s'établit à 1,5% contre 0,15% à fin 2023, soit une hausse de 1,35 points. Cette variation s'explique par la hausse du résultat net qui n'a pas été impacté par les provisionnements de la période.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin 2025, la rentabilité des fonds propres s'établit à 0,9% contre 1,5% à fin 2024, soit une baisse de 0,6 points. Cette variation s'explique par la baisse du résultat net qui est impacté par le mode de provisionnement.

VII.3.4.2. RENTABILITE DES ACTIFS

L'évolution de la rentabilité des actifs sur la période 2023 – 2025 est décrite sur le tableau suivant :

Tableau 63: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Résultat net (1)	726	7 274	>100%	4 404	-39,40%
Total Actif (2)	985 915	868 687	-11,89%	845 131	-2,71%
ROA = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	0,07%	0,78%	0,71 pts	0,51%	-0,27 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, la rentabilité des actifs s'établit à 0,78% contre 0,07% à fin 2023, soit une hausse de 0,7 points. Cette variation s'explique par la hausse du résultat net qui n'a pas été impacté par les provisionnements de la période.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin 2025, la rentabilité des actifs s'établit à 0,51% contre 0,78% à fin 2024, soit une baisse de 0,27 points. Cette variation s'explique par la baisse du résultat net justifiée par le mode de provisionnement en 2025.

VII.3.5. ANALYSE DU TABLEAU DU FLUX DE TRESORERIE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie sur la période 2023– 2025 :

Tableau 64: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2023-2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	39 168	42 723	9,08%	38 253	-10,46%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
+ Produits d'exploitation non bancaires perçus	8 514	10	-99,88%	66	>100%
- Charges d'exploitation bancaire versées	12 293	14 385	17,02%	9 213	-35,96%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	8 443	748	-91,14%	594	-20,67%
- Charges générales d'exploitation versées	19 197	13 651	-28,89%	18 672	36,78%
- Impôts sur les résultats versés	6 641	6 381	-4%	5 118	-19,80%
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	1 108	7 566	>100%	4 722	-37,56%
Variation des actifs d'exploitation	10 601	117 054	>100%	22 853	-76,21%
+ Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 916	106 716	>100%	82 389	-22,80%
+ Créances sur la clientèle	144	28	-80,56%	-	-100,00%
+ Titres de transaction et de placement	7 119	13 124	84,35%	52 633	>100%
+ Autres actifs	421	-2 814	<-100%	1 903	>100%
+ Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Variation des passifs d'exploitation	50 367	-91 017	<-100%	-24 396	73,20%
+ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-125 329	32 470	<-100%	107 222	>100,00%
+ Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
+ Titres de créance émis	166 799	-133 521	<-100%	-133 521	0,00%
+ Autres passifs	8 897	10 034	12,78%	1 904	-81,02%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	60 967	26 038	-57,29%	3 457	-86,72%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III) = (I) + (II)	62 075	33 605	-45,86%	8 179	-75,66%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
+ Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	169	121	-28,40%	4 612	>100%
+ Intérêts perçus	-	-	NA	-	NA
+ Dividendes perçus	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	-169	-121	-28,40%	4 612	>100%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	NA	-	NA
+ Emission de dettes subordonnées	-61 906	-33 484	-45,91%	3 566	-89,35%
+ Emission d'actions	-	-	NA	-	NA
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	NA	-	NA
- Intérêts versés	-	-	NA	-	NA
- Dividendes versés	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	-61 906	-33 484	-45,91%	3 566	-89,35%
Variation nette de trésorerie (VI) = (III)+(IV)+(V)	0	-1	0,00%	1	>100%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (VII)	1	1	0,00%	0	-67,09%
Trésorerie à la fin de l'exercice (IIX) = (VI) + (VII)	1	0,5	-67%	2	>100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, la trésorerie de JAIDA a baissé d'environ 67% pour s'établir à 0,5 KDH contre 1 KDH à fin 2023. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 1,1 MDH à fin 2023 à 7,5 MDH à fin 2024, soit une hausse de plus de 100% liée à la baisse des variations sur les charges d'exploitation non bancaires et des charges générales d'exploitation versées ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de 62,1 MDH à fin 2023 à 33,6 MDH à fin 2024, soit une baisse significative de 45,8% liée aux remboursements importants réalisés au niveau des titres de créances émis.
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de -169 KDH à fin 2023 à -121 KDH à fin 2024.
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de -62 MDH à fin 2023 à -33 MDH à fin 2024.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

A fin 2025, la trésorerie de JAIDA a été multipliée par 4 et s'établit désormais à 1,93 KDH contre 0,47 KDH à fin 2024. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 7,57 MDH à fin 2024 à 4,72 MDH à fin 2025, soit une baisse de 37% liée à la baisse des produits d'exploitation non bancaires perçus ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de 33,6 MDH à fin 2024 à 8,2 MDH à fin 2025, soit une baisse de 75% principalement liée à la variation des titres de transaction et de placement ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de 121 KDH à fin 2024 à -4 611 KDH à fin 2025 liée à la hausse des acquisitions d'immobilisation incorporelles et corporelles ;

La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de -33 MDH à fin 2024 à -3 MDH à fin 2025, justifiée par les remboursements des dettes subordonnées.

VII.3.6. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par JAIDA sur la période 2023 – 2025 :

Tableau 65: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2023 -2025

En KDH	2023	2024	Var 24/23	2025	Var 25/24
Engagements donnés	-	-	NA	100 000	100%
Engagements reçus	218 890	107 400	-50,9%	-	-100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2023– 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, les engagements donnés par JAIDA sont nuls. En outre, les engagements reçus s'élèvent à 107 MDH.

Revue Analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, les engagements reçus par JAIDA sont nuls. En outre, les engagements donnés s'élèvent à 100 MDH, correspondant à la quote-part non encore décaissée d'un contrat de financement conclu avec l'IMF 2.

VII.4. INDICATEURS FINANCIERS 1ER TRIMESTRE 2026

En KDH	mars-25	mars-26	Variation	
			Montant	%
Emission sur le marché des capitaux	200 000	66 667	-133 333	-67%
Crédit bancaire	10 000	0	-10 000	-100%
Emprunt Subordonné	23 178	19 612	-3 566	-15%
Bailleurs de fonds étrangers	107 094	213 990	106 896	100%
Total dettes	340 272	300 269	-40 003	-12%

Au 31 mars 2026, l'endettement global enregistre une contraction de 40 millions de dirhams par rapport à mars 2025. Cette évolution favorable s'explique par :

- La gestion active des instruments de dette (obligations et Bons de Société de Financement),
- La diminution du recours aux financements de court terme au profit de ressources plus stables et compétitives.

En KDH	mars-25	mars-26	Variation	
			Montant	%
Production brute	120 000	100 000	-20 000	-17%
Encours clients	829 673	713 263	-116 410	-14%

- L'encours brut des prêts passe de 829 millions de dirhams en 2025 à 713 millions de dirhams en 2026 soit une baisse de 14%. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transition progressive du modèle d'activité de JAIDA. A ce stade, le portefeuille demeure principalement constitué de financements accordés aux institutions de microfinance, les nouveaux segments d'intervention étant encore en phase de déploiement.
- La production de crédits a atteint 100 millions de dirhams, tandis que les remboursements et amortissements ont totalisé 73 millions de dirhams.

En KDH	mars-25	mars-26	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation bancaires	9 627	8 949	-678	-7%
Charges d'exploitation bancaires	2 336	1 413	-923	-40%
PNB	7 291	7 536	245	3%

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 8,9 millions de dirhams, en ligne avec les prévisions annuelles.
- Les charges d'exploitation bancaire ont été ramenées à 1,4 millions de dirhams, en nette baisse sous l'effet d'une gestion optimisée du coût de la dette et des conditions de financement plus avantageuses.
- Le produit net s'établit à 7,5 millions de dirhams, en progression de 3 % par rapport au 31 mars 2025.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

Après une année 2025 consacrée à la consolidation de son positionnement et à la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique à horizon 2030, l'année 2026 marquera une nouvelle étape dans l'élargissement du champ d'intervention de JAIDA, avec le déploiement progressif d'initiatives innovantes en faveur du financement de l'économie sociale et solidaire.

Dans cette dynamique, JAIDA engagera le lancement de nouveaux projets pilotes visant à explorer de nouveaux modèles de financement adaptés aux acteurs émergents de l'ESS, notamment les coopératives, les agrégateurs et les plateformes structurantes des chaînes de valeur. Ces initiatives auront pour objectif de tester des approches de financement à impact permettant de mieux répondre aux besoins des écosystèmes productifs locaux.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à l'expérimentation et à l'implémentation progressive de ces nouveaux dispositifs, dans une logique d'apprentissage et d'amélioration continue. Parallèlement, JAIDA poursuivra les travaux nécessaires à l'adaptation de son dispositif de gestion des risques et la mise en place de son nouveau système d'information, afin d'accompagner efficacement l'intégration de ces nouveaux segments d'intervention et le développement des indicateurs de mesure d'impact.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de l'enregistrement du présent Document de Référence, JAIDA n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

À la date d'enregistrement du présent document, JAIDA est partie à deux procédures contentieuses relatives au recouvrement de créances accordées à d'anciennes IMF (Atil et Inmaa).

Les dossiers concernent une créance impayée détenue par JAIDA à l'égard de ces institutions. À la suite de l'échec des démarches amiables engagées entre les parties, JAIDA a initié une procédure judiciaire visant au recouvrement de ses créances.

À l'issue des procédures engagées, des jugements de première instance ont été rendus en faveur de JAIDA. Cette dernière poursuit avec l'appui du cabinet d'avocats, les démarches nécessaires à l'exécution de ces décisions de justice et au recouvrement des créances concernées.

Les créances concernées par ces procédures font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du dispositif de gestion des risques de JAIDA. Les provisions constituées au titre de ces dossiers sont conformes à la réglementation en vigueur et aux règles prudentielles applicables.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

XI.1. RISQUES STRATEGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de l'établissement à moyen et long terme. Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

L'activité de financement des institutions de micro-crédit au Maroc est relativement concurrentielle, en raison de plusieurs facteurs :

- La concentration du secteur autour de trois principales IMF;
- La concurrence des offres commerciale des banques envers ces 3 grandes IMF;
- Les avantages concurrentiels des banques disposant de leurs propres IMF;
- Les offres de refinancement des bailleurs de fonds internationaux.

JAIDA a mené une réflexion stratégique en 2023 afin de restructurer son offre et ses prérogatives et aux fins de s'aligner davantage aux récentes évolutions structurelles du marché au niveau national. Cette réflexion aboutira à un nouveau positionnement et à une offre plus large qui conforteront JAIDA dans sa position d'expert dans le financement de l'économie sociale et solidaire

XI.2. RISQUE DE CREDIT ET DE CONCENTRATION

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir des pertes en raison de la défaillance d'un emprunteur dans le remboursement de ses obligations envers JAIDA, qu'il s'agisse de la totalité du montant ou du non-respect des délais convenus.

La gestion et la surveillance du risque de crédit sont encadrées par des limites internes qui ont été approuvées par le Comité Grands Risques. Le Responsable Risk Management s'assure de la conformité en vérifiant que les engagements financiers contractuels (covenants) sont respectés conformément aux contrats signés avec les IMF.

Au 31 décembre 2024, JAIDA a établi une provision pour risques et charges d'un montant total de 35 millions de DH, consacrée à la couverture de divers risques potentiels, y compris les risques de contrepartie associés aux petites et moyennes IMF.

Les principaux indicateurs mesurant le risque de crédit au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Taux de portefeuille à risque : 1,9%
- Taux de couverture des créances impayées par les provisions : 100%

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de l'établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

La gestion du risque de concentration s'appuie sur le respect du dispositif prudentiel réglementaire, notamment à travers le calcul et le suivi du Coefficient de Division des Risques (CMDR). Conformément aux exigences réglementaires, le CMDR impose que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Compte tenu de la nature particulière et de la forte concentration de notre secteur, des dépassements temporaires et exceptionnels peuvent parfois survenir.

Dans de tels cas, JAIDA est prête à prendre des mesures immédiates pour rectifier la situation et de fournir auprès de BAM une justification complète et une explication détaillée des circonstances entourant ce dépassement temporaire.

Pour faire face à ces risques, un dispositif encadré par la réglementation est mis en place et s'appuie sur une procédure de gestion de crédit qui définit les décisions d'octroi des prêts et le respect des limites globales arrêtées par les instances de gouvernance de JAIDA ainsi que les niveaux de contrôles à réaliser. Le système de notation interne fait aussi parti du dispositif d'évaluation du risque de crédit.

L'équipe dédiée à la Due Diligence tient une série de réunions avec la Direction Générale, les cadres exécutifs de l'IMF, et avec le président ou un autre membre du CA dans le but de :

- Valider les informations collectées ;
- Obtenir des informations complémentaires ;
- Obtenir les réponses aux questions qui restent en suspens ;
- Effectuer des recoupements pour vérifier la véracité et la pertinence des informations et des explications reçues.

Des visites aux agences sont aussi prévues afin de vérifier l'application pratique des politiques et des procédures et d'avoir une vue extérieure de la culture de l'organisation.

Et en dernier lieu, le Comité de Crédit ou le Comité des Grands Risques, selon le montant du crédit, se réunit pour statuer sur tout dossier de crédit.

XI.3. RISQUE DE MARCHE

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché des instruments financiers. Ils couvrent principalement :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation (portefeuilles placement et transaction) ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et de l'hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

La mesure et la gestion des risques de marché encourus par JAIDA doit être fondée sur les principes de base suivants :

- La formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- L'approbation des règles d'évaluation des risques de marché par la Direction Générale ;
- L'analyse et le contrôle des risques marché notamment à travers, la duration, la sensibilité aux variations des facteurs de risques et les seuils d'alerte sur les moins-values.

XI.4. RISQUE DU TAUX D'INTERET

De manière générale, le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire du fait de la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, JAIDA procède à :

- L'estimation de l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière, simulant des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des expositions sensibles au taux, pour en mesurer l'impact sur le résultat et les fonds propres ;
- L'analyse de la structure de refinancement et du risque éventuel de taux d'intérêt ;
- Le suivi et analyse du ratio de couverture des emplois par les emprunts.

Il est également important de souligner que JAIDA finance et se refinance avec des taux fixes ce qui réduit considérablement l'effet de la volatilité du marché. La préparation des lignes de refinancement à l'avance sur la base des indicateurs de trésorerie permet d'anticiper des actions d'optimisation et de couverture de la marge.

La gestion du risque de taux relève de la responsabilité du Responsable Financier qui assure le suivi des indicateurs de mesure (le taux directeur, la sensibilité des valeurs économiques, les bons du trésor, le volume des levées sur le marché...), l'appréciation du taux et le calcul de la marge sur chaque dossier de financement.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer également au travers des simulations de stress testing. Des Reportings sur la gestion du risque de taux et la marge couvrant un ensemble d'analyses sont mis en place par le Responsable Financier.

XI.5. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

Le responsable financier de JAIDA, en charge de l'ALM (Asset Liability Management ou Gestion Actif-Passif), tient à jour le plan de trésorerie annuel et gère le risque de liquidité en fonction des déblocages clients et des tombées des échéances emprunts.

XI.6. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- Fraudes internes et externes ;
- Pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- Pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- Dommages causés aux biens physiques ;
- Interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- Exécution des opérations, livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place un référentiel de gestion des risques opérationnels en fin 2021. Il définit les règles et principes à respecter pour le déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels par les différentes entités. A cet effet, les risques opérationnels sont identifiés et synthétisés à travers :

- Les cartographies de risques portés par les différents processus métiers ;
- Le dispositif de contrôle permanent des processus opérationnels ;
- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des actions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels.

XI.7. RISQUE DE SECURITE SI

Un risque de sécurité de l'information se définit comme la vraisemblance qu'une menace interne ou externe (cause potentielle d'un incident indésirable) exploite une vulnérabilité afin d'impacter un actif informationnel ou un groupe d'actifs informationnels.

L'exploitation du système d'information par les utilisateurs de JAIDA se fait dans un cadre procédural où chaque utilisateur est régi par des profils définissant les habilitations d'accès aux ressources.

JAIDA dispose d'une infrastructure de sécurité informatique sur plusieurs paliers (pares-feux applicatifs, les sondes anti-intrusion et la supervision active, etc.) et la société s'est dotée d'un plan de continuité d'activité (PCA) tel que préconisé par Bank Al Maghrib, avec une solution de backup intégrant des fonctionnalités clés de vérification régulières des sauvegardes et de reprise après incidents, et une capacité de stockage confortable et sécurisée.

Des procédures régulièrement testées améliorent le mode de fonctionnement et assure la bonne continuité de l'activité JAIDA.

XI.8. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont les risques d'exposition à des pertes financières ou des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, ainsi qu'à un risque de réputation en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou à des codes de déontologie.

JAIDA doit en permanence suivre l'évolution du cadre législatif et réglementaire :

- Des métiers de financement (mesures de Bank Al-Maghrib, mesures fiscales de la loi de Finances, etc.);
- Du secteur du microcrédit, en particulier concernant ses acteurs (actuellement les associations de Microcrédit).

Et doit s'adapter et se conformer auxdits cadres législatif et réglementaire.

XI.9. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque dû aux fluctuations des taux de change des différentes devises. Les investisseurs étrangers demeurent fortement exposés à ce risque. Les investisseurs doivent suivre les cours des différentes devises, toutefois un ensemble de produits de couverture pourrait être mis en place pour se couvrir contre ce risque.

XI.10. RISQUE DE CONCENTRATION DES PNB SUR LA MARGE D'INTERET

En 2025 la marge d'intérêt représente 90% du produit net bancaire, cela dit le PNB demeure fortement corrélé à la marge d'intérêt. Toute variation des charges d'intérêts impactera fortement le PNB et impactera en conséquent les autres postes du CPC.

En ce qui concerne la marge générée par l'activité de financement, JAIDA a mis en place une structure financière qui se caractérise par une base solide de fonds propres qui représente la moitié de son bilan financier.

PARTIE XII. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2024	16
Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionnariat de JAIDA entre 2020 et 2024	16
Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021	22
Tableau 4: Caractéristiques de l'émission des bons de sociétés de financement	22
Tableau 5 : Caractéristiques des bons de sociétés de financement en circulation.....	22
Tableau 6 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2023 – 2025	23
Tableau 7 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2023 – 2025	24
Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA	28
Tableau 9: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2023– 2025.....	31
Tableau 10: Comités spécialisés de JAIDA.....	32
Tableau 11: Composition du Comité de Management de JAIDA.....	33
Tableau 13: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA.....	34
Tableau 15: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2023.....	40
Tableau 16: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2024.....	40
Tableau 17 : Sources des financements des IMF.....	47
Tableau 18 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2023-2025	50
Tableau 19: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2023-2025.....	50
Tableau 20: Evolution de la production brute annuelle 2023-2025	50
Tableau 21: Evolution de l'encours moyen par client 2023-2025	51
Tableau 22 : Evolution de l'encours nette du secteur	51
Tableau 23: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 sur 2023-2025	52
Tableau 24: Structure de la production de JAIDA 2023-2025	55
Tableau 25: Structure des encours des crédits aux IMF de JAIDA 2023-2025	55
Tableau 26: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2023-2025.....	56
Tableau 27: Evolution de la part de marché de JAIDA par IMF 2023-2025	56
Tableau 28: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2023-2025.....	57
Tableau 29: Evolution des parts de marché de JAIDA 2023-2025	59
Tableau 30: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2023-2025	59
Tableau 31: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2023-2025	69
Tableau 33: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2023-2025	70
Tableau 34: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2023-2025	71
Tableau 35: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2023-2025	71
Tableau 36: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2023-2025.....	71
Tableau 37: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2023-2025.....	72
Tableau 38: Evolution des investissements de JAIDA 2023-2025 (éléments manquants).....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 39: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2023- 2025	76
Tableau 40: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2023 - 2025	77
Tableau 41: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2023-2025	87
Tableau 42: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025	87
Tableau 43: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2023-2025	87
Tableau 44: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025	88
Tableau 45: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2023-2025	88
Tableau 46: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2023-2025	89
Tableau 47: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2023-2025	89
Tableau 48: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2023-2025	90
Tableau 49: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2023-2025	90
Tableau 50: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2023-2025	91
Tableau 51: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2023-2025	91
Tableau 52: Evolution du résultat courant de JAIDA 2023-2025	92
Tableau 53: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2023-2025	93
Tableau 54: Evolution du résultat net de JAIDA 2023-2025	93
Tableau 55: Evolution du bilan de JAIDA 2023-2025.....	95
Tableau 57: Evolution des créances de JAIDA 2023-2025	96
Tableau 58: Evolution des actifs divers de JAIDA 2023-2025	97
Tableau 59: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2023-2025	97
Tableau 60: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2023-2025	98
Tableau 61: Evolution des passifs divers de JAIDA 2023-2025	98
Tableau 62: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2023-2025.....	99
Tableau 63: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2023-2025	100
Tableau 64: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2023-2025	100
Tableau 65: Evolution du coût du risque de JAIDA 2023-2025.....	101
Tableau 66: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2023-2025	101
Tableau 67: Evolution du taux de couverture des créances en souffrance de JAIDA 2023-2025	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 68: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2023-2025	102
Tableau 69: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2023-2025.....	103

Tableau 70: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2023-2025	104
Tableau 71: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2023 -2025	105

PARTIE XIII. ANNEXES

XI.1. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2026/05/JAIDA-I-RFA-2025.pdf>

2024 : [JAIDA-Rapport-Financier-Annuel-2024.pdf](#)

2023 : https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/04/rapport-financier-jaida-2023-VF-30_04_2024.pdf

2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2022-.pdf>

XI.2. COMMUNICATION FINANCIERE

Publication comptes trimestriels T1 2026 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2026/06/Communique-de-presse-Indicateurs-T1-2026.pdf>

Publication comptes trimestriels T4 2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2026/03/Communique-de-presse-Indicateurs-2025.pdf>

Publication comptes trimestriels T3 2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2025/11/Communique-de-presse-T3-2025.pdf>

Publication comptes trimestriels T2 2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2025/08/Communique-de-presse-T2-2025.pdf>

Publication comptes trimestriels T1 2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2025/08/Communique-de-presse-T1-2025.pdf>

Publication comptes annuels 2025 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2026/05/BAT-JAIDA-30042026.pdf>

Publication comptes annuels 2024 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2025/09/Rapport-Annuel-Jaida-2024.pdf>

Publication comptes annuels 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/04/JAIDA29-3-2024-version-finale-1.pdf>

Publication comptes annuels 2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2022.pdf>

XI.3. STATUTS

Liens vers les statuts de Jaida : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/09/STATUTS-JAIDA-25.06.24.pdf>